

P.08

RAPPORT DE GESTION



P.42

RAPPORT RSE

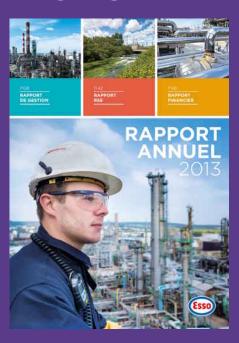


P.68

RAPPORT FINANCIER



## RAPPORT ANNUEL 2013



## MOT DU PRÉSIDENT P.02



#### ESSO, UN ACTEUR MAJEUR ET UNE MARQUE INCONTOURNABLE

P.04



#### CHIFFRES CLÉS ET FAITS MARQUANTS 2013

P.06



# RAPPORT DE GESTION P.08



CONJONCTURE ET CONTEXTE PÉTROLIER P.10
ACTIVITÉS CARBURANTS
ET COMBUSTIBLES P.14
ACTIVITÉS LUBRIFIANTS ET SPÉCIALITÉS P.22
PERSPECTIVES 2014 P.26

### GOUVERNANCE D'ENTREPRISE P 28



### FACTEURS DE RISQUES ET LITIGES EN COURS □ 11



## **RAPPORT RSE** P.42



SÉCURITÉ ET SANTÉ P.44

DONNÉES SOCIALES P.50

DONNÉES ENVIRONNEMENTALES P.54

DONNÉES SOCIÉTALES P.60

# RAPPORT FINANCIER P.68

RÉSULTATS FINANCIERS 2013



RÉSULTATS ET DONNÉES FINANCIÈRES DU GROUPE ESSO S.A.F. RÉSULTATS ET DONNÉES FINANCIÈRES DE LA SOCIÉTÉ ESSO S.AF.

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE ESSO S.A.F.

COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ ESSO S.A.F. P.74

P.106

ESSO RAPPORT ANNUEL 2013 /O1

## LE MOT DU PRÉSIDENT

## 2013, UNE DES ANNÉES LES PLUS DIFFICILES POUR VOTRE SOCIÉTÉ





Si les conditions économiques le permettent, nous poursuivrons l'optimisation de notre outil industriel en 2014.

## Chers actionnaires,

2013 s'est avérée l'une des années les plus difficiles pour votre société, avec un résultat net négatif de 110 millions contre un gain de 80 millions en 2012 et un résultat opérationnel en perte de 179 millions alors qu'il était positif en 2012. Pour la première fois dans l'histoire de votre société, votre conseil d'administration propose à l'assemblée générale de ne verser aucun dividende cette année.

C'est toute l'industrie du raffinage français qui doit faire face à un contexte international très concurrentiel et à une fiscalité pénalisante : réduction progressive des exportations vers les USA, concurrence accrue des nouvelles raffineries au Moyen-Orient et en Asie, et enfin réglementations environnementales excessives. Ces différents paramètres ont abouti à un effondrement des marges brut de raffinage de l'industrie en France à 18 euros par tonne de brut traitée en moyenne sur 2013, un niveau bien en dessous du seuil d'équilibre et inférieur à l'année précédente.

Face à ce marché complexe et tendu, compétitivité et efficacité opérationnelle sont cruciales. Votre société possède de nombreux atouts pour relever ces enjeux. Tout d'abord, elle est reconnue pour avoir les standards parmi les plus élevés de l'industrie, en termes de sécurité, hygiène et environnement, bénéficiant des programmes mis en place au sein du groupe ExxonMobil. Avec un taux de fréquence des accidents de 1,31\* contre 2,44 pour l'industrie en 2012, votre société reste une référence dans ce domaine.

Par ailleurs, elle dispose d'outils industriels optimisés qui lui permettent d'augmenter constamment la fabrication de produits à forte valeur ajoutée. Gravenchon est l'une des plus importantes raffineries de France avec une capacité de 12 millions de tonnes de brut par an. Fos-sur-Mer est quant à elle une référence en matière de flexibilité et de performance opérationnelle. Les 85 millions d'euros que votre société a investis en 2013 sur ces deux sites commencent à porter leurs fruits. Gravenchon a bénéficié d'une reconfiguration complète.

Fos-sur-Mer a connu en 2013 un sans-faute opérationnel. Des progrès majeurs ont été effectués ces dernières années dans l'usine de lubrifiants finis de Gravenchon, ce qui a amélioré sa compétitivité au sein du groupe ExxonMobil.

Dans ce contexte défavorable, votre société doit également redoubler d'efforts pour poursuivre ses programmes de réduction des coûts dans tous les domaines : coûts opératoires, efficacité énergétique ou encore coût du travail. Elle poursuivra aussi l'optimisation de son outil industriel, si les conditions économiques et si un environnement réglementaire et fiscal stable le lui permettent. En même temps, elle devra capitaliser sur ses atouts : efficacité de son outil industriel, performance opérationnelle, gestion rigoureuse, compétence de son personnel, et intégration au sein du groupe ExxonMobil.

À la sortie de cette année 2013 très difficile pour toute l'industrie du raffinage, et en attendant une conjoncture plus favorable, votre société mettra tout en œuvre pour pouvoir tirer pleinement parti de ses installations et de ses récents investissements afin de retrouver la rentabilité nécessaire pour assurer sa pérennité. Alors que les besoins en produits pétroliers vont rester soutenus et que le pétrole continue à assurer le fonctionnement d'une grande partie de l'économie, en particulier dans le secteur du transport, votre société est convaincue que l'industrie du raffinage est stratégique pour la sécurité énergétique et d'approvisionnement du pays. Ainsi, votre société est déterminée à rester un acteur

#### FRANCIS DUSEUX

Président du conseil d'administration et directeur général d'Esso S.A.F.

majeur dans ce secteur en France.

ESSO RAPPORT ANNUEL 2013

<sup>\*</sup>Taux de fréquence des accidents calculé sur la base du nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées.

## ESSO, UN ACTEUR MAJEUR ET UNE MARQUE INCONTOURNABLE

En fabriquant et commercialisant une large gamme de produits pétroliers, Esso occupe depuis 1902, une place à part dans le quotidien des Français. Ses produits de qualité et son image ont en effet apporté à sa marque un important capital de sympathie. En conjuguant activité industrielle, développement social et protection de l'environnement, en s'affirmant comme un acteur engagé et responsable, le groupe Esso reste un acteur important au sein de l'industrie française.

## SOUTENIR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI EN FRANCE

Le groupe Esso fabrique, stocke et expédie des millions de tonnes de produits pétroliers à travers le monde, se plaçant ainsi parmi les meilleurs de sa catégorie en Europe. Face à un marché international concurrentiel, Esso se distingue en effet par la qualité de ses produits, la fiabilité de ses outils industriels et le savoir-faire de son personnel. Mais surtout avec plus de 2 000 collaborateurs, deux raffineries, la disposition d'une quinzaine de dépôts et près de 630 stations-service à la marque, le groupe Esso contribue pleinement à l'enrichissement de l'économie du pays.

## FAIRE PREUVE DE CITOYENNETÉ EN PRÉSERVANT SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

Concilier activité industrielle, développement social et protection de l'environnement est l'un des principaux défis du groupe. Préserver la santé et la sécurité de ses collaborateurs et des communautés vivant à proximité de ses sites, réduire l'impact de ses activités sur l'environnement sont plus que de simples préoccupations pour la société, mais de véritables valeurs clés.

Ces engagements se traduisent par une politique sociale ambitieuse, une meilleure gestion des risques et une nouvelle approche de l'environnement qui incite chacun à adopter un comportement responsable.

## FOURNIR DES PRODUITS PÉTROLIERS INDISPENSABLES AU QUOTIDIEN DES FRANÇAIS

Avec près de 30 % de la capacité nationale de raffinage, Esso est le deuxième raffineur français. Au plus près de ses clients, il transforme le pétrole brut en produits pétroliers finis, directement sur le territoire français. Carburants et combustibles, lubrifiants et spécialités, produits de base pour la pétrochimie, ces produits sont nécessaires aux activités de la vie courante comme le transport, le chauffage ou encore la cuisine. Ils sont également indispensables à la fabrication de produits dérivés comme le plastique.

## MAINTENIR UN OUTIL INDUSTRIEL PERFORMANT

Pour transformer le pétrole brut et produire une grande variété de produits qui soient en accord avec les nouvelles normes environnementales et les différentes évolutions de la demande, l'outil industriel du raffinage doit sans cesse s'adapter. Des investissements significatifs sont réalisés en matière de sécurité, d'environnement ou d'efficacité énergétique.





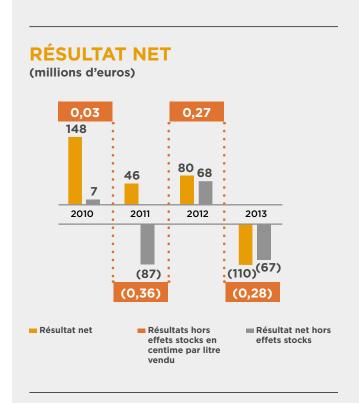


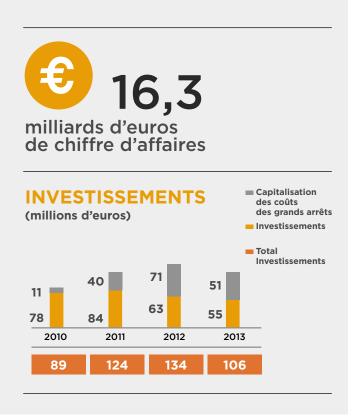


Avec un outil industriel performant, un personnel qualifié et des produits de qualité, Esso reste une référence incontournable dans son secteur.

## CHIFFRES CLÉS & FAITS MARQUANTS

## **RÉSULTATS FINANCIERS**





## **RÉSULTATS OPÉRATIONNELS**



18,5
millions de tonnes
de capacité
de raffinage



15,9
millions de tonnes de pétrole brut traité



Le groupe Esso est composé des sociétés Esso S.A.F., Esso Raffinage et Worex

## **INDICATEURS RSE**



1,31\*
taux de fréquence des accidents



-2,7%\*\*
consommation
d'énergie
dans les raffineries



-8,8%\*\*\*
consommation

consommation d'eau dans les raffineries



-38%\*\*
brûlage de produits

# €

## MARGE BRUTE MOYENNE DE RAFFINAGE DGEC : 18 EUROS/TONNE

L'année 2013 a été très difficile pour le raffinage français en raison d'une concurrence internationale accrue, du déséquilibre croissant entre production et demande et d'une légère baisse de la consommation. Ainsi, les marges brutes de raffinage ont été particulièrement dégradées au second semestre de 2013, ne couvrant pas le seuil d'équilibre en Europe.



## RECONFIGURATION DE LA RAFFINERIE DE GRAVENCHON

Le grand arrêt pour maintenance planifiée réalisé en 2013 a permis l'optimisation du fonctionnement des installations et la mise en service de nouveaux projets à la raffinerie de Gravenchon. Utilisation et production ont donc été réduites pendant ces travaux de maintenance, de nettoyage et de remise en état des capacités.

La raffinerie redémarre un nouveau cycle avec une configuration optimisée même si des travaux intermédiaires sont à prévoir sur certaines unités avant le prochain grand arrêt complet prévu dans cinq ans.



## PERFORMANCES RECORD À LA RAFFINERIE DE FOS-SUR-MER

Les résultats en termes de sécurité, de fiabilité et d'environnement de la raffinerie de Fos-sur-Mer ont été exemplaires en 2013. 24 ans sans accident du travail avec arrêt pour le personnel de la raffinerie, 87,4 % de taux d'utilisation et un indice d'efficacité énergétique au plus bas permettent à ce site d'être parmi les plus performants.



# TRANSITION VERS LE MODÈLE DE GESTION DE REVENDEURS À LA MARQUE ESSO

En mai 2013, le groupe a finalisé la cession de 44 stations-service Esso Express à la société Delek France, matérialisant ainsi le transfert progressif de son réseau vers le modèle de revendeur à la marque, modèle de gestion le plus efficace pour assurer croissance et compétitivité du réseau de stations-service Esso dans le futur. L'année 2013 a été très difficile pour le raffinage français en raison d'une concurrence internationale accrue, du déséquilibre croissant entre production et demande et d'une légère baisse de la consommation. Ainsi, les marges brutes de raffinage ont été particulièrement dégradées au second semestre de 2013, ne couvrant pas le seuil d'équilibre en Europe.

<sup>\*</sup>Taux de fréquence des accidents du groupe Esso en 2013 calculé sur la base des accidents de travail avec arrêt par millions d'heures travaillées. \*\*Consommation totale d'Esso Raffinage en 2013 par rapport à 2012

par tonne de brut traité.
\*\*\*Consommation totale d'Esso Raffinage en 2013 par rapport à 2009 par tonne de brut traité.

## CONJONCTURE, MARCHÉS ET ACTIVITÉS

2013 a été une année contrastée : prix du brut relativement stable, mais concurrence internationale toujours plus tendue, demande nationale en gazoles importante, mais volonté d'une transition énergétique...

Dans ce contexte complexe, le groupe a maintenu la production dans ses raffineries, et ce, malgré la profonde reconfiguration entamée à Gravenchon. Cette année a été pour la raffinerie de Fos-sur-Mer celle de tous les records : sécurité, production, efficacité énergétique, fiabilité. Par ailleurs, le groupe a confirmé son positionnement sur le marché des lubrifiants haut de gamme et a entrepris la conversion de son réseau vers le modèle de revendeurs à la marque.







18 €/TONNE\*

marge brute moyenne de raffinage DGEC Le prix du pétrole brut est resté relativement stable en 2013 grâce en partie au développement des hydrocarbures non conventionnels en Amérique du Nord. Cela a permis de compenser un contexte géopolitique encore fragile au Moyen-Orient et en Afrique. Cependant, l'apparition de ces nouvelles ressources a provoqué un bouleversement des échanges mondiaux de produits pétroliers. Pris en tenaille entre les États-Unis avec leur énergie bon marché et les raffineries flambant neuves du Moyen-Orient et d'Asie, le raffinage européen est structurellement défavorisé.

11 \$/TONNE\*

différence entre un baril de brut et un baril de WTI

## UN PRIX DU BRUT PLUS STABLE ET UN ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL CONTRASTÉ

## Une demande mondiale toujours en hausse

Selon l'Agence Internationale de l'Énergie, la demande mondiale de pétrole a progressé de 1,6 % en 2013 avec 91,2 millions de barils par jour et devrait continuer à croître pour atteindre 92,5 millions de barils par jour en 2014. Cette croissance est due à une reprise économique des pays développés et à une demande plus forte des pays émergents. En revanche, en France, la demande en produits pétroliers continue à baisser depuis les années 2000. En 2013, son niveau était le même qu'en 1983 avec 75 millions de tonnes.



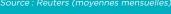
## Une révolution énergétique outre-Atlantique

En octobre 2013, les USA ont extrait plus de pétrole qu'ils n'en ont importé<sup>(1)</sup>, voyant ainsi leur production augmenter de 50 % par rapport à 2011 pour passer de 5,4 millions de barils par jour à 8,1 millions de barils par jour. Une augmentation qui a été supérieure à la production quotidienne du Venezuela, du Nigeria, du Kazakhstan, de l'Angola, ou de la Libye. Par ailleurs, grâce à ces nouvelles ressources non conventionnelles, les USA peuvent prétendre à une indépendance énergétique d'ici 2020<sup>(2)</sup>. Ils seront alors le premier producteur de pétrole devant l'Arabie saoudite et la Russie. Ce boom de pétrole et gaz non conventionnels en Amérique du Nord a entraîné une forte diminution des importations d'essence et un accroissement des exportations de produits raffinés, modifiant les routes traditionnelles d'import-export et bouleversant l'ensemble du secteur pétrolier et des industries intensives en énergie. Ainsi, en 2013, la différence de prix entre le baril de Brent et de WTI a été de 11 \$/tonne, un écart qui a bouleversé le paysage pétrolier international. Avec une énergie qui représente en moyenne 30 % des coûts opératoires d'une raffinerie, l'Amérique dispose d'un avantage compétitif non négligeable : elle n'importe plus les excédents d'essences européens et exporte vers les marchés africains, cibles traditionnelles du raffinage européen.

#### UN PRIX DU PÉTROLE BRUT RELATIVEMENT STABLE

Alors que l'écart entre offre et demande s'est réduit à 1,8 million de barils par jour contre 3 millions de barils par jour en 2012 et que la situation dans certains pays producteurs reste fragile (notamment au Moyen-Orient et en Afrique) le prix du pétrole brut a été relativement stable en 2013. Sur l'ensemble de l'année, le Brent a varié de 22 \$/baril, entre un plus haut à 118,9 \$ et un plus bas à 96,9 \$. Cette relative stabilité s'explique essentiellement par l'accroissement de la production américaine d'huiles de roche-mère et par la décision de l'Arabie saoudite d'ajuster sa production pour maintenir un prix lui permettant d'équilibrer son budget.

En moyenne, le prix du baril de brut a été de 109 \$ sur l'année 2013 avec une parité euro/dollar de 1,33.





#### Un raffinage européen en crise

Baisse structurelle de la demande, réduction progressive des exportations vers les USA, concurrence accrue des nouvelles raffineries au Moyen-Orient et en Asie et réglementations environnementales coûteuses: le raffinage européen est menacé de toutes parts. La marge brute des raffineurs a également été plus faible en raison d'une demande européenne en baisse et d'un prix du brut élevé. Depuis 2008, 15 raffineries ont fermé en Europe, soit 8 % de capacité de production en moins. Avec un taux d'utilisation à 75 % en Europe contre 90 % en Amérique, l'outil de raffinage européen est en difficulté dans une conjoncture économique pesant sur la consommation d'essences et de produits pétroliers.

#### Sources

- (1) Administration Américaine d'Information sur l'Énergie.
- (2) Agence Internationale de l'Énergie



# UNE CONJONCTURE NATIONALE DIFFICILE ET LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN COURS

Le raffinage français continue à affronter de nombreuses difficultés: baisse voulue et programmée de la consommation, concurrence internationale accrue et déséquilibre croissant entre production et demande. En parallèle, le débat sur la transition énergétique est lancé. Un double défi pour le raffinage français qui doit investir pour s'adapter aux nouvelles réglementations, notamment environnementales, et proposer des produits finis adaptés à la demande des clients.

## Des marges brutes de raffinage en forte baisse en 2013

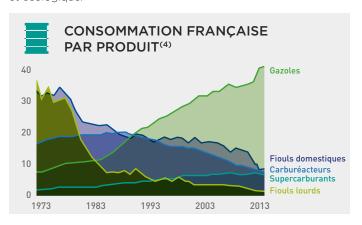
L'arrivée d'importantes nouvelles capacités de raffinage au Moyen-Orient et en Inde pesait déjà sur les marges brutes depuis quelques temps. Mais avec le ralentissement économique qui a freiné la consommation en Asie et aux États-Unis et l'arrivée des gaz de schiste en Amérique du Nord, de nouveaux produits raffinés ont été importés sur nos marchés, dégradant ainsi les marges brutes de raffinage. En effet, malgré une brève embellie en 2012, les marges de raffinage françaises se sont à nouveau effondrées en 2013 pour atteindre les plus bas niveaux de l'industrie, avec une moyenne annuelle de seulement 18 €/tonne, bien en deçà du point d'équilibre. La capacité de production est passée sur la même période de 98 millions de tonnes à 74,8 millions de tonnes. Avec la disparition de quatre raffineries depuis 2009, la production nationale repose à présent sur huit raffineries en activité. En cinq ans environ, c'est un quart de la capacité de raffinage qui a disparu, bien que la consommation française n'ait reculé que de 7 %. Cette année, le taux d'utilisation des raffineries en France<sup>(3)</sup> n'a été que de 70 %, ne permettant pas de rentabiliser ces outils industriels complexes qui doivent faire face à de nombreux investissements imposés par certains projets de directives européennes : émissions industrielles, émissions de gaz à effet de serre, qualité des carburants, énergies renouvelables. Il faut également compter avec les exigences françaises : Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) ou plans de modernisation des installations industrielles. Afin de ne pas pénaliser davantage une industrie déjà fortement exposée à la concurrence mondiale, il serait important de prendre en compte l'impact économique et le réel bénéfice environnemental de toute nouvelle mesure avant son application.

**18** €/TONNE

marge brute moyenne de raffinage DGEC en 2013

## Un déséquilibre persistant entre gazoles et essences

Tous produits confondus, la demande pétrolière française a baissé de 1,4 % en 2013 pour atteindre 75 millions de tonnes<sup>(4)</sup>. Les carburants routiers ont, eux, baissé de 0,5 % pour atteindre 49,8 millions de tonnes. Il apparaît un véritable déséquilibre entre la production et la demande française. Du fait de l'écart de fiscalité, la consommation française de gazole continue à augmenter légèrement : + 0,1 % l'an dernier, avec plus de 81 % du carburant consommé en France. En revanche, celle des essences baisse toujours : - 3,1 %. La demande en gazole n'est donc qu'à moitié satisfaite par la production nationale alors que la production d'essences doit être exportée à 50 %. En 2013, la France a dû importer 56 % de sa consommation en gazole : 23,7 millions de tonnes et a exporté 3,4 millions de tonnes d'essences, ce qui s'avère être un véritable non-sens économique et écologique.





## Des prix à la pompe relativement stables en 2013

Bien loin des prix affichés mi-2012, le prix des carburants en France est resté relativement stable en 2013, reflétant la relative stabilité des coûts des matières premières : en moyenne 1,50 € pour le SP 95 et 1,32 € pour le gazole. Toutefois, de nouvelles mesures ont été annoncées pour 2015. Ainsi, la taxe carbone et les augmentations de l'obligation de certificats d'économie d'énergie et du taux d'incorporation de biocarburant devraient apporter à l'État un revenu supplémentaire de 4 milliards d'euros/an dès 2016<sup>(3)</sup>.

Le nombre de stations-service en France a, quant à lui, continué à décroître, même si pour la première fois depuis longtemps, la part de marché des enseignes traditionnelles a légèrement progressé (+1 point à 38 %) par rapport aux stations exploitées par la grande distribution.

## Place du pétrole dans la transition énergétique

Face à la volonté affichée du gouvernement de réduire de 30 % la consommation d'énergies fossiles d'ici 2030, il est important de rappeler que coût, sécurité et efficacité énergétique sont les préalables à toute réflexion dans le domaine. Toute transition énergétique nécessite des investissements conséquents. Une transition continue et progressive est à privilégier. Or aujourd'hui, les carburants fossiles comblent plus de 90 % des besoins des transports. Les solutions alternatives émergentes sont encore trop chères et inadaptées. Le pétrole reste pour le moment la réponse la plus économique et la plus efficace aux besoins de mobilité. Il faut donc poursuivre les efforts sur l'efficacité énergétique des moteurs hybrides et

thermiques. Par ailleurs, l'écart de coûts énergétiques constaté entre l'Europe et les USA/Moyen-Orient a un impact direct sur la compétitivité des industries françaises. Aux États-Unis, le gaz pour les industries est trois à quatre fois moins cher ! Faire les bons choix est donc crucial pour l'avenir de l'activité économique et des emplois en France.

#### Sources:

(3) UFIP - Union Française des Industries Pétrolières.

(4) CPDP - Comité Professionnel du Pétrole.







30%

de la capacité active de raffinage en France Grâce à ses deux raffineries de Gravenchon et Fos-sur-Mer, Esso reste une référence dans le secteur du raffinage avec des outils industriels performants en constante évolution pour s'adapter aux besoins du marché. 2013 a marqué la fin des grands arrêts et des travaux de reconfiguration pour le site de Gravenchon et a été une année de records en termes de performance opérationnelle pour Fos-sur-Mer.

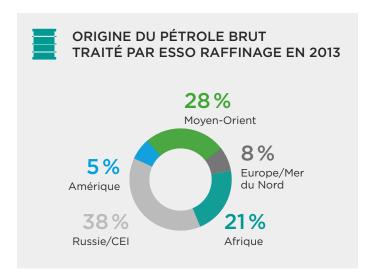
**- 8,17%**\*

gain d'éfficacité énergétique par rapport à 2008

\* En 2013 RAPPORT ANNUEL 2013 ESSO

## RAFFINAGE: DES SITES PERFORMANTS

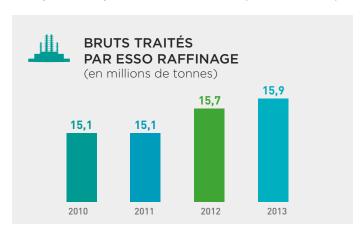
Avec 15,9 millions de tonnes de brut traités en 2013 contre 15,7 millions de tonnes en 2012, le traitement des deux raffineries du groupe est en légère progression. Les bruts traités proviennent majoritairement de Russie/CEI, d'Arabie saoudite et d'Afrique. Grâce aux différentes restructurations de ces dernières années, la capacité de raffinage du groupe est désormais proche de 30 % de la capacité nationale, plaçant Esso Raffinage au deuxième rang des raffineurs de l'hexagone.



## Fabriquer des produits en adéquation avec la demande

Les deux raffineries de Gravenchon et Fos-sur-Mer assurent un approvisionnement équilibré du nord et du sud du pays et répondent efficacement à la demande française grâce à des produits de qualité, fiables et adaptés aux besoins des consommateurs. Chacune de ces deux raffineries poursuit différents objectifs communs :

- augmenter au maximum la production de gazole afin de répondre à une demande toujours plus importante et réduire ainsi les importations,
- réduire la production d'essence pour être en phase avec des exportations en baisse vers les USA,
- optimiser la valorisation de chaque molécule pour proposer toujours plus de produits à forte valeur ajoutée,
- améliorer l'efficacité énergétique et donc réduire la consommation d'énergie qui, selon les sites, représente une part très importante des coûts totaux (entre 40 et 50 %).



#### Maîtriser les opérations

Pour le groupe, la sécurité des collaborateurs ou des intervenants extérieurs travaillant sur les installations est une priorité absolue. Grâce aux progrès considérables effectués depuis des dizaines d'années, les deux raffineries sont en première position de l'industrie pétrolière française en termes de résultats sécurité. Des programmes de formation sont dispensés au personnel pour le sensibiliser à la nécessité d'adopter un comportement responsable.

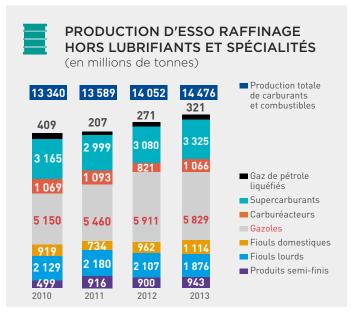
Enfin, les efforts sont soutenus dans la réduction des émissions et le suivi de la qualité des molécules.

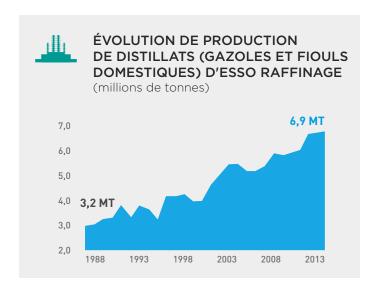
#### Optimiser et adapter l'outil industriel

C'est en optimisant constamment son outil industriel qu'Esso Raffinage peut répondre avec efficacité à la demande et s'adapter à un marché toujours plus complexe. La qualité de ses installations et sa capacité de production lui permettent d'améliorer le traitement du pétrole brut, de renforcer son efficacité énergétique et d'optimiser toutes les opérations. Dans un contexte très difficile pour le raffinage européen, le groupe peut compter sur différents atouts pour que ses sites industriels restent parmi les meilleurs : qualité des opérations, fiabilité des installations, réduction des coûts et niveau élevé de technologie grâce au support du groupe ExxonMobil.

## Fabriquer davantage de produits à valeur ajoutée

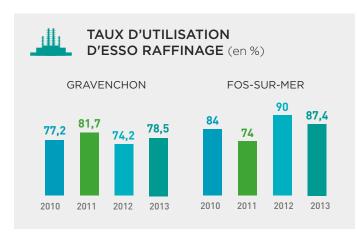
Pour répondre à la demande du marché et grâce à une évolution de son outil industriel, Esso Raffinage fabrique davantage de produits à forte valeur ajoutée. En 2013, la production de carburants et combustibles a augmenté de 3 %. L'arrêt maintenance de 2013 a été moins important que celui de 2012. La production de distillats (gazoles et fiouls domestiques) est en hausse de 1 % alors que celle des fiouls lourds est en baisse de 11 %. Les unités de production de carburéacteurs n'ayant pas connu d'arrêt en 2013, la production de Gravenchon pour ces produits a progressé de 30 % et la production de fiouls lourds est en forte baisse (- 11 %).





## Maintenir un taux élevé d'utilisation des capacités

Le taux d'utilisation des deux raffineries d'Esso Raffinage a augmenté en 2013 ; en particulier pour Gravenchon avec 78,5 % contre 74,1 % en 2012, notamment en raison d'un arrêt pour maintenance planifiée moins long cette année. En 2014, Gravenchon devrait pouvoir revenir à un niveau d'utilisation équivalent à celui de Fos-sur-Mer, qui a été une fois encore, remarquable avec 87,4 %. Il faut noter qu'un taux d'utilisation de raffinerie au-dessus de 85 % est excellent et qu'il est extrêmement difficile de dépasser 90 %.







#### Investir

Malgré une conjoncture peu favorable à l'industrie du raffinage, le groupe continue d'investir dans des projets pour améliorer encore plus la compétitivité de son outil industriel. En 2013, le groupe Esso S.A.F. a investi 85 millions d'euros dans ses deux raffineries.

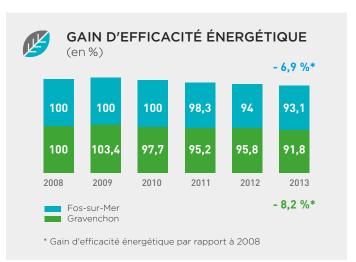
## Montants des investissements dans les raffineries

Millions d'euros	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Moyenne 2008-2013
Investissements dans les raffineries	89	77	58	59	49	34	61
Capitalisation coûts des grands arrêts	6	30	11	40	71	51	35
Total investissements dans les raffineries	95	107	69	99	120	85	96

### Améliorer l'efficacité énergétique

L'indicateur qui permet le suivi et l'analyse de l'efficacité énergétique de chaque raffinerie est l'EII (*Energy Intensity Index*). Il est calculé sur la base de la consommation totale d'énergie d'une raffinerie, ramenée au débit traité et tient compte de la complexité du site industriel. Ainsi, plus un EII est bas, meilleure est l'efficacité énergétique du site.

Entre 2008 et 2013, les EII de Fos-sur-Mer et Gravenchon ont baissé sensiblement grâce aux différentes améliorations apportées ces dernières années ; une performance remarquable alors que l'énergie représente entre 40 % et 50 % des coûts opératoires des raffineries.





Avec une capacité de traitement d'environ 12 millions de tonnes de brut par an, la raffinerie de Gravenchon est l'une des plus importantes de France. À Gravenchon, l'année 2013 a été marquée non seulement par la seconde partie du grand arrêt pour maintenance, faisant suite à celui de 2012, mais aussi par une configuration du site profondément modifiée.

#### Deux années consacrées à des arrêts pour maintenance sans précédent

Le grand arrêt de maintenance de 2012, concernait environ 60 % du site. Les travaux sur le reste de la raffinerie ont été réalisés en début d'année 2013. Ils ont permis l'optimisation du fonctionnement des installations grâce à de multiples travaux de maintenance, de nettoyage des capacités et de remise en état. Une organisation dédiée et une attention toute particulière ont été portées à la sécurité des personnes et des installations durant cette période marquée par la baisse du taux d'utilisation et de la production due à l'arrêt des équipements. La raffinerie a désormais redémarré pour un nouveau cycle qui ne sera marqué que par des arrêts intermédiaires importants pour certaines unités comme le craking catalytique (FCC).

## Une importante reconfiguration du site pendant ces travaux

La raffinerie de Gravenchon disposait historiquement de deux trains de distillation: côté "Gravenchon" et côté "Port-Jérôme", les deux avec des performances techniques très différentes. Le premier représentait environ un tiers de la capacité totale de la raffinerie avec de bien meilleurs points de coupe que le second, pourtant deux fois plus gros. Le changement de configuration a consisté à mieux intégrer les deux trains de distillation pour tirer le meilleur profit de leur efficacité respective. Ces travaux complexes ont été réalisés sans déplacement des équipements principaux, ce qui a nécessité l'installation de nouvelles connexions et boucles de régulations.

La reconfiguration la plus spectaculaire a été la construction d'une nouvelle ligne de 10 pouces. Longue de 1,5 km, elle relie les deux unités de distillation. La distillation commencée sur une tour atmosphérique se finit dorénavant sur l'autre tour sous vide. Cette idée créative permet d'ajouter une troisième étape de séparation pour réduire encore la production de fiouls lourds.

En outre, le grand arrêt de la raffinerie de Gravenchon a permis d'améliorer significativement les équipements liés à la tour sous vide (fours, système de vide, intégration thermique) et le fonctionnement de la raffinerie dans cette nouvelle configuration.

## QUELQUES CHIFFRES DU PROJET DE RECONFIGURATION

- Environ 20 millions d'euros investis
- 150 000 heures travaillées sans aucun accident
- 100 personnes sur le chantier pendant la période intermédiaire

#### Un projet en ligne avec les attentes

Les premiers résultats sont très positifs et les premiers crédits obtenus à la hauteur des prévisions :

- une réduction des coûts énergétiques avec des records en deuxième partie de 2013 en matière de réduction de la consommation d'énergie,
- une hausse de la production de distillats (gazoles et fiouls domestiques),
- une plus grande flexibilité de la production des essences,
- une nette réduction des volumes de fiouls lourds qui n'ont quasiment plus de débouchés sur le marché français.

Si la production d'huiles de base et de bitumes a été réduite cette année en raison de l'arrêt et d'une demande en baisse sensible, la nouvelle configuration permettra dans le futur une optimisation de la production de certains grades de bitumes. 2014 sera une année importante pour optimiser les productions et tirer pleinement profit de ces deux années de travaux.

ESSO RAPPORT ANNUEL 2013



Depuis des années, la raffinerie de Fos-sur-Mer est une référence en matière de performance et d'efficacité. Ses résultats sécurité sont enviables : 24 ans sans accident du travail avec arrêt pour le personnel de la raffinerie. Fos-sur-Mer est aussi l'une des raffineries les plus fiables du groupe avec un taux d'utilisation de 87,4 %.

La raffinerie de Fos-sur-Mer est moins complexe que celle de Gravenchon dans le sens où elle produit des carburants et des combustibles et quelques bases pour la chimie. À l'exception du niveau particulièrement déprimé des marges brutes de raffinage, 2013 aura été une année de records remarquables pour la plupart des indicateurs de performance du site méditerranéen.

#### Sécurité

D'excellents résultats sécurité: 24 ans sans accident du travail pour le personnel et presque deux ans sans accident pour les intervenants extérieurs. Ces résultats sont dus à l'implication sans faille de tous, notamment dans la mise en place du système LPS (*Loss Prevention System*) destiné à prévenir et réduire les incidents.

#### Fiabilité

Des pertes de capacité non programmées les plus basses jamais atteintes et un taux d'utilisation élevé placent à nouveau la raffinerie dans le peloton des meilleurs sites du monde. La fiabilité a été une fois encore le point fort du site avec 87,4 % de taux d'utilisation.

#### Efficacité énergétique

Dans ce domaine représentant presque la moitié des coûts totaux d'une raffinerie, la performance a été là aussi la meilleure de son histoire et a donc permis de limiter les effets des marges déprimées.

#### **Production**

Pour la première fois, la raffinerie a dépassé les 3 millions de tonnes de distillats (gazoles et fiouls domestiques) produites en une année. Un record qui permet d'optimiser le fonctionnement du site et de valoriser sa compétitivité dans un contexte de demande haussière en gazole.

Ces résultats remarquables font une fois encore de Fos-sur-Mer l'une des raffineries parmi les plus efficaces et les plus fiables.

Après d'importants investissements réalisés dans les années précédentes, quelques projets ont été réalisés cette année, dont la construction d'un nouveau pipeline d'oxygène.

## Un nouveau pipeline pour limiter les émissions de CO

Un nouvel arrêté préfectoral concernant l'environnement est entré en vigueur le  $1^{\rm er}$  janvier 2013. Son objectif est de limiter à 1 000 mg/Nm³ la teneur en monoxyde de carbone (CO) dans les fumées du Cracking Catalytique (FCC) de la raffinerie de Fos-sur-Mer. Pour respecter cette limitation, le projet doit permettre la combustion totale du carbone retenu sur le catalyseur du FCC par un ajout d'oxygène ( $\rm O_2$ ) et ainsi la réduction significative les émissions de CO de l'unité. Cela impliquait la construction d'un pipeline d'approvisionnement souterrain de 2,5 km de long entre le site de production d'oxygène et la raffinerie. Ce projet a été réalisé par Air Liquide, tout comme la station de comptage à l'arrivée en raffinerie.

Ces différents travaux ont été effectués en deux phases : tout d'abord, des travaux préparatoires lors de l'arrêt pour maintenance planifiée du FCC en 2011, puis des travaux d'approvisionnement en oxygène, finalisés début 2012.

## DISTRIBUTION

## Une logistique pétrolière vitale pour la sécurité énergétique du pays

Les produits pétroliers sont approvisionnés depuis les raffineries ou des zones d'importation par différents modes de transport : majoritairement par oléoduc, mais aussi par train ou bateau. Avant leur livraison aux consommateurs et pour limiter le transport par camions citernes, ces produits sont stockés dans des dépôts pétroliers à proximité des bassins de demande. Ces dépôts sont soumis à des règles de gestion rigoureuses garantissant des conditions de sécurité strictes et visant la protection de l'environnement et des communautés environnantes.

### LA DISTRIBUTION, UN MAILLAGE INTÉGRÉ POUR UN APPROVISIONNEMENT OPTIMAL

- 5 dépôts opérés ou supervisés par le groupe Esso en France
- 15 dépôts utilisés par le groupe
- + 8 % de progression des volumes à fin 2013



L'excellence opérationnelle est essentielle pour cette activité soumise à un grand nombre de contrôles et de réglementations. Cette année encore, les résultats ont été exemplaires avec cinq années successives sans accident avec arrêt de personne ni atteinte à l'environnement.

## DES RÉSULTATS SÉCURITÉ RECORDS

En août 2013, la division Distribution & Pipeline a fêté son million d'heures travaillées sans accident avec arrêt ni atteinte à l'environnement.

## Assurer une progression continue grâce à un recentrage sur les dépôts stratégiques

Fluctuations de la production des raffineries nationales, augmentation de l'importation de produits finis, déséquilibre croissant entre production et demande: cette année encore, l'activité Distribution a dû s'adapter. Grâce au dynamisme commercial des équipes intégrées aux directions Réseau et Ventes en gros et aux efforts dans le domaine de la fiabilité des installations et de l'approvisionnement, les volumes transités dans les dépôts du groupe ont augmenté de 8 %.

La politique de recentrage des volumes enlevés sur les dépôts stratégiques et la mise en place progressive de projets permettant d'augmenter la capacité de chaque dépôt ont également porté leurs fruits. Ces projets ont consisté à :

- réaffecter les bacs de produits pour s'aligner sur la demande du marché,
- augmenter le nombre de postes de chargement,
- proposer des facilités d'additivation,
- améliorer la qualité de service à la clientèle.



À ce titre, l'activité Distribution continue d'accompagner les ventes dans le transfert progressif des stations-service vers le modèle de revendeurs à la marque. À cet effet, réduction du temps d'attente au chargement et accueil des chauffeurs dans les dépôts ont été au centre des préoccupations.

## UNE NOUVELLE FLOTTE DE CAMIONS

En 2013, l'évolution de la réglementation du transport routier a permis l'augmentation du tonnage des camions citernes de 40 à 44 tonnes. Le groupe Esso ayant anticipé ce changement, une flotte de véhicules adaptés a pu être rapidement mise en œuvre, réduisant ainsi sensiblement le nombre de camions nécessaires pour assurer les livraisons des stations-services et des aéroports et de limiter ainsi l'impact environnemental associé à nos opérations de transport par route.

## Garantir l'avitaillement en carburéacteurs

Les aéroports parisiens de Roissy Charles-de-Gaulle et Orly représentent la très grande majorité des volumes de carburéacteurs mis à bord dans les installations à la disposition du groupe. L'objectif reste de renforcer encore ses positions dans ces dépôts.

Ainsi, le groupe Esso continue à développer une politique consistant à maintenir un portefeuille équilibré de clients au départ des grands sites aéroportuaires considérés comme stratégiques pour assurer principalement des débouchés à la production de carburéacteurs de la raffinerie de Gravenchon.





## UN RÉSEAU DE STATIONS-SERVICE EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Avec une consommation française de carburants en baisse de 0,5 % et un marché de plus en plus concurrentiel, les volumes de carburants vendus par les stations-service Esso ont subi une baisse significative cette année. Concurrence accrue, plus faible représentation sur le réseau autoroutier et fermeture temporaire de certains sites Esso Express ont eu un impact sur les volumes vendus par le réseau. En revanche, le groupe a saisi des opportunités dans des stations opérées par des acheteurs fermes et a étendu son modèle de revendeurs à la marque.

## **Être présent partout en France avec différents types de stations**

Esso Express, stations sur autoroute, stations-service traditionnelles: la grande variété de formats des stations Esso assure une réponse adaptée aux différents besoins des consommateurs. Le réseau Esso compte environ 630 stations-service, dont la moitié d'Esso Express détenue en propre et une cinquantaine de stations autoroutières.

#### Réseau Express

Fer de lance de la marque Esso, le réseau de stations Esso Express propose depuis près de 15 ans des prix parmi les plus bas du marché. Dans ce segment, les points de vente ont poursuivi leur modernisation avec en particulier de nouveaux DAC (Distributeurs Automatiques de Carburants) sur les sites les plus anciens et le remplacement de nombreuses tuyauteries dans les stations Esso Express.

#### Réseau autoroutier

La concession de quatre stations soumises à renouvellement en 2013 a été reconduite, tout comme l'accord avec Elior, unique opérateur multi-sites de la marque Esso sur autoroute. Ce partenaire assure qualité et homogénéité des opérations et services sur l'ensemble du réseau autoroutier à la marque Esso. En proposant de nouveaux types de boutique avec des concepts Franprix ou des corners Toys "R" Us et Norauto, Elior augmente l'attractivité des stations-service et ses ventes sur ce secteur.

#### Réseau traditionnel

Esso reste le partenaire privilégié des revendeurs et clients acheteurs fermes attachés à la marque Esso. En 2013, Esso a renforcé son partenariat avec quatre revendeurs historiques représentant près de 40 % des stations-service Esso. Ces clients qui cumulent deux siècles et demi de relations commerciales avec la marque Esso, ont rejoint un modèle de gestion permettant au groupe de fournir des carburants à des partenaires fiables sur le long terme, dans les meilleures conditions de coûts et de capital employé.

#### FINALISATION DU TRANSFERT DE STATIONS-SERVICE À LA SOCIÉTÉ DELEK FRANCE

En mai 2013, Esso S.A.F. et Delek France ont finalisé la cession de 44 stations-service Esso Express de la zone Ouest-Atlantique.
Cette cession matérialise la stratégie du groupe vers le modèle de revendeur à la marque, le plus efficace pour assurer croissance et compétitivité du réseau de stations-service dans le futur.

## Conjuguer qualité et compétitivité avec Esso Express

Pionnier des stations automates à bas coût, Esso préserve le pouvoir d'achat des consommateurs grâce à un réseau de plus de 320 stations Esso Express de proximité, réparties sur tout le territoire national. Face à la concurrence sur le même marché d'autres groupes pétroliers, Esso renforce sa position, soutient ses ventes et consolide son image de marque.

## Renforcer la notoriété de la marque Esso

Radio, affichage ou applications mobiles, les campagnes promotionnelles du réseau Esso se sont poursuivies tout au long de 2013 pour soutenir la renommée d'Esso. Avec la signature "Prix mini, plein express" dans les stations Esso Express ou la campagne "Vive les Vacances" sur autoroute, le groupe a renforcé le capital sympathie de la marque.

## Confier la gestion de l'Esso Card à un spécialiste des cartes-carburants

Pour améliorer son offre dédiée aux professionnels via l'Esso Card, le groupe a annoncé le 7 novembre 2013, qu'il envisageait de conclure un accord en vue de la vente de son activité cartes carburant à la société WEX Europe Services Ltd (WES). Cet accord est cohérent avec la stratégie commerciale du réseau dont l'offre carte doit être renforcée pour accompagner le modèle de gestion de revendeurs à la marque. Ce projet de transfert inclut la vente de la filiale SEDOC qui assure la gestion de l'Esso Card en France. Ce partenariat avec un expert en gestion de cartes pétrolières doit renforcer la position d'Esso sur le marché.

## TOUJOURS PLUS D'OPPORTUNITÉS POUR LES VENTES EN GROS

Commercialisant une gamme complète de carburants et fiouls domestiques, la direction des Ventes en gros s'adresse en direct aux industriels et aux centrales d'achat. En relation permanente avec une clientèle exigeante, elle doit être irréprochable en termes de fiabilité des approvisionnements et très réactive pour saisir toutes les nouvelles opportunités de marché. Par ailleurs, cette activité représente d'importants volumes de vente et des débouchés significatifs pour les raffineries du groupe. En 2013, l'activité Ventes en gros a consolidé les volumes et positions acquises en 2012 et a développé l'activité d'enlèvement dans les dépôts, utilisant ainsi au mieux la logistique intégrée détenue par le groupe.





# WOREX, UN ATOUT POUR LA VENTE DE DISTILLATS

Filiale du groupe, Worex est un acteur majeur en France dans la vente de distillats: gazoles routiers, non-routiers et fiouls domestiques. Avec des volumes de 1 600 000 m³, Worex représente un débouché de proximité significatif pour les raffineries du groupe et l'optimisation de ses activités logistiques, notamment les terminaux. En 2013, et malgré un marché atone, la fiabilité des approvisionnements et le professionnalisme des équipes de ventes ont permis de réaliser une croissance significative.

#### Sécurité

Trois accidents et quatre accidents de trajet avec arrêt ont été à déplorer. Ces résultats mettent en évidence une dégradation de la performance, notamment du fait de la recrudescence des accidents de trajet. Chaque cas a fait l'objet d'une analyse pour comprendre les causes et prendre les mesures correctives adéquates. Si la totalité des accidents 2013 est sans sérieuse gravité, ils ont été trop nombreux. En s'appuyant sur l'expertise du groupe et de nouvelles initiatives, Worex s'efforce de revenir à l'excellence démontrée ces dernières années. La sécurité reste la première priorité de toutes les activités du groupe.

#### **Ventes**

Malgré un contexte de crise générale et un marché plat, les volumes vendus sont en hausse de 14 % tous produits confondus. Ils ont principalement été commercialisés à des clients revendeurs. Cette croissance est d'autant plus remarquable que Worex avait déjà augmenté ses ventes de 16 % en 2012. Ces bons résultats sont en particulier liés aux performances des Gazoles Non Routiers. De plus, malgré un marché de fiouls domestiques stagnant à + 0,1 % en 2013, Worex a réalisé une croissance de 3,5 %.

#### **Performance**

Worex consolide le succès de sa stratégie de marque lancée en octobre 2011. Esso Fioul 4 saisons Plus et Esso Motor Plus : le taux de pénétration de ses produits premium continue à progresser en ventes directes société et au sein de l'Esso Fioul Club qui rassemble les revendeurs à la marque. En ligne avec la stratégie de la société, cette croissance volume est principalement réalisée avec les gazoles et au travers du segment revendeurs.

## Économies d'énergies

Intégrées à la politique commerciale, d'importantes actions en faveur de la promotion des économies d'énergies se sont poursuivies avec succès. Menées en collaboration avec Ecofioul, elles s'inscrivent dans la seconde période (2011-2013) désormais étendue jusqu'à fin 2014.

ESSO RAPPORT ANNUEL 2013 20/21





26<sub>ANS\*</sub>

sans accident à l'usine de lubrifiants finis de Gravenchon Malgré un contexte tendu et un marché des lubrifiants et spécialités en baisse depuis plusieurs années, la société maintient son positionnement haut de gamme avec les gammes Mobil 1, Mobil Delvac 1 et Mobil SHC. Son objectif est de continuer à valoriser la marque Mobil et de proposer toujours plus de qualité à ses clients. Aujourd'hui, et grâce à l'usine lubrifiants de Gravenchon, Esso est présent dans chaque secteur d'activité avec des produits innovants à forte valeur ajoutée.

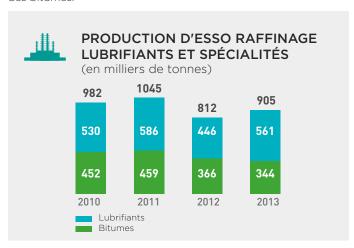
100

centres Expert Mobil 1

## LUBRIFIANTS : FIN DE LA RECONFIGURATION DES UNITÉS DE DISTILLATION

Après le grand arrêt de 2012 qui avait impacté fortement la production de lubrifiants (446 000 tonnes), celle-ci a fortement augmenté en 2013 pour atteindre un niveau de 561 000 tonnes avec une hausse de 26 %. En effet l'unité de production d'huiles de base n'était pas concernée par le grand arrêt de 2013. Toutefois, en raison de la faiblesse de la demande locale et internationale, la production n'est pas encore revenue au niveau de celle de 2011.

Avec 344 000 tonnes, la production de bitumes a baissé de 9 % en 2013. Ce recul s'explique essentiellement par une demande baissière du marché. La fin de la reconfiguration des unités de distillation va permettre d'optimiser au mieux la production des bitumes





## UN LARGE ÉVENTAIL DE PRODUITS

Grâce à l'expertise technologique du groupe ExxonMobil, la société produit et commercialise une gamme complète de lubrifiants haute performance répondant aux exigences les plus pointues : consommation de carburants, amélioration de productivité ou respect de l'environnement.

## Concevoir des produits innovants et performants

#### Huiles de base

Esso S.A.F. est le premier producteur français d'huiles de base. Les huiles produites à Gravenchon sont exportées à travers l'Europe, l'Afrique et le Moyen-Orient. Obtenues par distillation et traitements spécifiques de certains pétroles bruts, les huiles de base sont des produits minéraux plus ou moins fluides à température ambiante et entrent dans la composition des lubrifiants finis pour l'automobile, le transport, le BTP, les engins marins ou l'industrie. Les lubrifiants commercialisés sont obtenus par mélange de plusieurs huiles de base et d'additifs. Cela optimise l'indice de viscosité, le point d'écoulement et d'autres caractéristiques nécessaires à une utilisation performante en toutes circonstances, dont l'utilisation à froid ou prolongée à haute température.

#### Les huiles blanches

Obtenues par un raffinage très poussé, les huiles blanches sont très pures et aptes à des usages pharmaceutiques

ou de contacts alimentaires. Gravenchon est l'unique site de production d'huiles blanches pour le groupe ExxonMobil dans le monde.

#### Les paraffines

Solides à température ambiante et fondant entre 40 ° et 100 °C, les paraffines minérales proviennent du pétrole brut et sont obtenues par déparaffinage des huiles de base. Les paraffines fabriquées à Gravenchon sont exportées sous forme liquide, par navires ou par camions, principalement en Europe.

#### Les bitumes

Vendu chaud sous forme liquide à des industriels qui l'utilisent pur ou modifié, le bitume est obtenu par distillation atmosphérique puis, sous vide d'un mélange de pétroles bruts spécialement sélectionnés pour cela. Il est principalement utilisé pour fabriquer les enrobés routiers. La société commercialise une large gamme de bitumes principalement pour les travaux publics ou l'étanchéité des bâtiments. La production de bitumes sur la plateforme de Gravenchon a reculé en 2013. Cette baisse est due à l'arrêt de la production durant le projet de reconfiguration des unités du site de Gravenchon et à une demande baissière du marché intérieur, en particulier au cours du premier semestre de la même année. En 2013, les ventes de la société (marché intérieur et export) se sont élevées à 408 000 tonnes. La demande nationale a confirmé son recul avec une baisse estimée à - 5 %<sup>(1)</sup> par rapport à 2012.

(1) Source:
GPB (Groupement Professionnel des Bitumes).

ESSO RAPPORT ANNUEL 2013 22/23

## L'USINE DE FABRICATION DES LUBRIFIANTS FINIS DE GRAVENCHON

Idéalement située au sein de la raffinerie, l'usine de lubrifiants finis de Gravenchon est un des principaux sites du groupe Esso pour la fabrication de lubrifiants finis et de graisses. Tous les jours, les 120 collaborateurs de ce site industriel de premier ordre fabriquent, stockent et expédient aux différentes marques Mobil des centaines de tonnes de produits conditionnés ou en vrac. Suivant la stratégie de valorisation de gamme des équipes de ventes, l'usine s'est spécialisée depuis quelques années dans la fabrication de lubrifiants synthétiques Mobil 1, Mobil Delvac 1 et Mobil SHC.

#### UN LUBRIFIANT DE DERNIÈRE GÉNÉRATION

En 2013, l'usine de Gravenchon a accompagné les équipes de ventes pour le lancement de la dernière génération de lubrifiants Mobil Delvac 1 destiné aux moteurs Diesel dans les secteurs TP/Transport.

En 2013, la société Esso Raffinage a poursuivi les investissements dans son usine de Gravenchon pour en améliorer la compétitivité et finaliser la restructuration de ses lignes de conditionnement sur les seules marques Mobil. Ces investissements ont aussi porté sur le renouvellement de l'informatique utilisé pour le mélange des huiles ou l'automatisation du magasin de stockage. Des gains d'efficacité sont également réalisés grâce à une nouvelle organisation recentrée sur les lubrifiants à forte valeur ajoutée.



### DES PERFORMANCES SÉCURITÉ EXEMPLAIRES

Cette année encore, les performances sécurité de l'usine de lubrifiants ont été exemplaires avec 26 ans sans accident avec arrêt pour le personnel et 1 100 jours sans accident si on prend en compte les entreprises extérieures.

## DES PRODUITS PREMIUMS DANS CHAQUE SECTEUR D'ACTIVITÉ

Dépendant d'une conjoncture maussade pour l'industrie et l'automobile, le marché des lubrifiants a connu un exercice 2013 difficile. Selon le CPDP, avec 580 000 de tonnes de lubrifiants vendues en 2013, le marché des lubrifiants et spécialités a diminué de 3.1 % à fin décembre 2013.

## Proposer des lubrifiants à forte valeur ajoutée

Malgré cette baisse structurelle, la société propose toujours plus de qualité à ses clients avec une stratégie de positionnement haut de gamme et de valorisation de la marque Mobil. Cette progression continue du taux de pénétration des produits à forte valeur ajoutée, produits de synthèse pour la plupart, a permis de maintenir ses ventes en 2013, malgré un marché compétitif et en régression. Automobile, transports, travaux publics ou industrie : grâce aux produits Mobil, les moteurs gagnent en longévité et performance, la consommation d'énergie est réduite, la productivité améliorée et l'environnement respecté<sup>(1)</sup>.

## TROIS GAMMES PHARES "PORTE DRAPEAU" DE LA MARQUE MOBIL ET D'UNE STRATÉGIE DU HAUT DE GAMME :

- Mobil 1 pour l'automobile
- Mobil Delvac 1 pour le secteur des transports et des travaux publics
- Mobil SHC pour l'industrie

(1) Les mesures d'efficacité énergétique se rapportent uniquement aux performances du fluide en question, comparées à celles d'un fluide classique (huile minérale) de référence. Les mesures correspondantes sont réalisées dans des conditions de fonctionnement définies et contrôlées. L'amélioration du rendement énergétique est susceptible de varier en fonction des conditions de service et des applications.



## Économiser toujours plus de carburant avec la nouvelle Mobil Delvac 1

Grâce à la nouvelle Mobil Delvac 1, une huile synthétique haute performance lancée en 2013 pour les moteurs diesel des industries, le secteur du transport et des travaux publics devrait réduire sa consommation de carburant tout en prolongeant la durée de vie des véhicules

## Un réseau d'ambassadeurs de la marque Mobil

Une grande partie des lubrifiants Mobil commercialisés par la société l'est à présent à travers un réseau de distributeurs officiels représentant la marque et les valeurs de la société auprès de sa clientèle. Véritable force de terrain, ces distributeurs assurent la commercialisation de la gamme des lubrifiants automobiles, industriels et pour les véhicules commerciaux (transports, travaux publics, agriculture). Ils apportent une réponse parfaite à leurs clients en faisant preuve de souplesse et proximité et en proposant toute la puissance et la technologie d'une marque. Poursuivant une logique d'excellence, le groupe développe une stratégie de formation complète et propose des outils marketing efficaces, permettant aux distributeurs d'être de véritables ambassadeurs. En 2013, s'est tenue à Berlin la première convention des distributeurs Europe, Afrique, Moyen-Orient à laquelle les cinq distributeurs officiels du groupe étaient présents.

## Des centres experts Mobil 1, partenaires des réseaux secondaires

Pour accompagner les réseaux secondaires de mécaniciens et réparateurs agréés dans leur développement et les aider à se professionnaliser, les équipes marketing ont lancé les Centres Expert Mobil 1. Ils proposent formation, communication et support marketing autour de la marque Mobil 1 et aident ainsi les partenaires de la société à développer leur clientèle. Il existe aujourd'hui plus de 100 Mobil 1 Centres Expert en France, deux fois plus qu'en 2012.

## DES FORMULATIONS SUR-MESURE POUR UN PARTENAIRE HISTORIQUE

Les lubrifiants Mobil continuent à gagner des parts de marché dans l'automobile, en particulier avec la Mobil Super 3000 Formula P 0W-30. Elle est en effet compatible avec les moteurs Euro VI de Peugeot et Citroën et approuvée par PSA aussi bien en après-vente qu'en première monte en sortie d'usine. Avec la formulation Mobil Super "Low SAPS" Peugeot dispose d'un produit développé sur mesure et répondant aux dernières homologations Peugeot Citroën B71 2312. En 2013, de nombreuses actions marketing ont été réalisées auprès des clients concessionnaires pour soutenir le lancement de ce produit.





POURSUIVRE LES PROGRAMMES DE RÉDUCTION DES COÛTS

CONTINUER À INVESTIR DE FAÇON SÉLECTIVE

COMMERCIALISER LES PRODUITS VIA UN RÉSEAU DE DISTRIBUTEURS OU DE REVENDEURS À LA MARQUE À la sortie d'une année 2013 difficile pour le raffinage, le groupe Esso et ses deux raffineries de Fos-sur-Mer et Gravenchon, doivent faire face à cette conjoncture en attendant de pouvoir tirer pleinement parti de ses installations et de leurs récents investissements. Grâce à une maintenance approfondie, une modernisation et une reconfiguration de l'outil de production, Esso reste un des leaders du raffinage. Pour conserver cette place, le groupe poursuit sa stratégie selon quatre axes principaux.



#### Opérer de façon irréprochable

Toutes les décisions quotidiennes du groupe visent à atteindre une performance opérationnelle exemplaire : qualité et maîtrise des opérations, fiabilité des installations, rigueur de gestion sont au cœur de la stratégie d'Esso. Pour cela, le groupe doit opérer en toute sécurité, minimiser l'impact de ses activités sur les communautés environnantes et agir de façon durable. Tous ces éléments sont le gage d'une plus grande efficacité sur le long terme.

## Poursuivre les programmes de réduction des coûts

Ne pouvant agir sur la conjoncture et les mécanismes internationaux d'offre et de demande, le groupe doit redoubler d'efforts pour poursuivre ses programmes de réduction des coûts dans tous les domaines : coûts opératoires, efficacité énergétique, coût du travail. Une analyse pointue de l'efficacité des leviers d'économies potentielles est constamment effectuée.

## Continuer à investir de façon sélective

Après les grands arrêts pour maintenance et le projet de reconfiguration du site de Gravenchon, les investissements se poursuivent pour préparer l'avenir.

À Gravenchon: le régénérateur de l'unité de craquage catalytique (FCC) doit être remplacé à l'horizon 2015 pour améliorer le taux d'utilisation et réduire les arrêts de maintenance intermédiaires. D'autres projets sont à l'étude pour accroître les rendements de distillats sur le Gofiner dans les années à venir.

À Fos-sur-Mer: un projet de désulfurisation du kérosène va prochainement être mis en place pour augmenter la production de gazole. Un projet pour l'amélioration du point de coupe de la tour de distillation sous vide est également en cours.

## Commercialiser les produits via un réseau de distributeurs ou de revendeurs à la marque

Carburants ou lubrifiants, le groupe commercialise ses différents produits à travers des réseaux de distributeurs ou auprès de revendeurs, et en direct à quelques grands comptes industriels. Le groupe s'appuie en particulier sur les revendeurs à la marque, véritables forces de terrain qui portent les valeurs et la technologie du groupe auprès des clients. Pour accompagner ce nouveau mode de gestion dans le réseau de stations-service, l'offre carte carburants Esso Card va être améliorée grâce au projet d'accord annoncé avec la société WEX Europe Services Ltd (WES), experte en gestion de cartes pétrolières.

Par ailleurs, le raffinage français est affaibli et la compétitivité de notre industrie est mise à mal : accumulation de réglementations et de taxations, importations massives de produits finis en provenance du Moyen-Orient ou d'Asie, où les industriels n'opèrent pas avec les mêmes contraintes. Pour ne pas pénaliser davantage un secteur déjà fortement exposé à la concurrence mondiale, il est important d'étudier l'impact économique et le réel bénéfice environnemental de toute nouvelle réglementation avant sa mise en œuvre.

Pour rester compétitif dans un marché ouvert à une concurrence mondiale, le groupe poursuivra l'optimisation de son outil industriel, si les conditions économiques et si un environnement réglementaire stable le permettent. En même temps, le groupe capitalisera sur ses atouts : efficacité de son outil industriel, performance opérationnelle, compétence de son personnel, rigueur dans sa conduite des affaires et intégration au sein du groupe ExxonMobil.

ESSO RAPPORT ANNUEL 2013 26/27



## GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

La politique sur la gouvernance d'entreprise adoptée par le conseil d'administration fixe les règles que la société souhaite suivre en la matière.

Elle respecte les codes de bonnes conduites existants dont elle adapte les principes à son organisation et son fonctionnement.

Le conseil d'administration détermine les orientations des activités de la société et veille à leur mise en œuvre. En accord avec les pouvoirs attribués par les assemblées d'actionnaires et l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et délibère sur les affaires la concernant. Les informations nécessaires au bon accomplissement de leurs missions sont transmises aux administrateurs. Un comité d'audit a également été créé par le conseil d'administration. Sa mission, son organisation et ses principes de fonctionnement suivent les recommandations de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Différentes politiques d'entreprise organisent le système de contrôle interne et de gestion des risques de la société. Elles énoncent les valeurs fondamentales de la société en matière de conduite des affaires et respectent strictement les lois et réglementations en vigueur. Ces politiques sont complétées par des standards de contrôle, des procédures opérationnelles et des délégations de pouvoirs. L'ensemble de ces textes de référence constitue le cadre dans lequel toutes les directions de l'entreprise doivent opérer.

Ce système de contrôle global assure une mise en œuvre efficace des ressources de l'entreprise pour atteindre les objectifs fixés dans le respect des politiques de conduite des affaires. Il permet également de prévenir et de maîtriser les risques.

#### P.29 RAPPORT DU PRÉSIDENT

SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

## P.35 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ESSO S.A.F.

#### P.36 MANDATAIRES SOCIAUX D'ESSO S.A.F. EN 2013

ET PRÉSENTATION DES ADMINISTRATEURS DONT LA NOMINATION EST PROPOSÉE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2014

P.38 RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

P.40
PROJETS DE RÉSOLUTION
DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 18 JUIN 2014

## RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le présent rapport est établi conformément aux dispositions du Code de commerce suivant lesquelles le président d'une société anonyme rend compte dans un rapport à l'assemblée générale, joint au rapport du conseil d'administration, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Esso S.A.F. tient à préciser en préliminaire qu'elle n'a pas choisi d'adopter de code de bonne conduite établi par les organisations représentatives des entreprises, tel que le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées élaboré conjointement par l'AFEP et le Medef car il ne lui semble pas adapté compte tenu de la composition de l'actionnariat de la société et elle aurait été amenée à en écarter trop de dispositions.

En particulier la création des différents comités spécialisés ne répond pas à un besoin de la société notamment compte tenu de son organisation et de son fonctionnement. De même les prescriptions en matière d'administrateurs indépendants, de durée de mandat des administrateurs ne sont pas les mêmes.

Par exemple, en accord avec la politique sur le gouvernement d'entreprise de notre société, pour être considéré indépendant, un administrateur ne doit avoir aucune relation financière avec Esso, directement ou indirectement, excepté en sa qualité d'administrateur, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Esso S.A.F. compte actuellement trois administrateurs indépendants qui sont :

- Madame Marie-Hélène Roncoroni,
- Monsieur Pierre Verluca.
- Madame Marie-Françoise Walbaum.

Esso S.A.F. précise également qu'elle n'a pas pris comme référence pour l'élaboration de ce rapport le cadre de référence de contrôle interne susceptible d'être utilisé par les sociétés françaises soumises aux obligations de la loi de sécurité financière. L'organisation du contrôle interne du groupe Esso S.A.F., comme exposé dans le rapport qui suit, repose sur un système conforme avec la norme américaine de contrôle interne COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission).

## Adoption de règles de bonne conduite de gouvernement d'entreprise spécifiques à Esso S.A.F.

Le conseil d'administration de la société a adopté le 23 mars 2005 une politique sur le gouvernement d'entreprise qui fixe les règles que la société souhaite respecter en la matière. Cette politique sur le gouvernement d'entreprise est disponible sur le site internet de la société. Elle respecte l'esprit des codes de bonne conduite existants et ne s'en éloigne que pour en

adapter les principes à son organisation et son fonctionnement (par exemple la société n'a pas crée de comité de sélection ou de nomination ou de comité de rémunération). Elle a été révisée le 23 mars 2011 et le 6 novembre 2013 pour tenir compte des évolutions en matière de gouvernement d'entreprise.

Le conseil d'administration a également créé un comité d'audit lors de sa séance du 2 avril 2008 qui fera l'objet d'un développement spécifique dans le présent rapport.

Par ailleurs le conseil d'administration a examiné lors de sa réunion du 28 novembre 2008 les recommandations de l'AFEP/ Medef du 6 octobre 2008 concernant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé. Il a décidé d'adopter ces recommandations, constatant qu'elles étaient très proches des pratiques d'Esso S.A.F., à l'exception du cumul contrat de travail et mandat social. Sur ce point précis, le conseil d'administration a considéré que ce cumul reste acceptable en son sein compte tenu de la structure de l'actionnariat de la société et de la pratique de rémunération des mandataires sociaux salariés qui est établie en parfaite cohérence avec le système de rémunération de l'ensemble des salariés du groupe. Cette position a été communiquée et mise en ligne sur le site internet de la société le 5 décembre 2008. Pour la même raison, la société n'a pas adopté la recommandation de l'AFEP et du Medef de juin 2013 sur l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires des éléments de rémunération du président du conseil d'administration et directeur général.

En application de la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, et compte tenu de la taille de son conseil qui ne dépasse pas huit membres, la société aura d'ici 2017 l'obligation d'instaurer une proportion d'administrateurs de chaque sexe telle que l'écart entre le nombre des administrateurs de chaque sexe ne pourra être supérieur à deux. La société assure donc la représentativité requise puisque le conseil est actuellement composé de quatre hommes et de deux femmes.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2013 Monsieur Roland Vardanéga a été remplacé par Madame Marie-Hélène Roncoroni.

## Préparation et organisation des travaux du conseil

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il a adopté un règlement intérieur disponible sur le site internet de la société. Ce règlement a été révisé le 6 novembre 2013 pour tenir compte des évolutions en matière de gouvernement d'entreprise

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par les assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social,

ESSO RAPPORT ANNUEL 2013

le conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et se fait communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Lorsque des décisions sont à prendre par le conseil d'administration, les détails nécessaires à la prise de décision sont présentés, soit sous la forme d'un projet de rapport du conseil préparé par les différentes directions concernées, soit par un exposé du président-directeur général.

Les administrateurs non-salariés ont accès à leur demande aux cadres dirigeants de la société et aux autres salariés, pour discuter des activités et de la marche de la société. Une information concernant les affaires de la société est fournie au conseil d'administration par la direction d'Esso S.A.F. en présence des commissaires aux comptes. Toutefois, le conseil d'administration a le droit de faire appel à des consultants extérieurs, y compris des experts comptables, avocats ou autres experts, lorsqu'il l'estime utile. Les honoraires et dépenses de ces consultants sont pris en charge par la société.

Le conseil d'administration revoit périodiquement la performance des activités et les objectifs stratégiques de la société, et en particulier les performances en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement.

Il se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Le conseil arrête les comptes semestriels et annuels et établit le rapport de gestion. Les projets de rapport de gestion, préparés par la direction de la Communication et des Relations extérieures, les projets de comptes semestriels et annuels, préparés par la direction du Contrôle financier, et les conventions réglementées, rassemblées par le Secrétariat général, sont communiqués à tous les administrateurs.

En 2013, le conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises. Tous les administrateurs ont été présents à chaque réunion.

Le conseil d'administration avait procédé en 2011 à une évaluation annuelle de sa mission. Il ressortait de cette évaluation que les administrateurs étaient satisfaits du fonctionnement actuel du conseil d'administration. La société n'a donc pas procédé à une nouvelle évaluation en 2013.

Le 6 novembre 2013, le conseil a adopté une charte des conventions réglementées en application de la proposition n° 20 de la recommandation n° 2012-05 de l'AMF.

Le conseil peut créer les comités spécialisés qu'il estime nécessaires ou opportuns pour l'assister dans la conduite des affaires de la société.

Le conseil a fait le choix de ne pas dissocier la fonction de président du conseil d'administration de celle de directeur général et fixe la rémunération du président-directeur général. Le président ne peut réaliser les opérations suivantes :

- consentir des prêts en nature ou en numéraire d'un montant supérieur à 20 % du capital de la société pour chaque opération,
- contracter des emprunts à plus d'un an d'un montant supérieur à 50 millions d'euros pour chaque emprunt, cette limitation ne s'appliquant pas à des emprunts remboursables au gré d'Esso S.A.F. sans pénalité,
- consentir sur les biens immobiliers des hypothèques dont le montant en principal excède 20 % du capital de la société,
- vendre des immeubles, groupes de parts de sociétés immobilières, fonds de commerce ou concessions dont le prix en principal excède 20 % du capital de la société,
- faire à des sociétés constituées ou à constituer des apports d'un montant supérieur à 20 % du capital d'Esso S.A.F.

Dans le cadre de la résolution bancaire adoptée par le conseil d'administration et revue tous les deux ans, le président du conseil d'administration et directeur général, agissant conjointement soit avec le directeur administratif et financier, soit avec le trésorier est autorisé à procéder à l'ouverture et à la fermeture de comptes bancaires au nom de la société auprès de banques, établissements financiers ou autres organismes récepteurs de fonds qui auront été choisis conjointement par au moins deux personnes parmi les personnes mentionnées ci-dessus.

Des délégations de pouvoir signées conjointement peuvent être accordées à des personnes désignées pour opérer les comptes de la société sous réserve de l'application du principe de double signature pour toute personne mentionnée ci-dessus et pour toutes les opérations significatives définies dans les procédures internes

Le conseil a autorisé le président du conseil d'administration et directeur général agissant conjointement à conclure au nom de la société, soit avec Exxon Mobil Corporation, soit avec l'une de ses affiliées, divisions ou centres de trésorerie régionaux, une convention de services par laquelle une de ces entités assurera la gestion et l'administration opérationnelle des comptes bancaires de la société (à l'exclusion de l'ouverture et de la fermeture des comptes eux-mêmes).

Une telle convention avec l'une de ces entités ne peut être conclue que si cette dernière a elle-même adopté une résolution bancaire revue périodiquement par ses propres instances de direction.

Le conseil a autorisé le président à donner des cautions, avals et garanties au nom de la société dans la limite de 20 millions d'euros, et ce jusqu'au 30 juin 2014. Le président du conseil d'administration et directeur général a également été autorisé par le conseil à donner à l'égard des administrations fiscales et douanières des cautions, avals et garanties au nom de la société, sans limitation de montant et à déléguer les pouvoirs définis aux paragraphes précédents.

#### Comité d'audit d'Esso S.A.F.

Conformément aux dispositions de l'article R 225-29 du Code de commerce, le comité d'audit exerce ses attributions sous la responsabilité du conseil d'administration de la société. La mission, l'organisation et les principes de fonctionnement du comité prennent en compte la recommandation de l'Autorité des marchés financiers de se référer au rapport du groupe de travail sur le comité d'audit publié le 22 juillet 2010.

Le comité d'audit est actuellement composé de trois administrateurs n'exerçant pas de responsabilité opérationnelle au sein de la société et nommés en conseil d'administration. Il comprend deux administrateurs indépendants selon la définition retenue par Esso S.A.F. Son président est également désigné par le conseil d'administration.

Le comité se réunit chaque fois qu'il le juge nécessaire et au moins deux fois par an sur convocation de son président ou du président du conseil d'administration. Les délibérations du comité sont constatées par des procès-verbaux signés par deux des membres présents.

Des jetons de présence fixés par le conseil d'administration sont versés aux administrateurs membres du comité d'audit effectivement présents aux réunions du comité.

Le rôle du comité d'audit est défini par le conseil d'administration, il ne prend pas de décisions, son rôle se limite à préparer et faciliter le travail du conseil en conduisant les principales missions suivantes :

- assurer la revue du processus d'élaboration de l'information financière et comptable,
- établir un dialogue avec les directions fonctionnelles des sociétés du groupe et en particulier la direction du Contrôle financier et la Division Audit, afin de revoir l'efficacité des procédures internes de contrôle de l'information financière et assurer un suivi de l'efficacité du système de gestion des risques susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'information comptable et financière et notamment sur le patrimoine de la société,
- participer à la procédure de sélection des commissaires aux comptes, en veillant à leur indépendance, et instituer une relation directe avec eux, afin de :
  - prendre connaissance de leur programme de travail,
  - s'assurer qu'ils sont en mesure d'exercer correctement leur mission,
  - revoir avec eux les conclusions de leurs travaux.

En 2013, le comité d'audit s'est réuni trois fois et a été amené à examiner les points suivants qui ont fait l'objet d'un compte rendu en conseil d'administration :

- intervention des commissaires aux comptes concernant l'arrêté annuel 2012 des comptes du groupe Esso S.A.F.,
- revue finale du rapport du président sur les procédures

- de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
- renouvellement du mandat des commissaires aux comptes des sociétés Esso S.A.F. en 2013 et Esso Raffinage S.A.S. en 2014,
- présentation par la direction juridique des recommandations de l'AMF en matière de conventions réglementées,
- intervention des commissaires aux comptes concernant leur examen limité de l'arrêté au 30 juin 2013 des comptes du groupe Esso S.A.F.,
- information du comité sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques financiers dans les raffineries,
- rapports d'audit interne émis et irrégularités enregistrées de juillet 2012 à juin 2013,
- services fournis par le groupe ExxonMobil et coûts facturés en 2012
- charte sur les conventions réglementées au sein du groupe Esso S.A.F.: commentaires du comité d'audit sur le projet de charte avant son adoption par le conseil d'administration du 6 novembre 2013.

## Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

La position du conseil d'administration sur les recommandations de l'AFEP/Medef du 6 octobre 2008 concernant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé a été évoquée dans la partie du présent rapport sur les règles de gouvernement d'entreprise applicables à la société.

Les éléments de rémunérations et avantages accordés au président du conseil d'administration et directeur général sont définis en cohérence avec les standards internes applicables aux cadres et dirigeants du groupe. Ces éléments de rémunération sont présentés au conseil d'administration et soumis à son vote.

Le montant des jetons de présence pour les administrateurs non-salariés est déterminé par l'assemblée générale annuelle des actionnaires et est revu chaque année. Il est fixé en tenant compte des pratiques du marché, de la taille et des activités d'Esso S.A.F. et des responsabilités des administrateurs.

## Modalité de participation à l'assemblée générale des actionnaires

Les règles en matière de participation des actionnaires sont définies dans l'article 37 des statuts de la société. Les principes sont rappelés ci-dessous :

Pour assister personnellement, se faire représenter ou voter

ESSO RAPPORT ANNUEL 2013 30/31

par correspondance à l'assemblée générale des actionnaires de la société, toute personne doit justifier de son identité lors des formalités d'enregistrement et de sa qualité d'actionnaire trois jours ouvrés au moins avant l'assemblée :

- soit par l'inscription de ses actions en compte courant nominatif auprès de CACEIS Corporate Trust (actions nominatives).
- soit par la remise à CACEIS Corporate Trust Service Assemblées Générales Centralisées - 14, rue Rouget de Lisle - 92862 ISSY LES MOULINEAUX Cedex 9, d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier habilité, teneur de son compte (banque, La Poste, société de bourse,...).

#### Comment assister à l'assemblée ?

Une carte d'admission, indispensable pour être admis à l'assemblée et y voter, est délivrée sur demande écrite.

Comment participer à l'assemblée par procuration?

Il convient de faire parvenir à CACEIS Corporate Trust - Service Assemblées Générales Centralisées - 14, rue Rouget de Lisle -92862 ISSY LES MOULINEAUX Cedex 9, dans les délais impartis dans la convocation, soit directement (actions nominatives), soit par l'entremise d'un intermédiaire financier (actions au porteur), le formulaire de vote par correspondance ou par procuration en optant pour le vote par procuration.

#### Comment voter à distance ?

Il convient de faire parvenir à CACEIS Corporate Trust - Service Assemblées Générales Centralisées - 14, rue Rouget de Lisle -92862 ISSY LES MOULINEAUX Cedex 9, dans les délais impartis dans la convocation, soit directement (actions nominatives), soit par l'entremise d'un intermédiaire financier (actions au porteur), le formulaire de vote par correspondance ou par procuration en optant pour le vote par correspondance et en exprimant un vote pour chaque résolution.

## Organisation et fonctionnement du système de contrôle du groupe Esso S.A.F.

#### Cadre général, organisation et périmètre d'application

Un système de management (CIMS - Contrôles Irréprochables par une Méthode Systématique), appliqué dans toutes les sociétés du groupe ExxonMobil et en ligne avec la norme américaine de contrôle interne COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission), fournit à l'ensemble des salariés de la société une référence commune pour l'application effective du système de contrôle et des règles de l'entreprise. Il intègre une méthode d'évaluation des risques inhérents aux différentes activités de l'entreprise et aux différents aspects de ses activités.

Ce système est articulé autour de sept principes à partir desquels est organisée la gestion contrôlée de la société :

- implication, engagement et responsabilité de la hiérarchie,
- évaluation et gestion du risque,
- développement, gestion et amélioration des processus opérationnels,
- gestion du personnel et formation,
- gestion du changement,
- identification et résolution des faiblesses de contrôle,
- évaluation du système de contrôle.

L'évaluation de l'efficacité des contrôles en place repose sur des audits internes et externes couvrant l'ensemble des activités et s'appuyant sur les exigences de la loi Sarbanes-Oxley. S'ajoutent à ces audits un processus d'auto-évaluation conduit par l'ensemble des directions de la société ainsi que des contrôles spécifiques de validation et d'analyse des flux de données financières coordonnés par la direction du Contrôle financier.

Le système de contrôle interne et de gestion des risques en place au sein de la société s'applique également dans les autres sociétés du groupe ExxonMobil auprès desquelles plusieurs activités sont sous-traitées (centres de services, centres de coordination, agent commercial). Sont notamment centralisés dans des centres de services partagés le paiement des fournisseurs, la tenue des comptes clients et la comptabilité générale.

De la même façon, ce système de contrôle est appliqué au sein des filiales de la société en France ainsi qu'au sein des entités dans lesquelles la société détient une participation dès lors qu'elle a la charge de les opérer.

#### Principes de gestion contrôlée

Les politiques de conduite des affaires énoncent les valeurs de l'entreprise en matière d'éthique des affaires, de conflits d'intérêts comme en matière de sécurité des personnes et des biens ou encore de protection de l'environnement.

Les règles de la société sont d'adhérer aux valeurs éthiques les plus élevées et d'être en conformité avec toutes les lois concernant le respect de la concurrence. La société attend de ses employés qu'ils respectent les valeurs d'honnêteté, d'intégrité et de strict respect des lois. Des formations fréquentes du personnel et des vérifications régulières des activités du groupe sont effectuées pour assurer leur conformité avec ces règles et ces lois.

Un dispositif d'alerte professionnelle mis en place par la société permet de rapporter des malversations potentielles dans les domaines comptables et financiers ou dans la conduite des affaires. Ce dispositif est ouvert à l'ensemble du personnel ainsi qu'aux collaborateurs des entreprises sous-traitantes.

La responsabilité d'assurer un bon fonctionnement de chacune des directions, dans le respect des politiques et procédures prescrites par la direction générale, repose sur la hiérarchie à tous échelons.

Les contrôles nécessaires au bon fonctionnement de l'entreprise sont répertoriés au sein d'un manuel qui contient l'ensemble des standards adoptés par la société (création d'entités juridiques, délégation de pouvoirs, financements, investissements, opérations de change, gestion du personnel, gestion de systèmes informatiques et réseaux, protection de l'information, gestion des contrats, etc.), ainsi que les standards en matière de contrôle des informations comptables, financières et de gestion.

Une partie significative de l'activité de contrôle interne est construite autour des aspects financiers.

Les standards en matière de contrôles financiers couvrent les domaines suivants :

- · comptabilité financière.
- comptes bancaires,
- · paiements,
- comptabilité matière,
- facturation et encaissements,
- · crédit et recouvrement des créances,
- immobilisations.
- paye et avantages sociaux.

Des procédures internes spécifiques reprennent de manière plus détaillée l'application de l'ensemble des standards de contrôle applicables à chaque processus opérationnel ou de gestion. Une dimension essentielle de ces standards est l'analyse de risque et l'élaboration de mesures de contrôle proportionnées aux risques encourus.

Les procédures budgétaires applicables au sein du groupe couvrent l'établissement des propositions de budgets d'investissement, l'approbation des investissements et des dépenses non-capitalisables associées, l'examen et le suivi de l'état d'avancement des dépenses par rapport au budget approuvé. Les procédures budgétaires couvrent également la clôture des lignes budgétaires dans un délai approprié ainsi que l'annulation des lignes budgétaires non utilisées.

Les exigences de base pour l'établissement de contrôles efficaces en matière de sécurité dans tous les domaines informatiques sont répertoriées dans des instructions à disposition de l'ensemble des fonctions de l'entreprise. Leur objectif est de garantir que toute l'information, tous les logiciels et équipements de l'entreprise sont correctement protégés et disponibles. Les principes de gestion des accès aux systèmes d'information, couvrant l'intégralité des systèmes, permettent de garantir la ségrégation des tâches dans tous les processus où celle-ci est nécessaire, et de prévenir les accès non justifiés aux informations de la société.

Les rôles et responsabilités en matière de gestion du risque client, l'utilisation du crédit, les règles en matière d'évaluation du risque, détermination de crédit-limite, suivi des en-cours, facturation, termes de paiement, collecte des fonds, créances douteuses... sont détaillés pour chaque ligne de vente concernée.

Dans le domaine des achats, un ensemble de procédures couvre l'ensemble du processus depuis la demande d'achat émise par un utilisateur jusqu'au paiement du fournisseur. Ces procédures s'étendent également à la réconciliation des comptes fournisseurs et des comptes de provisions pour factures à payer. Des instructions relatives à l'approvisionnement et la gestion des stocks de pièces détachées, pour les magasins des raffineries, notamment, viennent compléter ces procédures.

Les organisations opérationnelles disposent en détail de règles et procédures à appliquer en matière de mesurage de produits et de comptabilité matière.

D'autres systèmes de management similaires couvrent la gestion des risques dans le domaine des opérations, de la qualité des produits, de la protection industrielle ou encore de la gestion de projets.

En particulier, afin de gérer les risques et de prévenir tous les types d'incidents, le système OIMS (*Operations Integrity Management System*) de gestion de l'intégrité des opérations permet à la société de respecter les normes opérationnelles les plus sévères sur le plan de la sécurité, de la santé et de la protection de l'environnement.

Un système de pouvoirs internes délégués vient compléter le cadre de contrôle fixé par les politiques, les standards de contrôle et les procédures opérationnelles. Ces délégations de pouvoirs ont été définies pour tous les salariés de l'entreprise, en fonction de leur activité et du type de transaction concernée (organisation, budget, contrats d'achat ou de vente, paiements, passage en pertes/dévaluation d'actifs, transactions clients, litiges et réclamations, diffusion d'informations aux tiers). Des pouvoirs bancaires et autres pouvoirs externes (procuration en douane et diverses) sont également en place.

#### Analyse des risques, mesures de contrôle et procédures adaptées

En application de la méthode CIMS (Contrôles Irréprochables par une Méthode Systématique) évoquée précédemment, des catalogues de mesures de contrôle ont été développés par les différentes fonctions de l'entreprise et les différentes organisations de services partagés du groupe ExxonMobil utilisées par Esso S.A.F. pour couvrir les risques associés à celles de leurs activités qui présentent des risques financiers significatifs.

Ces catalogues décrivent les scénarios de risques identifiés et les mesures de contrôle associées pour couvrir ces risques en ligne avec les standards de contrôle adoptés par la société. Ils définissent également les responsabilités de mise en place et d'exécution de ces mesures de contrôle au sein des procédures opérationnelles.

Le cadre général des principes comptables, la charte des comptes à utiliser et les procédures comptables à suivre sont documentés ainsi que les rôles et responsabilités et procédures de réconciliation des comptes. Chacun des comptes de bilan a un "propriétaire" (un poste de l'organisation, non nécessairement au sein de la direction du Contrôle financier) qui a la responsabilité d'établir, puis de tenir à jour, un document de synthèse indiquant le fonctionnement du compte, la méthode et la périodicité de réconciliation. La situation des réconciliations de comptes est l'objet d'un rapport périodique au contrôleur et d'une vérification indépendante annuelle.

Le directeur du Contrôle financier (ou Controller) a la responsabilité principale de la mise en place et du fonctionnement du système de collecte et de remontée de l'information financière. Des instructions sont fournies à l'ensemble des directions opérationnelles pour garantir la qualité des informations financières remontées. Ces instructions portent entre autres sur le respect du planning de clôture comptable établi par la direction du Contrôle financier afin de permettre la prise en compte en temps et en heure de tous les événements significatifs et sur la revue périodique des différentes provisions.

Les informations financières périodiques sont issues directement des livres comptables sur la base des transactions comptabilisées par les systèmes opérationnels et des saisies effectuées dans les livres par les différentes fonctions de l'entreprise, dont les provisions. L'analyse détaillée des résultats financiers (sociaux et consolidés), est coordonnée par la direction du Contrôle financier avec l'assistance d'organisations de services partagés pour les analyses de résultats sous un angle plus opérationnel. Cette approche constitue un moyen de contrôle supplémentaire et contribue à la qualité des données issues d'une base financière unique de référence.

Différents états et rapports sont à disposition pour synthétiser les informations nécessaires à la conduite des affaires et à la prise de décision par la direction générale et les différentes directions. L'information ainsi remontée concerne la performance opérationnelle, l'analyse financière des résultats, les incidents en matière de sécurité des biens et des personnes ou liés à l'environnement, ou encore éventuellement les fraudes.

#### Suivi et évaluation du système de contrôle

La direction de la société est responsable du suivi de l'efficacité du système de contrôle et s'appuie en particulier sur les équipes d'audit interne. Ces équipes établissent un plan d'audit pluriannuel couvrant sur un cycle d'environ trois ans toutes les activités opérationnelles et financières de l'entreprise. L'audit interne fournit une appréciation indépendante du degré de conformité avec les politiques, standards et procédures de la société. Cette mission s'étend également aux filiales ainsi qu'aux participations significatives du groupe Esso S.A.F. (dans le cadre d'audits interprofessionnels réalisés en commun par les équipes d'audit des sociétés pétrolières participantes).

L'indépendance organique de l'audit interne au sein du groupe ExxonMobil permet de garantir son objectivité dans le choix des activités à auditer ou dans l'évaluation du système de contrôle en place. Les auditeurs ont accès à toute opération, tout document, tout bien qu'ils considèrent d'importance ou toute personne qu'ils jugent nécessaire d'interroger pour conduire leur mission. Les directions de l'entreprise ont ensuite l'obligation de prendre en considération l'ensemble des observations de l'audit interne en prenant les actions appropriées dans des délais convenus en fonction des risques à couvrir et des contraintes de mise en cellure.

Les 11 audits internes menés en 2013 et qui portaient notamment sur les activités de ventes de carburants et d'huiles de base, d'approvisionnement de produits pétroliers et d'achats de brut ou des participations significatives de la société ont été jugés satisfaisants d'un point de vue contrôle et gestion des risques par l'audit interne.

En parallèle, des coordonnateurs de contrôle fournissent de façon continue, soit de manière centralisée au sein de la direction du Contrôle financier, soit de manière décentralisée au sein de chaque fonction de l'entreprise (raffinage, lubrifiants et spécialités, lignes de vente carburants et combustibles, fonctions de support, etc.), formation et conseils sur la mise en œuvre des politiques de l'entreprise et les standards de contrôle. Ils aident également la direction de ces fonctions à évaluer périodiquement et sélectivement la bonne application des procédures et des contrôles en ligne par les différents niveaux de hiérarchie. En général, cette auto-évaluation a lieu entre les missions de contrôle indépendant conduites par l'audit interne.

Chaque dirigeant de l'entreprise doit chaque année, dans le cadre du processus annuel de clôture et de publication des comptes, certifier qu'à sa connaissance, les activités dont il est responsable ont été exécutées dans le respect des politiques et standards de l'entreprise et ont été correctement reflétées dans les livres comptables. Cette certification reprend explicitement un certain nombre de points clés du système de contrôle en place tel qu'évoqué ci-dessus. Elle doit identifier les éventuelles déviations aux standards de l'entreprise, en particulier celles susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'exactitude des comptes.

Enfin, les politiques de l'entreprise en matière de conduite des affaires sont rappelées annuellement à l'ensemble du personnel. Une revue de pratique des affaires, au cours de laquelle la totalité des employés, à tous les niveaux, se voient rappeler dans le détail l'ensemble des politiques en matière de conduite des affaires, se déroule tous les quatre ans par groupes de petite taille. Cette revue quadriennale, au même titre que la certification annuelle, permet à chacun d'obtenir toute clarification qu'il jugerait nécessaire auprès de sa hiérarchie, de la direction du Contrôle financier ou de la direction juridique.

Le 25 mars 2014.

#### **Francis Duseux**

Président du conseil d'administration et directeur général d'Esso S.A.F.

### RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ESSO S.A.F.

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Esso S.A.F. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient:

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante,
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante,
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce.

### Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Paris et Courbevoie, le 29 avril 2014.

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton Membre français de Grant Thornton International Mazars

Vincent Papazian Associé Juliette Decoux-Guillemot Associée

<sub>34</sub>/35

## PRÉSENTATION DES MANDATAIRES SOCIAUX **ET DES ADMINISTRATEURS**

### Mandataires sociaux d'Esso S.A.F. en 2013

### Mandats et fonctions



**Dominique BADEL** 

Administrateur d'Esso Société Anonyme Française



Francis DUSEUX

**Directeur Distribution et Pipelines Europe** d'ExxonMobil Petroleum & Chemical jusqu'au 30 septembre 2013

Président du conseil d'administration et directeur général d'Esso Société Anonyme Française

Président de : Esso France Esso Raffinage

ExxonMobil France Holding S.A.S.

Société Mobil de recherche et de fabrication de lubrifiants et assimilés, en abrégé "S.F.L.A."

Gérant de :

ExxonMobil Chemical France

ExxonMobil Investissement (qui est société gérante de Société Française ExxonMobil Chemical)

Administrateur de :

American Chamber of Commerce in France jusqu'en mars 2013 Esso Société Anonyme Française



**Antoine du GUERNY** 

Directeur administratif et financier et contrôleur d'Esso Société Anonyme Française

Président et membre du conseil de surveillance de Société Française ExxonMobil Chemical

Administrateur d'Esso Société Anonyme Française

Représentant permanent d'Esso Société Anonyme Française, Administrateur de Société des Transports Pétroliers par Pipelines (TRAPIL) à compter du 1er août 2013



Marie-Hélène RONCORONI

(depuis le 18 juin 2013)

Membre du conseil de surveillance de Peugeot S.A.

Vice-présidente de FFP

Administrateur de :

Assurance Mutuelles de France Esso Société Anonyme Française depuis le 18 juin 2013

Etablissements Peugeot Frères Société Anonyme de Participations - SAPAR

Membre du conseil de surveillance de ONET S.A. (jusqu'à juin 2013)

Représentant permanent de Société Anonyme de Participations - SAPAR, Administrateur de Société des Immeubles de Franche-Comté



**Roland VARDANEGA** 

(jusqu'au 18 juin 2013)

Président de Société des anciens élèves de l'école nationale supérieure d'Arts et Métiers

Administrateur d'Esso Société Anonyme Française jusqu'au

Membre du comité stratégique d'ADVANCY FRANCE SAS



**Pierre VERLUCA** 

Administrateur d'Esso Société Anonyme Française



Marie-Françoise WALBAUM

Administrateur de :

Esso Société Anonyme Française

THALES depuis septembre 2013

Compagnie Nationale à Portefeuille jusqu'à avril 2013

IMERYS depuis avril 2013

## Présentation des administrateurs dont la nomination est proposée à l'assemblée générale 2014



Hervé BROUHARD

Date de naissance : 24 septembre 1961

Formation:

Ingénieur - École Nationale Supérieure d'Électricité et de Mécanique de Nancy

Fonction exercée actuellement :

Advisor Global Logistics Optimization, Refining and Supply, ExxonMobil HeadQuarter, Fairfax, Virginia, USA

Activité professionnelle au cours des cinq dernières années :

Directeur Usine Entités Adhésion et Additifs

Directeur Opérations site Chimique de Notre-Dame-de-Gravenchon

Nombre d'actions de la société détenues : 5



Jean-Pierre MICHEL

Date de naissance : 17 mai 1955

Formation:

Ingénieur de l'École Polytechnique

Fonction exercée actuellement :

Depuis 5 ans membre du directoire de Vallourec et directeur général en charge des opérations

Nombre d'actions de la société détenues : 100



Francis DUSEUX

Date de naissance : 20 août 1949

Formation:

École Nationale Supérieure de Chimie de Paris École Nationale Supérieure du Pétrole et des Moteurs

Fonction exercée actuellement :

Président du conseil d'administration et directeur général d'Esso S.A.F. depuis 2006

Fonctions exercées dans d'autres sociétés

Président d'Esso France

Président d'ExxonMobil France Holding S.A.S.

Président d'Esso Raffinage

Président de Société Mobil de Recherche et de Fabrication

de Lubrifiants et Assimilés S.A.S.

Gérant d'ExxonMobil Chemical France

Gérant d'ExxonMobil Investissement S.A.R.L., société gérante de Société Française ExxonMobil Chemical S.C.A.

Nombre d'actions de la société détenues : 5



Marie-Hélène RONCORONI

Date de naissance : 17 novembre 1960

Formation:

IEP Paris

Fonction exercée actuellement :

Membre du conseil de surveillance de PEUGEOT S.A.

Activité professionnelle au cours des cinq dernières années :

Administratrice et vice-présidente de la Société FFP (Société Foncière, Financière et de Participations, premier actionnaire de PEUGEOT S.A.)

Membre des trois comités de la société FFP (Participations, Investissements et Nominations) et présidente du comité des participations.

Mandats sociaux dans différentes sociétés

(voir liste dans la présentation des mandataires sociaux).

Nombre d'actions de la société détenues : 5



Antoine du GUERNY

Date de naissance : 9 mai 1959

Formation:

École Supérieure de Commerce de Paris

Maîtrise de droit des affaires de l'Université de Paris-Panthéon Assas

Fonction exercée actuellement :

Directeur administratif et financier et Contrôleur d'Esso S.A.F. depuis 2004

Fonctions exercées dans d'autres sociétés

Président du conseil de surveillance de la Société Française ExxonMobil Chemical

Représentant permanent d'Esso S.A.F., administrateur de la Société des Transports Pétroliers par Pipelines (TRAPIL) depuis le 1er août 2013

Nombre d'actions de la société détenues : 5



Marie-Françoise WALBAUM

Date de naissance : 18 mars 1950

Formation:

Diplômée en sociologie, licenciée en sciences économiques

Activité professionnelle au cours des cinq dernières années :

Responsabilité des activités participations compte propre du groupe BNP PARIBAS (actions cotées, actions non cotées, fonds d'investissement)

Private Equity de 2006 à 2012

Mandats sociaux dans différentes sociétés

(voir liste dans la présentation des mandataires sociaux)

Nombre d'actions de la société détenues : 5

ESSO RAPPORT ANNUEL 2013 36/37

## RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Lors de sa réunion du 28 novembre 2008, le conseil d'administration d'Esso S.A.F. a examiné les recommandations adoptées par l'AFEP et le Medef le 6 octobre 2008 concernant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Le conseil d'administration a décidé d'adopter ces recommandations à l'exception toutefois du non cumul contrat de travail et mandat social. Sur ce point précis, le conseil a considéré que ce cumul reste acceptable en son sein compte tenu de la structure de l'actionnariat de la société et de la pratique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants salariés qui est établie en parfaite cohérence avec le système de rémunération de l'ensemble des salariés du groupe. Les tableaux de rémunérations concernent les membres du conseil d'administration d'Esso S.A.F.:

### Mandataire social dirigeant salarié d'Esso S.A.F.:

Monsieur Francis Duseux, président du conseil d'administration et directeur général

#### Mandataires sociaux non dirigeants :

Madame Marie-Françoise Walbaum Monsieur Dominique Badel Monsieur Antoine du Guerny, directeur administratif et financier Madame Marie-Hélène Roncoroni Monsieur Pierre Verluca

### 1- Tableau de synthèse des rémunérations en euros et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Monsieur Francis Duseux	2012	2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)*	629 878	610 180
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	744 388	767 044

<sup>\*</sup>Dont valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 2) 121 917 en 2012 et 101 997 en 2013.

### 2- Tableau récapitulatif des rémunérations en euros de chaque dirigeant mandataire social

Monsieur Francis Duseux		tants de 2012	Montants au titre de 2013	
	dûs	versés	dûs	versés
- Rémunération fixe	282 828	282 828	290 796	290 796
- Rémunération variable	-	-	-	-
- Rémunération variable pluriannuelle [1]	121 917	139 167	101 997	0
- Rémunération exceptionnelle [1]	121 946	121 946	101 941	101 941
- Jetons de présence	-	-	-	-
- Autres (2)	80 585	80 585	92 309	92 309
- Avantages en nature, participation et intéressement [3]	22 602	22 602	23 138	23 138
Total en euros	629 878	647 128	610 180	508 184

- (1) Rémunérations versées à discrétion d'Exxon Mobil Corporation et dépendant du niveau de responsabilités et de la contribution du personnel concerné. La rémunération variable pluriannuelle n'est payée que lorsqu'un montant prédéterminé de bénéfice par action d'Exxon Mobil Corporation a été atteint. La rémunération exceptionnelle est payée dans l'année d'attribution. Esso S.A.F. acquitte les cotisations sociales employeur.
- (2) Paiement par Exxon Mobil Corporation de dividendes équivalents sur les actions ou unités d'actions de performance attribuées (voir tableaux 4 et 5) et non encore débloquées et sur lesquels Esso S.A.F. acquitte les cotisations sociales employeur.
- (3) Ces avantages correspondent à une voiture de fonction, à la participation et intéressement résultant de l'exercice précédent et à l'abondement par l'employeur aux versements sur le Plan d'Épargne Entreprise. Tous ces avantages découlent de la politique générale de l'emploi en vigueur chez Esso S.A.F.

### 3- Tableau sur les jetons de présence et autres rémunérations perçues en euros par les mandataires sociaux non dirigeants

Montants versés en 2012	Montants versés en 2013
34 000 [1]	34 000 [1]
34 000 [1]	34 000 (1)
17 000	-
-	17 000
34 000 [1]	34 000 [1]
119 000	119 000
210 251 35 939 - - 27 915 21 922 (2)	214 242 - 18 307 - 27 693 15 513 (2)
	en 2012  34 000 <sup>(1)</sup> 34 000 <sup>(1)</sup> 17 000  -  34 000 <sup>(1)</sup> 119 000  210 251 35 939 27 915 21 922

Les jetons de présence versés par Esso S.A.F. concernent les séances du conseil d'administration et du comité d'audit. Les administrateurs salariés ne touchent pas de jetons de présence.

- (1) Dont jetons de présence versés au titre du comité d'audit : 17 000 euros. Autres rémunérations :
- (2) Voir détail fourni dans les tableaux 4 et 5.
- (3) Les éléments de rémunération versés au mandataire social salarié non dirigeant sont identiques aux éléments de rémunération du mandataire social dirigeant. Se référer aux explications présentées en notes du tableau n° 2.

## 4- Actions de performance attribuées à chaque mandataire social concerné

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe			
N° et date du plan [1]			
Valeur unitaire	69,73 €		
Date d'attribution	26/11/2013		
Date de disponibilité des actions ou unités d'actions	50 % le 26/11/2016 50 % le 26/11/2020		
Liste nominative			
Monsieur Francis Duseux	11 000		
Monsieur Antoine du Guerny	2 600		

(1) Attribution gratuite d'actions ou d'unités d'actions Exxon Mobil Corporation en 2013, à la discrétion d'Exxon Mobil Corporation et dépendante du niveau de responsabilités et de la contribution du personnel concerné. 50 % des actions ou unités d'actions attribuées sont bloquées pendant 3 ans, le solde restant bloqué 4 années supplémentaires. Pendant la période de blocage, les attributaires bénéficient du paiement des dividendes (ou de dividendes équivalents pour les unités d'actions) payés par Exxon Mobil Corporation. À titre d'information, le cours de l'action ExxonMobil retenu était de 94,4650 \$ pour la date du 26/11/2013, soit 69,73 € (taux de change de 1,3547 \$/€ au 26/11/2013).

Esso S.A.F. n'a pas de plan d'attribution de ses actions.

### 5- Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social concerné

Actions de performance devenues disponibles pour les mandataires sociaux concernés (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisi- tion	Année d'attribu- tion
Monsieur Francis Duseux (2)	[1]	5 500 3 300	70,04 € 69,07 €	2010 2006
Monsieur Antoine du Guerny	(1)	1 100 2 600	70,04 € 69,07 €	2010 2006

Actions ou unités d'actions Exxon Mobil Corporation devenues disponibles à l'issue d'une période de blocage de trois ou sept ans après leur attribution.

(1) Les montants correspondants au déblocage des actions ou unités d'actions attribuées et débloquées par Exxon Mobil Corporation sont traités comme des salaires sur lesquels Esso S.A.F. acquitte les cotisations sociales. À titre d'information, pour les actions attribuées en 2010, le cours de l'action ExxonMobil retenu était de 94,6750 \$ correspondant à la date de déblocage du 22/11/2013, soit 70,04 € (taux de change de 1,35181 \$/€ au 22/11/2013). Pour les actions attribuées en 2006, le cours de l'action ExxonMobil retenu était de 93,9100 \$ correspondant à la date de déblocage du 27/11/2013 soit 69,07 € (taux de change de 1,35960 \$/€ au 27/11/2013).

(2) Rappel des attributions d'actions ou unités d'actions Exxon Mobil Corporation attribuées à M. Francis Duseux, dirigeant mandataire sociale, au cours des années précédentes et non encore disponibles : année 2007 : 3 300, année 2008 : 4 400, année 2009 : 5 500, année 2010 : 5 500, année 2011 : 11 000, année 2012 : 11 000.

# 6- Information sur les attributions d'options d'actions aux mandataires sociaux et aux dix principaux attributaires salariés du groupe Esso S.A.F. conformément à l'article L225-184 du Code de commerce

Au 31/12/2013, il n'y avait aucun programme ouvert d'attribution d'options d'actions bénéficiant au mandataire social dirigeant d'Esso S.A.F., aux mandataires sociaux ou salariés d'Esso S.A.F.

## 7- Autres engagements vis-à-vis des dirigeants mandataires sociaux

	Con de Tr	trat avail	Régime de retraite supplémen- taire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Monsieur Francis Duseux (2)	X [1]		X (2)			(3) X		(3) X

(1) Le conseil d'administration de la société dans sa séance du 28 novembre 2008 a considéré que le cumul contrat de travail de salarié de la société Esso S.A.F. et mandat social restait acceptable en l'espèce compte tenu de la structure de l'actionnariat de la société et de la pratique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants salariés qui est établie en parfaite cohérence avec le système de rémunération de l'ensemble des salariés du groupe.

(2) Un dirigeant mandataire social salarié d'Esso S.A.F. bénéficie des mêmes régimes de retraite supplémentaires et de prévoyance que ceux applicables à tous les salariés de la société, en particulier au 31/12/2013 :

- un régime de retraite supplémentaire à prestations définies ne pouvant être liquidé que sous la condition de finir sa carrière comme salarié d'Esso S.A.F., avec une acquisition de garantie de retraite totale, après prise en compte des régimes nationaux, correspondant actuellement à 1,65 % (1,9 % jusqu'en 1996) du salaire brut de fin de carrière du salarié par année de présence dans l'entreprise et qui est donc progressive tout au long de la carrière des intéressés.
- un plan additionnel de retraite supplémentaire par capitalisation à cotisations définies qui sont versées à la fois par le salarié et l'employeur. En 2013, Esso S.A.F. a cotisé à hauteur de 2 185 euros pour Monsieur Francis Duseux qui a lui-même versé 1 333 euros.
- (3) La société n'a aucun engagement au bénéfice de ses mandataires sociaux, dirigeants ou non dirigeants, correspondant à des éléments de rémunération, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions, ou postérieurement à celles-ci, ou encore à l'existence d'une clause de non concurrence, à l'exception des engagements au titre du régime de retraite supplémentaire applicable aux salariés d'Esso S.A.F.

La société n'a pas été informée de l'existence d'opérations réalisées sur ses titres durant l'exercice 2013 par ses dirigeants et/ou les personnes qui leur sont liées, conformément à l'article L621-18-2 du code monétaire et financier.

### PROJET DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2014

### Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice 2013 approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés et les comptes annuels d'Esso S.A.F. de cet exercice. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

### Deuxième résolution

L'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration décide d'affecter les résultats disponibles, à savoir :

Perte de l'exercice 2013	(174 058 262,02) euros
Report à nouveau avant affectation	216 035 785,39 euros
Soit un total de	41 977 523,37 euros

Dont l'affectation suivante est proposée :

Report à nouveau après affectation	41 977 523.37 euros
Report a nouveau apres anectation	41 /// 323,37 Euros

L'assemblée générale constate que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions à rémunérer	Dividende net
2010	12 854 578	6,00 euros
2011	12 854 578	4,00 euros
2012	12 854 578	2,00 euros

### Troisième résolution

L'assemblée générale sur la proposition du conseil d'administration décide de prélever 60 millions d'euros de la réserve facultative pour fluctuation des cours constituée au cours des exercices précédents pour l'affecter au report à nouveau de la manière suivante :

Report à nouveau avant prélèvement	41 977 523,37 euros
Prélèvement	60 000 000,00 euros
Report à nouveau après prélèvement	101 977 523,37 euros

### Quatrième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial établi par les commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce déclare approuver ces conventions ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement autorisées.

### Cinquième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial établi par les commissaires aux comptes sur les engagements visés à l'article L 225-42-1 du Code de commerce, prend acte des conclusions dudit rapport et approuve les engagements qui y sont visés.

### Sixième résolution

L'assemblée générale donne aux administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice 2013.

### Septième résolution

L'assemblée générale nomme administrateur Monsieur Hervé Brouhard pour une durée d'un an expirant à la date de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

### Huitième résolution

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Francis Duseux pour une durée d'un an expirant à la date de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

### Neuvième résolution

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Antoine du Guerny pour une durée d'un an expirant à la date de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

### Dixième résolution

L'assemblée générale nomme administrateur Monsieur Jean-Pierre Michel pour une durée d'un an expirant à la date de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

### Onzième résolution

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Marie-Hélène Roncoroni pour une durée d'un an expirant à la date de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

### Douzième résolution

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Marie-Françoise Walbaum pour une durée d'un an expirant à la date de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

### Treizième résolution

L'assemblée générale fixe à 119 000 € le montant brut des jetons de présence alloués au conseil d'administration pour 2014.

### Quatorzième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.



## PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Le groupe Esso S.A.F. est exposé à certains facteurs de risques qui sont liés tant à l'exercice de ses activités de raffinage et de distribution des produits pétroliers qu'à l'environnement réglementaire commercial ou financier des marchés dans lesquels il opère, principalement :

- risques liés l'activité de Raffinage Distribution,
- risques industriels et environnementaux,
- risques accidentels et politique d'assurance,
- risques de marché: matières premières et produits pétroliers,
- risques relatifs aux variations de taux de change et de taux d'intérêts,
- risques de crédit,
- risque de liquidité,
- autres risques :
  - risques de non-conformité,
  - risques liés aux systèmes d'information.

La description de ces principaux facteurs de risques et incertitudes figure dans la note annexe 25 des comptes consolidés.

Le rapport du président sur le gouvernement d'entreprise et procédures de contrôle interne et de gestion des risques (p. 29) expose l'approche de la société en matière de gestion des risques par des systèmes de gestion spécifiques qui permettent d'identifier et de prévenir les risques opérationnels ou financiers significatifs dans les différentes activités de la société et en particulier les opérations des sites industriels, la qualité des produits, la protection industrielle ou encore de la gestion de projets.

Ainsi, afin de gérer les risques et de prévenir tous les types d'incidents opérationnels le système OIMS (Operations Integrity Management System) de gestion de l'intégrité des opérations et l'EBP (Environnement Business Planning) permettent à la société de respecter les normes opérationnelles les plus sévères sur le plan de la sécurité, de la santé et de la protection de l'environnement comme cela est également exposé dans le rapport sur le Responsabilité Sociale, Sociétale et Environnementale (p. 42).

## PROCÉDURES ET LITIGES EN COURS

Au 31 décembre 2013, plusieurs procédures sont en cours concernant le groupe Esso S.A.F. L'évolution des principales procédures en cours en est précisée dans la note annexe 26 des comptes consolidés.

## RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

Opérer en toute sécurité, respecter les territoires, agir de façon durable : en tant que fournisseur d'énergie, les responsabilités du groupe Esso envers les différentes parties prenantes sont multiples. Pour remplir ses engagements, Esso s'appuie sur des systèmes de planification, de gestion et de responsabilisation.

Ce rapport sur la RSE traduit les performances du groupe Esso sur l'ensemble de ses enjeux et détaille l'orientation de ses actions afin d'atteindre les objectifs suivants :

- préserver la santé et la sécurité,
- maîtriser et réduire l'impact de ses activités sur l'environnement,
- répondre aux besoins en énergie,
- intégrer les défis du changement climatique et le besoin d'efficacité énergétique,
- contribuer au développement social et économique des territoires.







0,175\*(2)

taux de gravité

600\*\* JOURS

sans accident à la raffinerie de Fos-sur-Mer

\* En 2013 \*\* Le 24 janvier 2014 L'excellence en matière de sécurité, de sûreté et de santé sur le lieu de travail est un enjeu fondamental pour chacune des activités du groupe. Toutes les prises de décisions quotidiennes visent un objectif : le zéro accident. Cette ambition représente la pierre angulaire de toute opération responsable.

Ce rapport concerne les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du groupe Esso, soit Esso S.A.F., Esso Raffinage et Worex, un ensemble désigné comme "le groupe" dans ce rapport. Le périmètre d'application est défini en fonction de chaque indicateur de performance et sera détaillé explicitement dans le paragraphe concerné.

L'UES\* ESAF-ERSAS concerne les sociétés Esso S.A.F. et Esso Raffinage. \*Unité Économique et Sociale

(1) Taux de fréquence des accidents : calculé sur la base du nombre d'accidents de travail avec arrêt de travail par million d'heures travaillées.

(2) Taux de gravité des incidents :

(jours indemnisés/nb d'heures travaillées) x 1 000.

### UN GAGE D'EFFICACITÉ ET DE QUALITÉ

Comme toute entreprise responsable, le groupe considère la sécurité et la santé comme un devoir. C'est non seulement une valeur humaine incontournable, mais également le gage d'une plus grande efficacité et d'une meilleure qualité. Le groupe a donc pour objectif d'assurer un environnement de travail sans accident ou incident. Cette volonté se traduit par différentes politiques relatives à la sécurité, la santé, l'environnement, la sûreté ou la sécurité des produits. Le groupe s'appuie également sur des outils de gestion et de prévention des risques : l'OIMS, le programme LPS et le Système d'Évaluation des Expositions. Grâce à l'ensemble de ces dispositions, il est possible de poursuivre la diminution des accidents et de faire en sorte que personne ne se blesse sur les installations du groupe.

### DES STANDARDS DE SÉCURITÉ ÉLEVÉS

Le groupe Esso suit les standards de sécurité du groupe ExxonMobil, reconnus comme les plus élevés de l'industrie.

## Assurer l'intégrité des opérations avec OIMS

Le groupe est persuadé que le meilleur moyen de tenir ses engagements est d'avoir un personnel compétent et engagé, de développer et mettre en œuvre des pratiques d'opérations sûres et sécurisées. Reconnaître les risques potentiels liés à ses opérations fait donc pleinement partie de l'exercice des activités du groupe. Pour cela, un cadre structuré a été établi à travers l'OIMS ou *Operations Integrity Management System*. Véritable pierre angulaire en matière de gestion des risques et

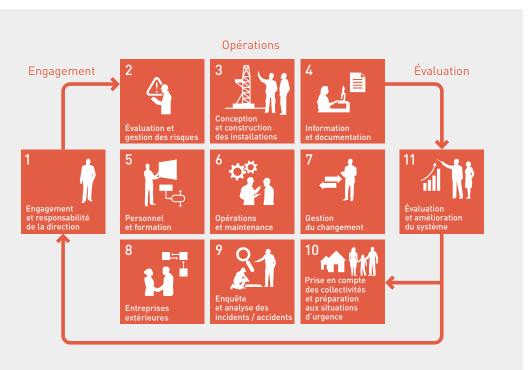


de performance, ce système de gestion de l'intégrité des opérations se compose de 11 éléments. Depuis la recherche jusqu'à la commercialisation des produits, en passant par la fabrication et la distribution, le système couvre l'ensemble des activités du groupe en termes de sûreté, sécurité, santé et environnement. Toutes les organisations opérationnelles doivent entretenir les systèmes et pratiques nécessaires pour être en conformité avec les attentes décrites dans le cadre de l'OIMS.

Pour accroître performance et efficacité, un volet est totalement dédié à la formation initiale. Il est régulièrement évalué et remis à niveau selon les besoins de chaque poste et des exigences légales. La compréhension des risques, la gestion du changement et le contrôle de la formation étant à la base du système de l'OIMS, le niveau de satisfaction est régulièrement évalué et des optimisations sont apportées. Dans une optique d'amélioration constante, le cadre est remis à jour périodiquement, renforçant ainsi le périmètre des attentes relatives à l'engagement de la direction, à la sécurité des procédés, à la performance environnementale et à l'évaluation de l'efficacité de l'OIMS.

Depuis les débuts de l'OIMS au sein du groupe ExxonMobil, la performance SHE (*Safety, Health and Environment*) du groupe s'est nettement améliorée et le nombre d'accidents de travail avec arrêt a été réduit de manière significative.

NOTRE SYSTÈME DE GESTION DE L'INTÉGRITÉ DES OPÉRATIONS (OIMS)



• Retrouvez les indicateurs de performance extra financière p.64

### Placer le comportement humain au cœur de la sécurité avec le système LPS

En 2013, grâce à LPS (Lost Prevention System), une attention particulière en matière de sécurité a été portée sur le comportement humain à l'origine de la majorité des accidents. LPS est en effet un outil de gestion de la sécurité qui a pour but d'influencer positivement les comportements sur le lieu de travail. Ce système de prévention des risques repose sur la combinaison de sept outils permettant d'anticiper et donc de réduire le nombre d'accidents en travaillant sur la manière d'agir et la mise en place de procédures adaptées. Il s'intègre totalement à la journée de travail de chaque collaborateur qui prend part volontairement à cette démarche pour atteindre l'objectif "Personne ne se blesse sur nos installations". Il tend à permettre l'élimination des comportements à risque grâce à une évaluation en continu des situations, des tâches à réaliser et des causes en cas d'incident ou d'accident. Ce pilotage continu permet l'amélioration des comportements et du dispositif.

### Évaluer les expositions potentielles

Esso S.A.F. a également mis en place un système d'évaluation d'exposition qui permet de mieux appréhender les expositions potentielles et ainsi agir en amont pour limiter ou supprimer les risques. Pour chaque poste et chaque tâche, un tableau d'exposition potentielle quantitative et qualitative aux risques chimiques, physiques et biologiques a été établi et est actualisé régulièrement. Des groupes d'exposition homogènes sont ainsi identifiés permettant des actions de prévention et de suivi ciblées. ①

### AMÉLIORER LES PERFORMANCES SÉCURITÉ

Le groupe cherche constamment à améliorer sa performance en matière de sécurité grâce à la mise en place de programmes spécifiques.



### Impliquer tous les personnels

Le groupe considère chaque collaborateur comme un acteur de la sécurité. À ce titre, chacun bénéficie d'une sensibilisation quotidienne. Ainsi différentes journées, semaines ou simples causeries sont organisées dans chaque établissement autour de ce thème. Pour renforcer sécurité et prévention, Esso S.A.F. et Esso Raffinage comptent également plusieurs groupes de travail pluridisciplinaires constitués de volontaires intervenant sur les sites industriels et au siège social. En parallèle, ces sociétés développent des échanges de bonnes pratiques et d'expériences avec d'autres sociétés.

Enfin, la direction et le personnel participent activement aux initiatives organisées avec les communes environnantes des sites industriels du groupe. C'est le cas notamment avec l'évènement "7 jours pour comprendre la sécurité" organisé par la mairie de Notre-Dame-de-Gravenchon. Cette opération incluant plusieurs actions de la société contribue à améliorer la culture du risque exemplaire existant sur le territoire régional. Les groupes de volontaires y sont représentés et partagent avec le public leur passion de la sécurité. Ils organisent entre autres des animations autour de la révision d'extincteurs et de détecteurs de fumée ou encore des contrôles de véhicules.

### **DES RECORDS**

- L'usine de lubrifiants de Gravenchon a célébré 26 ans sans accident du personnel.
- La raffinerie de Fos-sur-Mer a fêté 600 jours sans accident le 20 janvier 2014. Cette performance a valu à la raffinerie sa première distinction au sein du groupe ExxonMobil.
- La raffinerie de Gravenchon a atteint le seuil des 250 jours sans accident du personnel ou entreprises intervenantes.

### Assurer une formation de qualité

Chez Esso S.A.F. et Esso Raffinage, une part importante du budget de la formation est consacrée à la formation sécurité. Depuis son intégration et tout au long de son parcours professionnel, chaque collaborateur est régulièrement sensibilisé sur les règles à respecter, l'analyse et la prévention des risques et les outils à sa disposition. En 2013, un accent particulier a été porté à la cybersécurité. Le groupe a pour objectif de former l'intégralité de son personnel aux risques et aux mesures de sécurité prises pour défendre ses systèmes informatiques. Cet objectif est sur le point d'être atteint. Des formations ponctuelles portant sur d'autres domaines (sécurité routière, prévention incendie, situations d'urgences, etc.) ont également été dispensées au cours de l'année.

### Cultiver l'exemplarité

Les résultats en matière de sécurité ont été décevants en 2013, en particulier au sein de la filiale Worex, qui assure la commercialisation du fioul domestique. Worex a déploré trois accidents du travail et quatre accidents de trajet. Le taux de fréquence des accidents du groupe a été de 1,31 pour l'année 2013. Cet indicateur est en baisse par rapport à l'année dernière, mais reste au-delà des performances de l'industrie pétrolière française qui a affiché un taux de 2,44 en 2012. Cependant, ce taux reste meilleur que celui de l'année 2011 qui avait été de 1,6 pour le groupe Esso. 1







Les résultats sécurité du groupe confirment le bien-fondé des politiques de sécurité, la pertinence des outils mis en place pour le raffinage et l'efficacité des comportements des collaborateurs. Les accidents intervenus cette année ont été de diverses natures. Deux accidents sont à mettre en rapport avec des facteurs extérieurs. Chaque cas fait partie d'une analyse spécifique pour mettre en évidence les causes profondes et d'un partage d'expérience lorsque cela était justifié.

### Résultats sécurité du groupe Esso pour l'année 2013

Accidents de travail et de trajet au 31 décembre 2013	
Accidents de travail avec arrêt survenus dans l'année	4
Accidents de trajet ayant entraîné un arrêt de travail	8
Accidents mortels :	
- de travail	0
- de trajet	0

Taux de fréquence des accidents du groupe Esso\*: 1,31 Taux de fréquence des accidents, incluant le personnel des sociétés intervenantes: 0,61

Taux de gravité des incidents du groupe Esso\*\* : 0,175 1

(jours indemnisés/nb d'heures travaillées) x 1 000

### OBJECTIF ZÉRO ACCIDENT

La société est convaincue que tout incident ou accident est évitable. Cet objectif ambitieux, mais accessible requiert un important engagement de changement sur les principes fondamentaux de l'entreprise.

<sup>\*</sup> Taux de fréquence des accidents : calculé sur la base du nombre d'accidents de travail avec arrêt de travail par million d'heures travaillées \*\*Taux de gravité des incidents :



## UNE POLITIQUE DE SANTÉ ATTENTIVE ET PERTINENTE

## Prendre soin de la santé du personnel et des consommateurs au quotidien

Esso S.A.F. et Esso Raffinage ont développé une politique de santé dynamique reposant sur un large panel de programmes touchant à la santé physique et psychologique, et contribuant à réduire ou éliminer les risques liés à l'environnement de travail.

### Des services de santé impliqués

Les services de santé sont en relation permanente avec l'ensemble des partenaires et acteurs de la santé. Ils assurent information et formation des salariés, émettent un avis lors de l'introduction de nouveaux produits ou substances dans les procédés opérationnels et réalisent des investigations en cas d'incident, d'accident ou de surexposition.

### Une information et une sensibilisation du personnel

Le personnel est régulièrement sensibilisé aux gestes de premiers secours. L'UES ES.A.F.-ERSAS forme à cet effet de nombreux S.S.T. (Sauveteurs Secouristes du Travail) pour intervenir en attendant l'arrivée des secours spécialisés (service médical du site, pompiers, SAMU...). Par les réflexes qu'il acquiert lors de sa formation, le S.S.T. peut jouer un rôle-clef lors d'accidents survenant dans le cadre professionnel, mais aussi dans la vie quotidienne

D'autre part, différentes conférences d'information et de sensibilisation du personnel ont été réalisées en 2013 autour de la sécurité routière, l'équilibre alimentaire, la pratique du sport ou encore le sommeil, en particulier pour le personnel posté.

### Une gestion particulière des problèmes psycho-sociaux

En 2013, Esso S.A.F. et Esso Raffinage ont accentué leurs initiatives en faveur d'une meilleure approche des risques psycho-sociaux. Elles ont ainsi travaillé avec les organisations

syndicales et un cabinet extérieur pour réaliser un diagnostic "Stress et Bien-être au travail". Ce diagnostic a permis à la direction d'établir un plan d'actions spécifiques sur certains secteurs ciblés pour lesquels des points d'amélioration ont été identifiés. Le Programme d'Aide Psychologique (PAP) a également été reconduit pour l'ensemble des salariés des sociétés Esso S.A.F. et Esso Raffinage et leur famille. Il propose un accompagnement en toute confidentialité par des psychologues extérieurs.

### Un suivi rigoureux des maladies professionnelles

Une liste officielle des infections considérées comme pouvant être provoquées par certaines activités professionnelles est établie par les services de santé. Ainsi, l'UES ES.A.F.-ERSAS assure un suivi rigoureux des maladies professionnelles résultant de l'exposition à un risque physique, chimique, biologique ou de conditions de travail inadaptées. Elle présente une fois par an à la commission Sécurité, Hygiène et Environnement de l'UES ES.A.F.-ERSAS la liste des maladies professionnelles reconnues, notifiées et imputées.

Le système d'évaluation exposition sert de base aux actions de prévention réalisées et permet de mieux définir la surveillance médicale. Pour chaque exposition potentielle à l'amiante ou à une substance cancérogène, mutagène et reprotoxique, l'UES établit annuellement une fiche individuelle d'exposition. Celle-ci est conservée dans le dossier médical de l'intéressé et permet d'élaborer une attestation d'exposition nécessaire au suivi post professionnel. 1

### Une prévention des TMS (Troubles Musculo-Squelettiques)

Esso S.A.F. et Esso Raffinage ont mis en place un programme d'ergonomie des bureaux pour prévenir les Troubles Musculo-Squelettiques. Un formulaire d'auto-évaluation du poste de travail est remis à chaque employé travaillant en bureau pour assurer une posture adaptée et évaluer les besoins éventuels en matériel pour rendre le mode de travail sédentaire le plus confortable possible. Une évaluation systématique des postes concernés est réalisée pour l'ensemble des salariés y compris pour le personnel travaillant à domicile ou le personnel détaché. •



## Recenser, prévenir et limiter les risques sanitaires

Le groupe mène une politique de suivi rigoureuse des risques de légionellose avec un entretien et une surveillance accrue non seulement des installations classiques telles que les tours aéroréfrigérantes, mais aussi des douches sécurité installées sur les sites industriels.

Le risque alimentaire est quant à lui géré grâce au programme de sécurité alimentaire applicable à l'ensemble du personnel.

Pour le personnel expatrié, un programme de contrôle et de prévention de la tuberculose et du paludisme est en place.

### UN PROGRAMME DE RECHERCHE EN COLLABORATION AVEC LE SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES

En 2013, le groupe a développé en collaboration avec le Service de Santé des Armées un nouveau test de suivi du paludisme et de son traitement préventif ou curatif. Grâce à ce travail conjoint, une simple bandelette urinaire permet de contrôler la prise et l'efficacité du traitement préventif du paludisme chez les employés expatriés en zone impaludée. Ce programme a également été étendu aux employés des sociétés contractées.

### Protéger les consommateurs

Le groupe fait de la protection de la santé des consommateurs une priorité. Ses services de santé au travail sont en contact permanent avec les centres antipoison, les médecins spécialistes et les centres hospitaliers pour apporter soutien et conseil en cas d'incident lié à l'un ou l'autre des produits que le groupe développe. Le groupe réactualise en permanence les fiches de données de sécurité afin de communiquer les informations adéquates sur les compositions de ses produits. Ainsi, et ceci dans le cadre de la nouvelle réglementation européenne REACH, le groupe évalue et gère les risques posés par les produits chimiques. Il fournit également les informations de sécurité adéquates à leurs utilisateurs.

Dans ce cadre, différentes mesures ont été développées pour identifier et gérer les risques associés aux produits : précautions tout au long de la chaîne de production, collaboration avec les pouvoirs publics et autres organismes, promotion des lois, règlements et normes définies avec responsabilité selon les données scientifiques et dans le plus strict respect du risque considéré.

En stations-service, le groupe suit scrupuleusement la réglementation visant à protéger les consommateurs finaux. (1)

### Préserver la santé des riverains

Chaque année, Esso Raffinage mène deux enquêtes de perception auprès des riverains de ses raffineries de Gravenchon et Fos-sur-Mer afin de limiter l'impact de ses activités sur les populations environnantes.

Par ailleurs, menée dans le cadre du plan régional santé environnement de Haute-Normandie et co-pilotée par les services de l'État et les communautés de communes CVS, une étude d'évaluation des risques sanitaires est réalisée sur la zone de Port-Jérôme. Ses résultats ne mettent pas en évidence d'influence très marquée des rejets atmosphériques de la zone industrielle. Les programmes de réduction des émissions portant sur des polluants identifiés par l'étude se poursuivent au travers de plans d'actions spécifiques.

• Retrouvez les indicateurs de performance extra financière **p.64** 





20%\*

des cadres sont des femmes ()

Les collaborateurs et leurs compétences sont au cœur de la réussite du groupe. Dialoguer, accompagner, former : des engagements concrets sont pris en faveur des équipes grâce à des programmes favorisant l'évolution de carrières, la diversité et le développement de compétences. En 2013, les sociétés Esso S.A.F. et Esso Raffinage ont notamment poursuivi le développement de leurs centres d'expertise dédiés au recrutement, à la paye ou à la mobilité. Ceci pour toujours plus d'efficacité grâce à une synergie des meilleures pratiques.

49%\*

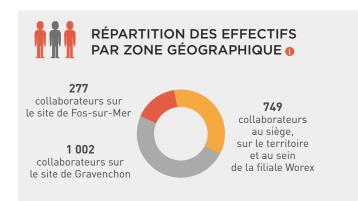
des collaborateurs ont suivi une formation qualifiante Ce rapport concerne les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du groupe Esso, soit Esso S.A.F., Esso Raffinage et Worex, un ensemble désigné comme "le groupe" dans ce rapport. Le périmètre d'application est défini en fonction de chaque indicateur de performance et sera détaillé explicitement dans le paragraphe concerné.

L'UES\* ESAF-ERSAS concerne les sociétés Esso S.A.F. et Esso Raffinage. \*Unité Économique et Sociale

\* En 2013 RAPPORT ANNUEL 2013 ESSO

### POLITIQUE D'EMPLOI ET DE FORMATION

### Des effectifs stables



### LES EFFECTIFS DU GROUPE ESSO\* •

- 2 028 collaborateurs chez Esso S.A.F., Esso Raffinage et Worex au 31 décembre 2013.
- 35 % des collaborateurs travaillent en quart (personnel posté).
- 90 détachés dans les sociétés du groupe en France.
- 120 expatriés au sein du groupe ExxonMobil dans le monde.

\* Le groupe Esso est composé des sociétés Esso S.A.F., Esso Raffinage et Worex qui est également intégré dans les comptes consolidés.

## Une politique d'emploi exigeante et ciblée

Embauches et départs 🕦	2012	2013
Entrées	120	132
Départs	180	197
dont départs dans le cadre d'un licenciement	11	11

### Proposer une vraie politique d'accompagnement

Pour le groupe, un recrutement est un engagement sur le long terme. Conscient de l'importance de son "capital humain", le groupe fait du dialogue et de la confiance des priorités. Chaque collaborateur est accompagné tout au long de sa carrière. Formation, mutation, flexibilité et évolution de carrière en interne permettent des parcours riches et complets.

### Ajuster les recrutements

La majeure partie des recrutements concerne les sites de production : opérateurs procédés et ingénieurs, techniciens de maintenance, pompiers, inspecteurs. Un important travail est mené en amont auprès des écoles et organismes de formation, dont l'Institut Français du Pétrole, pour encourager une meilleure connaissance des métiers du groupe. Les stages et apprentissages constituent un pilier du recrutement.

### Optimiser la mixité

Si on compte encore peu de femmes parmi les opérateurs, elles sont toutefois toujours plus nombreuses et représentent ainsi 20 % de la population salariée de l'UES ESAF-ERSAS et 41 % des embauches de cadres en 2013. (1)

## Une formation professionnelle accessible

### FORMATION PROFESSIONNELLE

- 2,8 % de la masse salariale dédiés à la formation.
- 45 % des formations réalisées en e-learning (formation en ligne).

Toujours en accord avec la stratégie d'entreprise et destinée à permettre à tous d'atteindre ses objectifs, la politique de formation du groupe permet à chaque collaborateur d'être acteur de sa propre évolution. En 2013, Esso S.A.F. et Esso Raffinage ont continué à investir dans le développement de leurs collaborateurs, grâce à de nouveaux modules de formation en ligne, désormais accessibles à tous.

Esso S.A.F. et Esso Raffinage accueillent et forment également la nouvelle génération au travers de contrats de professionnalisation ou d'apprentissage. En 2013, 41 jeunes ont rejoint Esso S.A.F. et Esso Raffinage.

Pour Worex, le plan de formation 2013 était de l'ordre de 2,1 % de la masse salariale prévisionnelle avec un accent mis sur la sécurité et le contrôle. Worex a également accueilli une dizaine de jeunes en contrat d'apprentissage et de professionnalisation. •

## Une rémunération équitable et compétitive

L'absence de discrimination est un principe essentiel pour chaque société du groupe. Il régit toute la relation de travail, dont la rémunération. Cette dernière reconnue comme compétitive sur le marché s'inscrit sur le long terme et s'établit selon la performance individuelle. Sur l'année 2013, l'évolution globale de la rémunération des OETAM et des cadres de l'UES ES.A.F.-ERSAS a été d'environ 3,7 % par rapport à l'année 2012.

Différents avantages sociaux complètent les rémunérations, dont : plan d'épargne avec abondement employeur, participation et intéressement. Les salariés d'Esso S.A.F. et d'Esso Raffinage bénéficient également d'un plan de retraite supplémentaire.

Chez Worex, un accord collectif sur les salaires a été signé le 7 février 2013 avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives. Il détermine une augmentation générale des salaires mensuels de base (1,20 %) à compter du 1er avril 2013.

### PARTICIPATION, INTÉRESSEMENT, PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE ET COMPTE ÉPARGNE TEMPS

Esso S.A.F et Esso Raffinage proposent un dispositif de Participation et d'Intéressement ainsi qu'un Plan d'Épargne d'Entreprise. Les salariés disposent également d'un compte-épargne temps permettant d'épargner jusqu'à 8 jours de congés annuellement.

• Retrouvez les indicateurs de performance extra financière **p.64** 

## ORGANISATION DU TRAVAIL ET DIALOGUE SOCIAL

### Un régime de travail adapté

### ■ Personnel posté

Chez Esso S.A.F. et Esso Raffinage, 65 % des salariés travaillent à la journée et 35 % en poste (équipes successives). Chez Worex, le personnel de livraison est régi par un système d'annualisation du temps de travail, sur la base de 1 607 heures travaillées à l'année. (1)

### Temps partiel

Sensible à l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, le groupe peut accorder des temps partiels compatibles avec les contraintes organisationnelles.

### Absentéisme

Le taux d'absentéisme pour maladie, accident du travail, maladie professionnelle, maternité, paternité, adoption, événements familiaux a été de 3,9 % en 2013 alors qu'il était de 4,5 % en 2012. Un programme de bien-être au travail mis en place par le groupe contribue à ce résultat amélioré. (1)

### Un dialogue social constructif

### Relation sociale

Le dialogue social est une priorité pour le groupe. Il se structure autour des différentes instances représentatives du personnel et se concrétise notamment par la signature d'accords collectifs avec les organisations syndicales. ①

### Les différents accords signés en 2013 et les plans d'actions mis en œuvre :

ACCORDS COLLECTIFS CONCERNANT L'UES Esso S.A.F./Esso Raffinage et ExxonMobil Chemical France ()				
24.06.2013	Plan d'actions sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes			
28.06.2013	Accord sur l'intéressement de groupe			
28.06.2013	Accord de participation de groupe			
28.06.2013 Avenant n° 1 à l'accord relatif au plan d'épargne groupe conclu du 21 mars 2012				
12.07.2013	Accord portant sur la mise en place d'une couverture complémentaire santé obligatoire			
ACCORDS COLLECTIFS CONCERNANT Esso Raffinage				
15.10.2013	Protocoles d'accords préélectoraux ERSAS Gravenchon			
18.10.2013	Protocoles d'accords préélectoraux ERSAS Fos			
ACCORDS COL	LECTIFS ET PLAN D'ACTIONS CONCERNANT WOREX			
7 .02.2013	Accord salarial			
26.06.2013	Renouvellement de l'accord sur l'intéressement			
26.06.2013	Accord sur le droit d'expression des salariés			
30.09.2013	Plan d'actions sur le contrat de génération			
14.11.23013	Accord sur la représentation du personnel dans le cadre de la réorganisation des agences régionales de la Direction Commerciale			

## DIVERSITÉ, SOLIDARITÉ ET ACCOMPAGNEMENT DU PERSONNEL

### Offrir les mêmes chances à tous

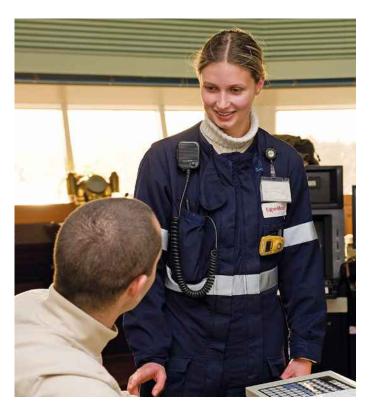
L'égalité des chances est un préalable à l'ensemble de la relation de travail, depuis la sélection des candidats jusqu'à leur promotion. La dimension "Éthique & Intégrité" compte parmi les critères d'évaluation d'embauche. Les processus de développement du personnel assurent que chaque salarié soit bien représenté par un membre de sa hiérarchie dans les comités de développement du personnel. La hiérarchie est garante de cette politique et veille à maintenir un environnement de travail exempt de toute discrimination. 1

### Faire plus de place aux femmes

Le groupe encourage les femmes à développer leur plein potentiel et souhaite qu'elles soient présentes à tous les niveaux de responsabilités dans l'organisation. Un plan d'actions décidé en 2013 prévoit des actions concrètes de formation, sensibilisation aux stéréotypes et valorisation de la diversité. Le projet WIN (Women's Interest Network) lancé en 2009 permet de faciliter le développement professionnel et personnel des femmes de l'entreprise. Cette initiative à l'origine réservée aux cadres est désormais ouverte plus largement depuis 2013.



Un réseau au service des femmes





### Améliorer l'environnement de travail

Le groupe souhaite offrir un environnement de travail agréable et épanouissant à ses collaborateurs.

Une enquête réalisée en 2012 auprès des salariés de l'UES ES.A.F.-ERSAS a montré un fort attachement des collaborateurs à leur société et à ses valeurs. Cette enquête dont les résultats ont été disponibles en 2013 a également mis en avant un environnement de travail favorable. Une des priorités du groupe est aussi l'équilibre vie professionnelle/vie privée, sujet qui a fait l'objet de conférences en 2013.

Par ailleurs, Esso S.A.F. et Esso Raffinage financent trois comités d'établissement actifs proposant des activités sociales et culturelles à prix avantageux. Par ailleurs, les deux sociétés encouragent leurs salariés à s'investir dans des associations à titre bénévole en les soutenant par des dotations financières. En 2013, les contributions patronales aux activités sociales et culturelles de ces comités ont représenté entre 1,8 % et 2,1 % de la masse salariale. Worex dispose de son propre comité d'entreprise gérant des œuvres sociales.

## UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL FAVORABLE

Un fort attachement aux valeurs du groupe a été confirmé par l'enquête sur le bien-être au travail.

### Optimiser le dispositif handicap

Tout collaborateur atteint d'un handicap au cours de sa carrière bénéficie d'une attention particulière pour disposer d'une adaptation spécifique de son poste ou d'une évolution interne adaptée si nécessaire.

En 2013, les sociétés Esso S.A.F. et Esso Raffinage ont entamé une négociation sur ce thème. Elle intègre des actions de sensibilisation, de formation et d'accompagnement des collaborateurs en situation de handicap. Le groupe soutient au travers de la taxe d'apprentissage des écoles et organismes œuvrant aux bénéfices des personnes en situation de handicap. 1

### Être solidaire

Très présente, la solidarité au sein des sociétés Esso S.A.F. et Esso Raffinage se décline sous de multiples formes et dans de nombreux secteurs.

Les salariés en difficulté peuvent ainsi compter sur le Fonds de Solidarité qui existe grâce à la générosité des salariés et un abondement des sociétés Esso S.A.F. et Esso Raffinage. En 2013, 497 collaborateurs ont cotisé au Fonds pour un montant de 21 315 €.

Les salariés ou retraités du groupe ayant à charge un enfant souffrant d'un handicap bénéficient également d'un dispositif spécial. En 2013, 14 963 € d'allocations et de rentes de survie aux enfants handicapés du personnel ont ainsi été attribués.

28%

des collaborateurs des sociétés Esso S.A.F. et Esso Raffinage ont cotisé au Fonds de Solidarité.

## Organiser la coopération intergénérationnelle

Chez Esso S.A.F et Esso Raffinage, la direction a élaboré un plan d'actions contrat de génération en 2013 facilitant :

- l'intégration durable des jeunes,
- l'amélioration des conditions de travail et la prévention des situations de pénibilité.
- le développement et l'actualisation des compétences et qualifications à tout âge,
- la transmission des savoirs et le développement de tutorat.

Ce plan est pensé pour dynamiser les secondes parties de carrière des collaborateurs de plus de 45 ans et la coopération intergénérationnelle.



• Retrouvez les indicateurs de performance extra financière p.64





de consommation d'eau dans les raffineries par tonne de brut traité

Répondre de façon responsable à la demande en produits pétroliers est l'une des missions prioritaires du groupe. Cet engagement se traduit par la maîtrise de l'empreinte environnementale et la réduction de son impact sur les populations. Le groupe Esso doit également faire face à deux principaux défis : l'efficacité énergétique de ses opérations et la lutte contre le changement climatique. Pour atteindre ces différents objectifs, de nombreux programmes et outils ont été mis en place, tous regroupés sous l'initiative mondiale du groupe ExxonMobil : "Dès aujourd'hui, protégeons demain!"

de brûlage de produits à la torche

\* 2013 par rapport à 2012

Ce rapport concerne les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du groupe Esso, soit Esso S.A.F., Esso Raffinage et Worex, un ensemble désigné comme "le groupe" dans ce rapport. Le périmètre d'application est défini en fonction de chaque indicateur de performance et sera détaillé explicitement dans le paragraphe concerné.

## UNE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DYNAMIQUE ET VOLONTARISTE

L'amélioration de ses performances environnementales est au cœur des engagements quotidiens du groupe. L'ensemble des sites exploités est géré dans le strict respect du cadre réglementaire. Dans le cadre de l'auto-surveillance définie par les arrêtés préfectoraux, les émissions et rejets sont suivis rigoureusement et font l'objet de rapports précis aux autorités administratives. Par ailleurs, le groupe Esso s'appuie sur l'outil de gestion EBP (Environmental Business Planning ou Business Plan Environnemental) développé par ExxonMobil pour intégrer la composante environnementale dans le cycle de ses opérations. 1

Former et informer les collaborateurs sur la protection de l'environnement

l'atteste depuis plus de 10 ans la Lloyd's Register Quality

Insurance Ltd. Le groupe ExxonMobil est d'ailleurs reconnu

comme un des leaders du secteur en matière d'intégration

de la gestion des aspects environnementaux à ses activités.

Le groupe prévoit une sensibilisation de chaque collaborateur au respect de l'environnement, notamment à travers la politique environnement qui est communiquée annuellement à tous. De plus, le personnel est régulièrement informé des actions menées en la matière et tout nouvel embauché bénéficie d'une formation adaptée.

WOREX continue de former ses chauffeurs-livreurs à l'écoconduite selon un planning défini sur trois ans et un programme de formation mis en place en 2013 avec l'organisme de formation de JP Beltoise. •

### À L'ÉCOUTE DE NOS VOISINS

Chaque année et depuis 1995, le groupe mène une enquête de perception auprès des riverains de ses sites industriels. Les résultats sont présentés en toute transparence aux élus, aux collectivités territoriales, au public et à la presse dans le cadre de la semaine de la sécurité de Notre-Dame-de-Gravenchon. 380 personnes sont interrogées dans les neuf communes autour de la raffinerie de Gravenchon. Depuis sa création, une personne sur quatre habitant le périmètre a déjà répondu à l'enquête. Le questionnaire porte sur le rôle économique, la sécurité et les risques industriels, l'environnement et la santé.

### Réduire les risques

Grâce à une politique environnementale concrète, s'appuyant sur l'approche systématique de l'OIMS et sur l'EBP qui permet de planifier la réduction des impacts de ses activités sur l'environnement, le groupe agit chaque jour avec efficacité pour réduire l'ensemble des risques potentiels liés à ses activités. (1)

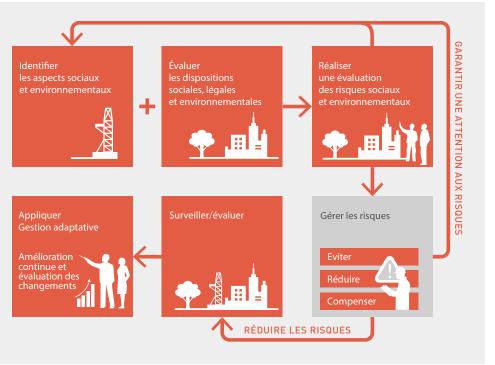
## Assurer une certification de nos pratiques

Au-delà des questions de sécurité et santé, l'OIMS fournit un cadre de gestion structuré en matière de protection de l'environnement. Il satisfait les exigences ISO 14001 comme

### Risques chroniques et pollution

Une part importante des investissements est consacrée à réduire les risques et l'impact des opérations du groupe sur l'environnement. Ces investissements visent à limiter les émissions polluantes, en particulier dans les raffineries, et à réduire les risques de pollution des sols. Un programme pluriannuel d'investissement a permis de passer en aérien les tuyauteries enterrées des dépôts pétroliers pour faciliter leur inspection et prévenir les conséquences d'une fuite éventuelle.

PROCESSUS DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE EBP - ENVIRONNEMENTAL BUSINESS PLANNING



1 Retrouvez les indicateurs de performance extra financière p.64

### Risques accidentels

Les risques d'accidents industriels imputables à une défaillance des équipements sont gérés en amont. Pour cela, des programmes d'inspection et de contrôle répondant aux exigences du Plan de Modernisation des Installations Industrielles ont été mis en place. Des études de danger révisées tous les cinq ans permettent d'identifier les scénarios et les mesures à prendre pour limiter les risques à la source. Différentes initiatives visent aussi à réduire les risques pour les populations environnantes. C'est le cas par exemple avec le nouveau pipeline de LPG reliant la raffinerie de Fos-sur-Mer à la caverne de stockage de Lavera qui a été déplacé pour contourner les zones urbaines. Cet investissement représente 16 millions d'euros.

Les deux raffineries et les dépôts de stockage du groupe Esso sont soumis aux PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) qui aident à encadrer les risques résiduels, notamment en zone urbaine. Le montant des provisions pour PPRT est détaillé dans la note annexe 17 des comptes consolidés page 92.

### **UN POINT SUR LES PPRT**

Élaboré depuis deux ans avec les autorités compétentes (DREAL) et les collectivités locales, le projet de règlement de PPRT de la zone de Port-Jérôme est finalisé. Il sera prochainement soumis à enquête publique. La société Esso S.A.F. a joué un rôle moteur dans la préparation de ce PPRT, le premier d'une telle ampleur et d'une telle complexité. L'élaboration du PPRT du site de Fos-sur-Mer et des dépôts pétroliers se poursuit en concertation avec les différentes parties prenantes.

### Prévention des risques

L'enquête de perception menée autour de la plateforme de Gravenchon a démontré que, suite aux campagnes d'information réalisées conjointement avec les collectivités, les riverains avaient une meilleure compréhension des risques industriels et des mesures à prendre en cas d'accident. 1

## UNE MEILLEURE GESTION DES ÉMISSIONS ET DES DÉCHETS

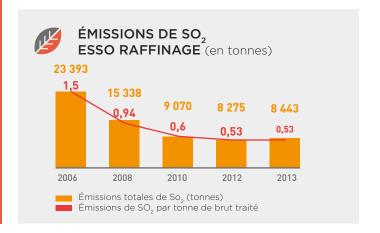
Qualité de l'eau et de l'air, gestion des déchets, réduction du bruit ou des odeurs : le groupe relève ces différents défis environnementaux grâce à des programmes destinés à réduire l'impact de ses activités sur les populations environnantes, une condition indispensable à la durabilité et la pérennité des activités du groupe.

### Limiter les émissions dans l'air

Les installations de combustion des deux raffineries d'Esso Raffinage sont à l'origine de la quasi-totalité des émissions dans l'air du groupe. Les investissements et améliorations opératoires ont permis de baisser significativement les niveaux d'émissions ces dernières années et de respecter les exigences de la règlementation. Les zones autour des raffineries sont concernées par des Plans de Protection de l'Atmosphère (P.P.A.) dont le but est de réduire la pollution de l'air et de respecter des niveaux de concentration de polluants dans l'atmosphère fixés par la réglementation européenne. Ces plans visent en particulier à réduire les émissions de dioxyde de soufre (SO $_2$ ), d'oxydes d'azote (NO $_X$ ) et de poussières. Le PPA de la zone de Fos-sur-Mer a été actualisé en 2013. Celui de la raffinerie de Gravenchon sur la zone de Port-Jérôme est en cours d'actualisation.  $\P$ 

### Dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>)

Grâce aux actions et aux investissements réalisés ces dernières années, les émissions de  ${\rm SO_2}$  par tonne de brut traité dans les raffineries de la société Esso Raffinage ont baissé de 65 % par rapport à 2006. De nouvelles lignes d'alimentation des installations de combustion ont permis une plus grande utilisation de gaz naturel à la place de combustibles liquides plus soufrés. À Fos-sur-Mer, le grand arrêt de 2011 a permis d'améliorer la récupération et la désulfuration de gaz incondensable. L'injection d'additifs dans l'unité de craquage catalytique de Fos va permettre de poursuivre la réduction des émissions de dioxyde de soufre.  $\P$ 

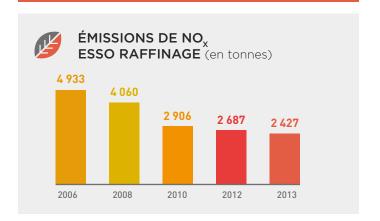


### Oxyde d'azote (NO<sub>v</sub>)

Des modifications sur les turbines à gaz de Fos-sur-Mer et Gravenchon ont conduit à une réduction importante de leurs émissions de  $\mathrm{NO}_{\mathrm{x}}$ . Des changements de brûleurs ont également été réalisés sur les chaudières de la centrale thermique de Port-Jérôme. Par ailleurs, la substitution progressive de combustibles liquides par du gaz naturel a également permis une baisse continue des émissions d'oxyde d'azote.  $\P$ 

### **UNE BAISSE SIGNIFICATIVE**

Les émissions de  $NO_x$  par tonne de brut traité des deux raffineries ont baissé de 52 % par rapport à 2006.



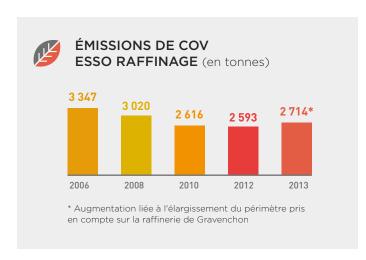
### Composés organiques volatils (COV)

Les émissions de COV des activités du groupe en France sont réduites grâce à de nombreuses actions dans les raffineries :

- des campagnes régulières de contrôles de l'étanchéité des équipements (vannes, brides, soupapes et pompes) et de maintenance pour réduire et limiter les fuites,
- la collecte et le traitement de certaines émissions canalisées.

Les stations-service répondent également aux standards les plus exigeants en matière de protection de l'environnement et sont toutes équipées de systèmes de récupération des vapeurs aux pistolets (RV2).

En 2013, le projet d'envoi d'oxygène vers l'unité de craquage catalytique (FCC) de Fos-sur-Mer a permis de réduire les émissions de COV dans l'air et donc l'impact de ses activités sur l'environnement. 1



## Minimiser les émissions dans l'eau

Préserver la qualité de l'eau rejetée dans le milieu naturel passe par la réduction de la pollution à la source, avec la sensibilisation du personnel à cet enjeu majeur et un traitement par des procédés spécifiques.

Des contrôles sont effectués en permanence sur la qualité des rejets du groupe Esso. Environ 6 000 analyses annuelles portant sur les effluents de la raffinerie de Gravenchon permettent de suivre une dizaine de paramètres et de s'assurer du respect des valeurs réglementaires. Des programmes spécifiques d'analyses sur environ 130 polluants, dont des micropolluants, sont également effectués dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'eau et de l'action nationale de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans le milieu aquatique. Après examen des résultats de ces premières campagnes et en lien avec les autorités administratives, une surveillance permanente du site est poursuivie sur certaines substances. Des études sont en cours pour examiner les possibilités de réduction ou d'élimination des rejets de ces substances.

En 2013, la raffinerie de Fos-sur-Mer a fiabilisé sa station d'épuration pour encore mieux contrôler la qualité des effluents rejetés dans le milieu naturel. Cette station assure le traitement continu des eaux usées et maintient un niveau de propreté optimal des rejets d'eau issus de ses installations dans le canal de navigation de Port-de-Bouc. Grâce à ce nouvel investissement, la société a réduit de plus de 90 % ses dépassements entre 2012 et 2013. La modification de la procédure de purge des bacs de brut a permis de limiter à la source les envois d'hydrocarbures vers la station.

À Gravenchon, le projet de reconfiguration des distillations et des améliorations des installations de traitement ont également permis d'améliorer sensiblement les résultats et la qualité des rejets.

### UNE MEILLEURE QUALITÉ DE L'EAU

En 2013, la Demande Chimique en Oxygène (DCO) des rejets des deux raffineries est en baisse de 29 % par rapport à 2012. La DCO est suivie mensuellement par les autorités locales. Elle permet d'évaluer la qualité de l'eau rejetée.

## Optimiser la gestion des déchets

La société Esso Raffinage limite les quantités de déchets produits et les valorise par recyclage ou par réutilisation sans transformation. Pour les déchets non recyclés, une valorisation énergétique par incinération et récupération d'énergie est recherchée. Le tri et la collecte en containers spécialisés sont effectués de manière systématique pour les déchets des laboratoires et des infirmeries, ainsi que pour les tubes d'éclairage au néon.

La quantité de déchets varie d'une année à l'autre et dépend du nombre et de la nature des opérations de maintenance réalisées au cours de l'année. En 2013, 12 800 tonnes de déchets dangereux ont été générées sur les deux raffineries, dont 90 % ont été valorisés ou recyclés. Des travaux de maintenance sur plusieurs réservoirs (pétrole brut, soufre) ont conduit à une augmentation sensible de la quantité de déchets incinérés par rapport à 2012. 1

### Prévenir les déversements accidentels

La société prend de multiples mesures pour prévenir les déversements accidentels en milieu naturel : renforcement des procédures opératoires, superposition des niveaux de protection, programmes d'inspection, entretien des équipements. Chaque déversement accidentel d'hydrocarbures de plus d'un baril avec un impact sur l'environnement est comptabilisé. Malheureusement, comme en 2012, 13 déversements accidentels ont été comptabilisés sur les deux raffineries de Fos-sur-Mer et Gravenchon pour un volume total de 545 barils soit environ 87 m³. Les produits répandus ont tous été contenus sur les sites industriels du groupe et n'ont eu aucun impact sur l'extérieur. ①

## Réduire les nuisances sonores et olfactives

En 2013, sept plaintes reçues de la part des riverains sont imputables à Esso Raffinage, contre 11 en 2012. Le pic de 2012 s'expliquait en particulier par des conditions météorologiques défavorables en septembre – octobre.

Des habitants et salariés volontaires qualifiés de "nez" aident à l'identification des odeurs pour orienter les efforts de réduction. Des plaques observant les molécules odorantes ont été mises en place autour de la station d'épuration. L'analyse des relevés sur l'évolution des nuisances olfactives a mis en évidence que trois des identifiants propres aux odeurs de la plateforme de Gravenchon ont diminué. C'est le résultat tangible des investissements qui ont été réalisés ces dernières années.

Les efforts de réduction des épisodes de torches sont un élément important de la lutte contre les nuisances sonores.

## UNE UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

## Optimiser les consommations d'eau et d'énergie

En 2013, la consommation d'eau des installations Esso Raffinage de Fos-sur-Mer et Gravenchon s'est élevée à 17,6 millions de m³, soit 1,10 m³ par tonne de pétrole brut traité. La consommation unitaire est globalement stable. Elle a été réduite de 8,8 % depuis 2009 grâce à des actions qui ont plus que compensé l'impact du démarrage de nouvelles installations consommatrices (désulfuration des gazoles). •

Les économies d'énergie sont une priorité pour le groupe qui veille également à une utilisation durable de chaque ressource. Esso s'appuie sur plusieurs outils pour réduire sa consommation en énergie:

- Depuis 2000, tous les sites du groupe ExxonMobil sont couverts par le système de gestion de l'énergie GEMS (*Global Energy Management System*).
- Des investissements réguliers et les grands arrêts pour maintenance permettent aux raffineries d'améliorer leur efficacité énergétique. Après les travaux réalisés à Port-Jérôme en 2012, le grand arrêt de la raffinerie de Gravenchon de 2013 a été mis à profit pour améliorer significativement les équipements liés à la tour sous vide (fours, système de vide, intégration thermique), et l'efficacité énergétique de la raffinerie a été sensiblement améliorée. •

### RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNÉRGIE

En 2013, la consommation totale d'énergie des deux raffineries a été de 39,8 millions de gigajoules. Rapportée à la quantité de brut traité, la consommation d'énergie en 2013 est en baisse de près de 2,7 % par rapport à 2012. •





### Innover pour les clients

Pour réduire significativement la consommation des véhicules et leurs émissions, le groupe en partenariat avec les constructeurs automobiles développe de nouveaux matériaux, moteurs, carburants et lubrifiants. L'energy Diesel, un carburant haute performance avec additifs spéciaux, améliore ainsi le rendement global des moteurs. Ce produit est proposé dans près de la moitié des stations-service du réseau officiel géré en propre par Esso en France.

Concernant les lubrifiants, les produits Mobil 1, Mobil Delvac 1 et Mobil SHC permettent de réduire les consommations d'énergie, améliorant ainsi la productivité des moteurs et des machines tout en respectant l'environnement.

### Inclure les énergies renouvelables

Tous les dépôts de distribution d'Esso S.A.F. sont équipés pour incorporer le bioéthanol aux carburants. Esso S.A.F. et Worex sont également inscrites au système national de durabilité pour les biocarburants et bio liquides. Chaque biocarburant incorporé satisfait aux critères de durabilité prévus par la Directive européenne sur les énergies renouvelables.

En 2013, le groupe a incorporé 34 000 m³ d'éthanol et 216 000 m³ de bio-ETBE dans ses essences, ainsi que 501 000 m³ de biodiesel dans ses gazoles. 1

Dès 2014, une partie de l'éthanol incorporé dans les carburants sera produit à partir de matières ne rentrant pas en compétition avec les denrées alimentaires.

### Gérer les sites et les sols de façon responsable

Une organisation dédiée du groupe gère l'aspect environnemental de l'utilisation des sols et sous-sols des sites de la société, qu'ils soient exploités ou à l'arrêt. L'ensemble de ces sols et sous-sols est régulièrement contrôlé selon des programmes spécifiques conformes au minimum à la réglementation en vigueur. Certains anciens sites industriels sont réhabilités et vendus pour accueillir de nouvelles activités. D'autres font l'objet d'un suivi continu. Les sites de taille importante font l'objet de discussions avec les municipalités et les préfectures concernées en vue de développements futurs.

En 2013, une cinquantaine de sites industriels a été ainsi suivie et géré. Trois ont été vendus ou rendus à leurs propriétaires pour y accueillir de nouvelles activités. Parmi eux, un terrain et des bâtiments à Bègles (33) ont été cédés à la municipalité pour y développer un Pôle d'Intelligence Environnementale permettant le redéploiement industriel et commercial du site. ①

## LIMITER LES RISQUES **DE CHANGEMENT CLIMATIQUE**

### Accompagner la transition énergétique

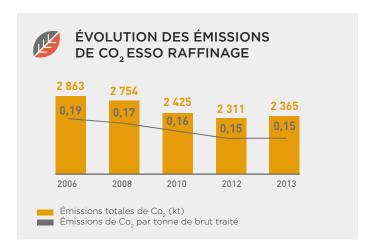
Dans un contexte où la demande mondiale en énergie ne cesse de croître, Esso S.A.F. met tout en œuvre pour répondre à la demande tout en réduisant ses émissions et leur impact sur l'environnement et le climat. Son principal levier est l'amélioration de l'efficacité énergétique. La cogénération d'électricité et de vapeur, la réduction des émissions liées aux brûlages d'hydrocarbures à la torche et le remplacement de combustibles liquides par du gaz naturel contribuent encore à diminuer l'impact des opérations de la société Esso Raffinage.

Le partenariat conclu en 2012 avec les magasins Mr Bricolage pour créer la "BricoPrime" démontre l'engagement de la société dans la promotion de l'efficacité énergétique. Cette prime d'une valeur pouvant aller jusqu'à 2 000 € est allouée aux consommateurs lors de remplacement d'équipements de leur habitation. Esso encourage ainsi la réduction de consommation énergétique des particuliers, principale source de gain d'efficacité identifiée dans le cadre des programmes de Certificats d'Economie d'Energie.

### Maintenir nos efforts de réduction des émissions de CO<sub>3</sub>

Au-delà d'une réduction de leurs émissions directes, les raffineries d'Esso Raffinage permettent en aval une importante réduction des émissions de CO<sub>2</sub> dans le secteur des transports grâce à des carburants bas soufre (moins de 10 ppm) qui améliorent la performance des moteurs.

L'activité de raffinage de Fos-sur-Mer et Gravenchon a généré 2,37 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> en 2013. Ce chiffre est légèrement supérieur à celui de 2012 car la quantité de brut traité a augmenté. Exprimées en tonne de CO2 par tonne de pétrole brut traité, les émissions des raffineries ont baissé de 20 % par rapport à 2006. 1



Légende commune à tous les tableaux et graphiques. Rejets émis par les raffineries de Gravenchon et de Fos-sur-Mer et part de la raffinerie de Gravenchon dans les rejets de la centrale thermique Esso-Energie.

### DES QUOTAS D'ÉMISSIONS DE CO, IMPOSÉS PAR L'EUROPE

Depuis 2005, la directive européenne ETS impose des quotas d'émissions de CO, pour chaque site industriel. De 2008 à 2012, les quotas d'émissions alloués gratuitement à chaque raffinerie avaient été réduits de 14 % par rapport à la période précédente. Pour 2013, le nombre de quotas alloués gratuitement aux installations a été très sensiblement réduit et cette baisse se poursuivra jusqu'en 2020. Le complément par rapport aux émissions réelles devra être acheté sur le marché. En 2013, pour Esso Raffinage, les quotas gratuits n'ont couvert que 80 % des émissions réelles de CO<sub>2</sub>.

### Limiter le brûlage de produit à la torche

Les torches sont des organes de sécurité indispensables au fonctionnement des raffineries. Si l'objectif est d'éliminer tout brûlage à la torche en opération normale, la quantité d'hydrocarbures brûlée dépend toutefois de la fiabilité des unités et des arrêts pour maintenance programmés. Des procédures permettent d'identifier rapidement l'origine et la cause des épisodes de torche et d'y remédier. En 2013, 12 000 tonnes de produits ont été brûlées à la torche, soit une baisse de 38 % par rapport à 2012, grâce notamment aux progrès réalisés en routine et à une meilleure fiabilité des installations. (1)

- 38 % de brûlage de produits

## **DES INITIATIVES EN FAVEUR** DE LA BIODIVERSITÉ

Attentif à la préservation de l'environnement, le groupe subventionne différents programmes qui facilitent la cohabitation avec ses activités industrielles et favorisent le bienêtre des populations. Ainsi, un travail est mené pour la protection de la biodiversité

C'est le cas notamment des marais entourant la raffinerie de Fos-sur-Mer. La biodiversité des hectares non occupés par ses installations industrielles est préservée grâce à une collaboration avec l'association communale Le Renard qui effectue par exemple l'entretien des chemins ou le curage des roubines permettant la régulation des niveaux d'eau. (1)





430\*

MILLIONS D'EUROS somme des investissements, taxes et impôts, salaires En tant qu'entreprise citoyenne, la société s'efforce de contribuer à la dynamique économique et sociale des régions dans lesquelles elle opère et d'être irréprochable en matière d'éthique et de conduite des affaires. Pour cela, différents engagements concrets sont pris au niveau local. Un dialogue permanent est mené avec les parties prenantes, les associations et populations riveraines. Enfin, une approche responsable est prise quant aux choix des sous-traitances et à l'application de bonnes pratiques.

18

politiques de conduite des affaires

Ce rapport concerne les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du groupe Esso, soit Esso S.A.F., Esso Raffinage et Worex, un ensemble désigné comme "le groupe" dans ce rapport. Le périmètre d'application est défini en fonction de chaque indicateur de performance et sera détaillé explicitement dans le paragraphe concerné.

RAPPORT ANNUEL 2013 ESSO

### UN ACTEUR ÉCONOMIQUE INCONTOURNABLE

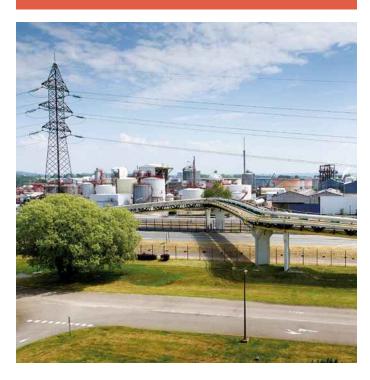
En 2013, le groupe a investi plus de 100 millions d'euros, a payé environ 50 millions d'euros de taxes et impôts et gère une masse salariale de plus de 280 millions d'euros. Par ailleurs, Esso S.A.F. a réalisé 16 % de son chiffre d'affaires à l'exportation en 2013. Ces différents éléments font de lui un acteur important de l'industrie française. L'impact de ses activités est capital pour les régions. En effet, Esso contribue activement au développement régional et à l'aménagement du territoire autour de ses sites industriels, avec un important bassin d'emplois directs et indirects et un maillage de son réseau de stations-service réparti sur tout le territoire national. •

### DES RELATIONS DE QUALITÉ AVEC CHAQUE PARTIE PRENANTE

Consciente que la proximité de ses sites industriels peut être une source de nuisances pour les populations avoisinantes, le groupe s'engage à déployer tous les moyens nécessaires pour minimiser l'impact de ses activités sur les communautés riveraines. La qualité et la durabilité des relations avec chaque partie prenante sont avant tout basées sur le dialogue.

### MIEUX CONNAÎTRE LES POPULATIONS ENVIRONNANTES

Chaque année depuis 1995, une enquête de perception est réalisée sur la plateforme de Gravenchon et tous les deux ans sur la raffinerie de Fos-sur-Mer.



## Entretenir le dialogue avec les communautés environnantes

Partenaire de confiance, le groupe rencontre régulièrement les élus locaux, les associations ou les écoles. Informer les populations riveraines, participer aux différents événements de la vie locale permet à tous de mieux comprendre les différentes activités du groupe et de lever ainsi d'éventuels problèmes ou interrogations. C'est dans cette même logique que les sites organisent régulièrement des journées portes ouvertes.

En 2013, 425 actions de dialogue ont été menées auprès des populations et autorités locales. ①

### Agir en mécène

La société est engagée dans une politique de mécénat volontairement locale. S'appuyant sur le tissu associatif à proximité de ses sites, cette politique de mécénat se concentre sur trois domaines : éducation scientifique, santé et protection de la biodiversité.

## ENCOURAGER L'ÉDUCATION SCIENTIFIQUE, UNE PRIORITÉ

L'éducation est un thème prioritaire. Former aujourd'hui les scientifiques de demain est en effet primordial pour le groupe qui utilise technologie et innovation dans chacune de ses activités. Depuis plusieurs années, il participe à divers programmes favorisant la sensibilisation des élèves à l'enseignement scientifique.

Le Sci-Tech Challenge, programme européen à l'initiative du groupe ExxonMobil et de l'association Entreprendre Pour Apprendre, assure la promotion des mathématiques, des sciences et des technologies. Il est destiné aux élèves de 16 à 17 ans issus des filières scientifiques et a pour objectif d'encourager les jeunes à poursuivre leurs études supérieures dans le domaine des mathématiques, des sciences et des technologies et de promouvoir les opportunités qu'offrent ces disciplines. Sur les quatre années d'existence du concours en Europe, ce sont plus de 13 000 jeunes encadrés et soutenus par 480 enseignants et 240 volontaires du groupe ExxonMobil qui ont pris part à ce projet en France. Celui-ci se compose de quatre étapes : la rencontre avec un ingénieur faisant découvrir aux élèves son métier, la constitution par groupes de mini-dossiers de réflexion sur le monde de l'énergie, les finales nationales dans tous les pays participant au challenge, et enfin une grande finale européenne réunissant les lauréats de différentes nationalités.

Cette saison, les deux finales nationales organisées à Fos-sur-Mer et Notre-Dame-de-Gravenchon ont eu lieu au début du mois de février 2014 et ont réuni en tout plus de 150 élèves. Ils se sont penchés pendant trois heures sur la problématique de l'efficacité énergétique du transport européen et ont présenté un projet en anglais devant le jury, composé d'élus, de membres de l'Éducation Nationale et de représentants du groupe. Les deux équipes gagnantes ont obtenu leur ticket pour la finale européenne qui s'est déroulée en avril 2014, à Woking en Angleterre.

• Retrouvez les indicateurs de performance extra financière **p.64** 

## DES COLLABORATIONS DURABLES ET RESPONSABLES

## Mener une politique d'achat respectueuse des enjeux sociaux et environnementaux

Les entreprises intervenantes et les fournisseurs doivent impérativement souscrire aux demandes d'engagement des conditions générales d'achat des sociétés du groupe ExxonMobil.

Parmi ces engagements, cinq points portent sur les enjeux sociaux et environnementaux :

- la conduite des affaires, dont la politique de "harcèlement sur le lieu de travail",
- la politique alcool et drogue ainsi que la politique santé et sécurité.
- un rappel des obligations légales en matière de travail dissimulé,
- · la gestion des déchets.

Par ailleurs, le groupe veille à :

- ne pas fragiliser un prestataire en cas de non-renouvellement de contrat,
- garantir équité et égalité de traitement à tous les candidats lors d'un appel d'offres grâce à une transparence totale sur le processus d'achat.
- permettre aux entreprises sous-traitantes de mieux gérer leurs investissements et personnel grâce à des contrats de cinq ans.



### RÉCOMPENSER LES SOUS-TRAITANTS LES PLUS PERFORMANTS

Une cérémonie du Tigre d'Or est organisée annuellement sur chacun des sites pour récompenser les entreprises intervenantes les plus performantes en matière de sécurité, de qualité, de délai et d'efficacité. Elle crée une dynamique d'émulation entre les entreprises. L'obtention d'un trophée renforce l'image de marque du lauréat et constitue une référence pour gagner de nouveaux marchés. Elle mobilise son personnel et renforce sa motivation par la reconnaissance des efforts accomplis pour un travail de qualité réalisé en sécurité. •

## Améliorer les performances sécurité, santé et environnement avec le MASE

Créé en 1990 par Esso S.A.F., le MASE (Manuel d'Assurance Sécurité Entreprise) est un système de management de la sécurité qui a pour principal objectif l'amélioration continue des performances sécurité, santé et environnement des entreprises intervenantes et des donneurs d'ordres. Sa vocation est de permettre une meilleure compréhension mutuelle et la mise en place d'un système de management performant. Le respect des engagements de chaque adhérent est contrôlé par des audits réalisés par le personnel ou des cabinets extérieurs. La certification sécurité MASE est aujourd'hui une référence et une exigence pour les fournisseurs et donneurs d'ordres des zones industrielles de sept bassins industriels français, dont notamment Fos-sur-Mer et Notre-Dame-de-Gravenchon où le groupe est implanté.

## Informations sur les délais de paiement

En application de l'article L441-6-1 du Code de commerce (Loi de Modernisation de l'Economie-LME- n°2008-776 du 04 août 2008) le tableau ci-dessous donne la décomposition du solde des dettes fournisseurs inscrites au bilan du groupe Esso S.A.F. par date d'échéance.

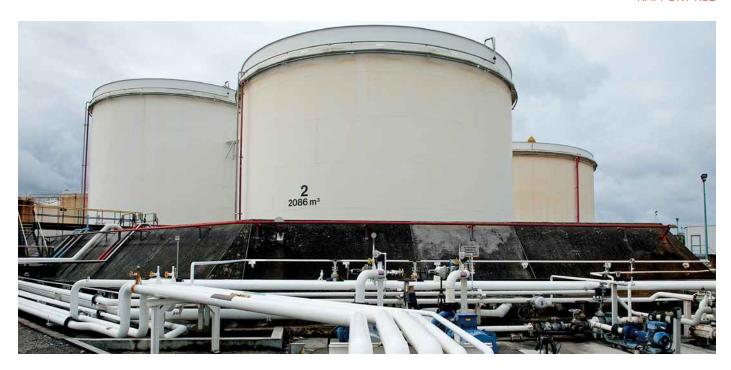
	Au 31 décembre	Montant des	Montant o non é	les dettes chues	
	2013 dettes	échues	0-1 mois	1 - 2 mois	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	301,1	20,2	271,6	9,3	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés groupe ExxonMobil	583,5	583,5			
Total	884,6	20,2	855,1	9,3	

À titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2012 était la suivante :

	Au 31 décembre	Montant des dettes échues	Montant des dettes non échues	
			0-1 mois	1 - 2 mois
Dettes fournisseurs et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	279,0	13,4	256,1	9,5
Dettes fournisseurs et comptes rattachés groupe ExxonMobil	767,9		767,9	
Total	1 046,9	13,4	1 024,0	9,5

### Montant global des charges non fiscalement déductibles

Le montant global des charges non fiscalement déductibles visées à l'article 39-4 du code général des impôts (art. 223 quarter du CGI) s'établit à 349 201 euros pour le groupe Esso S.A.F. au titre de l'exercice 2013. Il s'agit de la partie non déductible des loyers versés dans le cadre de contrats de location longue durée d'automobiles.



## UNE ATTITUDE LOYALE ET TRANSPARENTE

## Prévenir corruption et malversations

Le système de contrôle interne et de gestion des risques du groupe et de ses filiales repose sur 18 politiques d'entreprise prônant ses valeurs fondamentales notamment en matière d'éthique des affaires, de conflits d'intérêts et de lutte contre la corruption.

Une information claire est régulièrement diffusée à ce sujet à l'ensemble des salariés et sous-traitants :

- par un rappel annuel des politiques de l'entreprise fait à l'ensemble du personnel,
- lors d'une revue de pratique des affaires qui a lieu tous les guatre ans et à laquelle participe l'ensemble des salariés.

Lors de ces revues, chaque salarié peut obtenir toute clarification qu'il jugerait nécessaire auprès de sa hiérarchie, de la Direction du Contrôle financier, de la direction juridique ou de la Direction des Ressources Humaines. Elles comprennent des sessions destinées aux dirigeants des principales entreprises de soustraitance du groupe pour leur rappeler l'importance des clauses contractuelles en matière de conduite des affaires.

De fréquentes formations organisées par la direction juridique rappellent au personnel les règles et lois concernant le respect de la concurrence.

Un dispositif d'alerte professionnelle, ouvert au personnel comme aux collaborateurs des entreprises sous-traitantes, permet de rapporter d'éventuelles malversations dans les domaines comptables et financiers. (1)

### Agir en faveur des droits de l'homme

Le groupe suit la même philosophie en matière de droits de l'homme que celle d'Exxon Mobil Corporation basée sur les principes fondamentaux de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et ceux du pacte mondial de l'Organisation des Nations unies appliqués aux droits du travail. Le groupe s'engage donc à adopter une politique destinée à intégrer les droits de l'homme dans toute l'entreprise et au sein de ses activités, à en évaluer et mesurer les impacts et à communiquer sur ces principes.

Le mode de gestion du groupe fait également preuve d'exigence en termes d'intégrité, de respect des lois, de règles de gouvernance et de systèmes de contrôle de gestion. Son engagement sur les plus hautes valeurs éthiques est transverse à l'ensemble de ses politiques et pratiques. L'éthique et les règles de conduite des affaires sont essentielles au maintien de ses permis d'opérer. Chaque employé doit respecter les normes les plus strictes en matière d'intégrité des affaires et mettre en œuvre les systèmes de gestion reconnus du groupe ExxonMobil. 1

### RESPECTER DES STANDARDS D'INTÉGRITÉ

Les standards de conduite des affaires comprennent 18 politiques. Le respect de cette politique vise les standards d'intégrité les plus élevés. Considérant les méthodes comme aussi importantes que les résultats eux-mêmes, le groupe veille à ce que chaque collaborateur connaisse parfaitement ces politiques et en applique les principes au quotidien. Nul n'a le pouvoir de déroger à ces politiques et aucune situation ne peut en justifier la violation.

• Retrouvez les indicateurs de performance extra financière **p.64** 

### **INFORMATIONS SOCIALES**

Intitulé	Unité	2012	2013	Page
EMPLOI				
Effectif total	Nombre	2 066	2028	51
Répartition des salariés par zone géographique				
Nombre de collaborateurs sur le site de Gravenchon	Nombre	1 031	1 002	51
Nombre de collaborateurs sur le site de Fos-sur-Mer	Nombre	275	277	51
Nombre de collaborateurs au siège, territoire et au sein de la filiale Worex	Nombre	760	749	51
Répartition des salariés par âge				
Collaborateurs de moins de 30 ans	Pourcentage	10 %	11 %	-
Collaborateurs de 30 à 50 ans	Pourcentage	52 %	52 %	-
Collaborateurs de plus de 50 ans	Pourcentage	38%	37 %	-
Répartition des salariés par sexe*				
Femmes dans l'effectif global	Pourcentage	19,8 %	20 %	51
Femmes cadres dans l'effectif de cadres	Pourcentage	19,7 %	20 %	50
Embauches et licenciements				
Entrées	Nombre	120	132	51
Départs	Nombre	180	197	51
Départs dans le cadre d'un licenciement	Nombre	11	11	51
Rémunérations et leur évolution				
Masse salariale	Euro	154 648 145	165 920 702	-
Évolution de la masse salariale	Pourcentage	2,1 %	7,3 %**	-
ORGANISATION DU TRAVAIL				
Personnel posté dans l'effectif				
Personnel de jour	Pourcentage	63,8 %	65 %	52
Personnel posté	Pourcentage	36,1 %	35 %	52
Absentéisme				
Nombre de jours d'absence/Nombre de jours travaillés	Pourcentage	4,5 %	3,9 %	52
RELATIONS SOCIALES				
Organisation du dialogue social	Donné	es qualitatives		52
Bilan des accords collectifs	Donné	es qualitatives		52
SANTÉ ET SÉCURITÉ				
Conditions de santé et de sécurité au travail et maladies professionnelles	Donné	es qualitatives		44 à 49
Bilan des accords signés en matière de santé et de sécurité au travail	Données qualitatives			52
Accidents du travail avec arrêt	Nombre	1	4	47
Taux de fréquence des accidents de travail	Taux	0,31	1,31	46-47
Taux de gravité	Taux	0,002	0,175	47
FORMATION PROFESSIONNELLE				
Politiques mises en œuvre en matière de formation	Donné	es qualitatives		51
Nombre d'heures total de formation	Heure	19 606	20 086	-
Formation dans la masse salariale	Pourcentage	2,7 %	2,8 %	51
Nombre de salariés formés/effectif	Nombre	936	993	-
ÉGALITE DE TRAITEMENT				
Mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes				52
Femmes dans les embauches de cadres	Pourcentage	50 %	41 %	-
Femmes expatriées dans effectif d'expatriés	Pourcentage	15 %	16 %	-
Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	Donné	es qualitatives		53
Politique de lutte contre les disciminations	Donné	es qualitatives		52
PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGAN			_ATIVE***	
Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective		es qualitatives		-
À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession		es qualitatives		-
		-		

<sup>\*</sup>UES - Unité Économique et Sociale ESAF-ERSAS
\*\*Cette évolution est principalement liée à des nouvelles mesures d'imposition : comme par exemple la contribution de l'employeur aux contrats collectifs

obligatoires de frais de santé.

\*\*\*L'élimination du travail forcé obligatoire et l'abolition du travail des enfants sont des indicateurs de performance qui n'ont pas été traités car non-pertinents compte tenu de la législation française qui interdit tout travail forcé ou obligatoire et qui interdit le travail des enfants.

### INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Intitulé	Unité	2012	2013	Page
POLITIQUE GENERALE EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE				
Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et démarches de vérification ou de certification en matière d'environnement	Donn	55		
Actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement	Donn	55		
Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Donn	55-56		
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	Million d'euros	9,8	8,2	92
POLLUTION ET GESTION DES DÉCHETS				
Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement				
Émissions annuelles de dioxyde de soufre (SO,)	Tonne	8 275	8 443	56
Émissions annuelles d'oxyde d'azote $(N0_\chi)$	Tonne	2 687	2 427	56
Émissions annuelles de composés organiques volatiles (COV)	Tonne	2 593	2 714	57
Mesure de la qualité de l'eau - Demande chimique en oxygène dans les effluents aqueux	Tonne	904	645	57
Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets				
Quantité totale de déchets dangereux générés	Tonne	13 644	12 778	57
Quantité de déchets dangereux non valorisés ou recyclés	Tonne	529	1 279	57
Nombre de déversements accidentels > 1 baril	Nombre	13	13	57
Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique				
Plaintes pour nuisances sonores ou olfactives attribuables à l'activité raffinage	Nombre	11	7	57
UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES				
Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	Millier de m³	17 108	17 575	58
Consommation d'énergie, matières premières des raffineries et amélioration de l'efficacité énergétique	Million de GJ	40,4	39,8	58
Recours aux énergies renouvelables - Quantité de biocarburants incorporés	km³	683	751	58
Utilisation des sols: suivi de l'état des sols et réhabilitation environnementale	Données qualitatives			58
CHANGEMENT CLIMATIQUE				
Rejets de gaz à effet de serre				
Émissions annuelles de CO <sub>2</sub>	ktonne	2 311,2	2 365,3	59
Quantité brûlée aux torches	Tonne	19 169	11 894	59
Adaptation aux conséquences du changement climatique	Donn	ées qualitatives		59
PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ				
Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	Donn	ées qualitatives		59

### **INFORMATIONS SOCIÉTALES**

Intitulé	Unité	2012	2013	Page
IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ				
En matière d'emploi et de développement régional: somme des investissements + taxes et impôts + salaires + dividendes	Million d'euros	575	430	61
Sur les populations riveraines ou locales	Données qualitatives			
RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PARTIES PRENANTES				
Actions de dialogue avec les communautés environnantes	413		425	61
Actions de philanthropie et de mécénat	Données qualitatives			
SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS				
Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	Données qualitatives		62	
Importance de la sous-traitance et de la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants et de leur responsabilité sociale et environnementale	Données qualitatives		62	
LOYAUTÉ DES PRATIQUES				
Actions engagées pour prévenir la corruption	Données qualitatives		63	
Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	Données qualitatives		49	
AUTRES ACTIONS ENGAGÉES EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME				
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme Données qualitatives			63	

### NOTE MÉTHODOLOGIQUE REPORTING RSE 2013 DU GROUPE ESSO

### Démarche RSE

La démarche de reporting RSE du groupe Esso répond aux exigences du décret d'application de l'article 225 de la loi du 10 juillet 2010 dite Grenelle II. Elle s'appuie sur un référentiel interne mis en place par le groupe Esso qui comprend les méthodes de calcul, de mesure et d'analyse employées lorsqu'il en existe. Ce référentiel est consultable sur demande.

Il comprend également l'organisation et les étapes du reporting, les outils de contrôle des données et de gestion documentaire, la méthode de consolidation et de contrôle interne, ainsi que la liste des enjeux clés et des indicateurs associés.

### Période de reporting

Les données collectées couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013.

Selon les indicateurs, il s'agit :

- d'une consolidation annuelle des données du 01/01/2013 au 31/12/2013 ;
- de la donnée mesurée au 31/12/2013.

### Périmètre de reporting

Le rapport RSE concerne les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation comptable soit Esso S.A.F., Esso Raffinage et Worex, ensemble désigné comme le groupe dans ce rapport. Le périmètre d'application est défini dans le référentiel en fonction de chaque indicateur de performance.

### Contrôle externe

Afin d'anticiper le décret d'application de l'article 225 de la loi du 10 juillet 2010 dite "Grenelle II", le groupe a fait vérifier les informations contenues dans le présent rapport par un organisme tiers indépendant. Le groupe Esso a choisi de confier cette mission de vérification externe pour le reporting 2013 à l'un de ses commissaires aux comptes. Leur avis d'assurance modérée sur le reporting RSE du groupe présenté dans ce rapport détaille la nature des travaux effectués ainsi que les conclusions associées.

## ATTESTATION DE PRÉSENCE ET RAPPORT D'ASSURANCE MODÉRÉE DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT SUR

LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

### Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Esso S.AF. désignée organisme tiers indépendant, dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les "Informations RSE"), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

### Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le "référentiel"), dont un résumé figure dans le rapport de gestion.

### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

### Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE).
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 4 personnes entre février et avril 2014 pour une durée d'environ 2 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE. Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000.

### 1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce: avec les limites précisées en commentaires des tableaux présentés, et dans la note méthodologique présentée dans le chapitre "Responsabilité sociale, sociétale et environnementale" du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

### 2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

### Nature et étendue des travaux

Nous avons mené un entretien avec la personne responsable de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération les bonnes pratiques du secteur;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes :

 au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion;

 au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions, et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 37 % des effectifs et entre 22 % et 100 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE : consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

### Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au référentiel.

À Paris, le 28 avril 2014

L'un des commissaires aux comptes

Grant Thornton Membre français de Grant Thornton International

Vincent Papazian Associé

## RÉSULTATS FINANCIERS 2013



## RÉSULTATS ET DONNÉES FINANCIÈRES DU GROUPE ESSO S.A.F.

### Résultat net

#### (en millions d'euros)

		Année 2013	Année 2012 retraitée
Résultat opérationnel (1)		(179)	122
Produits et charges financiers		10	9
Impôts courants et différés		59	(51)
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou actifs cédés		(110)	80
Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés		0	0
Résultat net part du groupe (2)		(110)	80
Pétrole brut traité en raffinerie (millions de tonnes)		15,9	15,7
Chiffre d'affaires (millions d'euros, incluant la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)		16 287	17 703
Ventes totales (milliers de m³)		24 073	24 808
Ventes activités de distribution sur le marché intérieur (milliers de m³)		14 156	14 622
[1] Résultat opérationnel	(A)	(179)	122
Effet stocks*	(B)	(70)	19
Autres éléments d'ajustement y compris contribution exceptionnelle sur les stocks**	(C)	0	[26]
Résultat opérationnel ajusté	(A)-(B)-(C)	(109)	129
(2) Résultat net part du groupe	(D)	(110)	80
Effet stocks*	(E)	(70)	19
Impôt sur les effets stocks	(F)	27	(7)
Résultat net hors effets stocks	(D)-(E)-(F)	(67)	68

Le résultat opérationnel 2013 du groupe est une perte de 179 millions d'euros incluant des effets stocks négatifs de 70 millions d'euros contre un résultat opérationnel positif de 122 millions d'euros en 2012 qui comprenait des effets stocks positifs de 19 millions d'euros.

Hors effets stocks et autres éléments d'ajustement, le résultat opérationnel 2013 ajusté est une perte de 109 millions d'euros, contre un bénéfice de 129 millions d'euros en 2012 et inclut des effets de change opérationnels positifs de 25 millions d'euros qui sont en baisse de 20 millions d'euros par rapport à 2012.

La détérioration de 238 millions d'euros du résultat opérationnel ajusté par rapport à 2012 reflète essentiellement la dégradation des marges de raffinage carburants et combustibles ainsi qu'un environnement économique toujours défavorable aux activités de lubrifiants et spécialités.

Le résultat financier positif de 10 millions d'euros comprend 14 millions d'euros de dividendes reçus de sociétés non consolidées et 4 millions d'euros de charges nettes d'intérêts.

Après prise en compte d'impôts courants et différés pour 59 millions d'euros, le résultat net du groupe est une perte de 110 millions d'euros contre un bénéfice de 80 millions d'euros en 2012

### (\*) Effets stocks

La variation des stocks est valorisée dans le résultat consolidé suivant la méthode FIFO (premier entré/ premier sorti) étroitement liée à la variation des prix des produits pétroliers sur le marché international. Pour évaluer la performance économique et financière du groupe, la société calcule un effet prix sur stock mesurant l'impact de la variation des prix des produits pétroliers sur les quantités en stocks à partir d'un prix moyen reflétant l'évolution du coût de remplacement de la période. Une dépréciation comptable est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à leur valeur d'inventaire. La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks.

### (\*\*) Autres éléments d'ajustement

Ils concernent des transactions inhabituelles qui sont significatives et peu fréquentes. Il s'agit notamment de transactions en dehors de l'activité normale de la société bien que des transactions similaires aient pu se produire dans le passé ou risquent de se reproduire dans le futur, telles que coûts de restructuration, cessions d'actifs ou taxe exceptionnelle sur les stocks en 2012 par exemple.

# Résultat global consolidé

## (en millions d'euros)

	Année 2013	Année 2012 retraitée
Résultat net	(110)	80
Élements recyclables en résultat net (revalorisation titres de participation)	8	(15)
Élements non recyclables en résultat net (gains / pertes actuariels sur les avantages au personnel)	70	(223)
Effets d'impôt	(25)	77
Résultat global consolidé	(57)	(81)

Le résultat global consolidé du groupe tient compte d'une part de la variation de la valorisation des titres de participations à leur juste valeur par contrepartie en capitaux propres et d'autre part de la variation des écarts actuariels sur les avantages au personnel en application de la norme IAS 19 révisée, qui est également constatée dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

Le groupe Esso S.A.F. a appliqué rétroactivement la norme IAS 19 révisée conformément aux dispositions transitoires. En conséquence, les comptes consolidés de l'année 2012 ont été retraités des variations des écarts actuariels pour un montant

négatif avant impôts de 223 millions d'euros pour l'année 2012. Cette variation significative provient principalement de la baisse du taux d'actualisation financière retenu par le groupe à 2,75 % en 2012 contre 3,75 % en 2011. Au 31 décembre 2013, la variation des écarts actuariels calculés avec un taux d'actualisation financière en hausse à 3,25 %, est positive pour 70 millions d'euros.

Au total après prise en compte de l'impôt différé correspondant, le résultat global est une perte de 57 millions d'euros contre une perte de 81 millions d'euros en 2012.

ESSO RAPPORT ANNUEL 2013 70/71

# Principaux postes du résultat opérationnel

## (en millions d'euros)

	Année 2013	Année 2012 retraitée
Chiffre d'affaires	16 287	17 703
Achats consommés et charges externes	(15 959)	(16 976)
Marge brute	328	727
Charges de personnel	(286)	(286)
Impôts et taxes	(52)	(103)
Dotation aux amortissements	(123)	(127)
Dotation aux provisions	(52)	(59)
Autres produits de l'activité	73	51
Autres produits et charges d'exploitation	(67)	(80)
Charges d'exploitation	(507)	(604)
Résultat opérationnel	(179)	123

La marge brute 2013 s'établit à 328 millions d'euros contre une marge brute en 2012 de 727 millions d'euros, soit une baisse 399 millions d'euros. Cette détérioration de la marge s'explique par :

- les effets stocks négatifs en 2013 pour un montant de 70 millions d'euros contre des effets stocks positifs en 2012 de 19 millions d'euros, soit une baisse de 89 millions d'euros,
- des effets de change opérationnels de 25 millions d'euros en 2013 contre 45 millions d'euros en 2012, soit une baisse de 20 millions d'euros,
- la dégradation des marges de raffinage carburants et combustibles ainsi qu'un environnement économique toujours défavorable aux activités de lubrifiants et spécialités.

Les charges d'exploitation à 507 millions d'euros en 2013 sont en baisse de 97 millions d'euros par rapport à l'année 2012. Cette baisse s'explique notamment par la taxe exceptionnelle sur les stocks payée en 2012 pour un montant de 33 millions d'euros, par une baisse des impôts et taxes, de la charge de retraite de l'exercice, ainsi que des provisions pour risques et des autres éléments exceptionnels.

# Ratio endettement net sur capitaux propres

# (en millions d'euros)

	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2012 retraité
Endettement long terme	(128,5)	(133,1)
Endettement court terme	(324,7)	(66,0)
Créances financières court terme	8,7	10,4
Disponibilités	23,1	40,6
Montant de l'endettement net	[421,4]	[148,1]
Capitaux propres - part du groupe	1 157,0	1 237,2
Montant des capitaux propres	1 157,0	1 237,2
Ratio endettement net sur capitaux propres	36 %	12 %

Conformément à la norme IAS 19 révisée, à compter du 1er janvier 2013 la part des engagements de retraite jusque-là hors bilan a été déduite des capitaux propres pour un montant de 384 millions d'euros après impôts. Au 31 décembre 2013, les capitaux propres consolidés du groupe s'élèvent à 1157 millions d'euros pour un endettement financier net de 421 millions d'euros. La variation de l'endettement est détaillée dans la note annexe 16 aux comptes consolidés.

# Chiffres clés

# (en millions d'euros)

Éléments relatifs au compte de résultat	Année 2013	Année 2012 retraitée
Chiffre d'affaires	16 287	17 703
Résultat net part du groupe	(110)	80
Résultat opérationnel courant	(179)	122
Résultat opérationnel	(179)	123
Capacité d'autofinancement	(48)	218

# (en millions d'euros)

Éléments relatifs au bilan	Année 2013	Année 2012 retraitée
Capital	98	98
Capitaux propres	1 157	1 237
Dettes financières	453	199
Actifs non courants	1 494	1 488
Créances financières et disponibilités	32	51

# (en euros)

Dividende par action	Année 2013	Année 2012
Dividende par action	0	2,00
Résultat net par action	(8,52)	6,24

# (en millions d'euros)

Investissements	Année 2013	Année 2012
Investissements	55	63
Capitalisation de dépenses de gros entretien et grandes visites	51	71
Montant total des investissements	106	134
Contrat de location-financement	-	8

Données opérationnelles	Année 2013	Année 2012
Prix moyen du brent (\$/baril)	109	112
Parité moyenne (\$/€)	1,33	1,29
Marge brute de raffinage moyenne publiée par la DGEC (€/tonne)	18	34
Pétrole brut traité en raffinerie (millions de tonnes)	15,9	15,7
Ventes totales (milliers de m²)	24 073	24 808
Ventes activités distribution sur le marché intérieur (Ventes en France hors ventes directes Raffinage) (milliers de m³)	14 156	14 622

ESSO RAPPORT ANNUEL 2013 72/73

# RÉSULTATS ET DONNÉES FINANCIÈRES DE LA SOCIÉTÉ ESSO S.A.F.

Le chiffre d'affaires de l'année 2013 s'élève à 16 039 millions d'euros en baisse de 8 % par rapport à 2012 reflétant la baisse des volumes ainsi que la baisse des prix, exprimés en euros, du pétrole brut et des produits pétroliers sur le marché international.

Le résultat d'exploitation est une perte de 227 millions d'euros à comparer à un bénéfice de 23 millions d'euros en 2012. La détérioration du résultat d'exploitation en baisse de 250 millions d'euros, provient de la forte dégradation des marges de raffinage, en particulier au second semestre 2013.

Le résultat financier positif de 29 millions d'euros est constitué des différences de change nettes positives pour 17 millions d'euros, de dividendes reçus pour 14 millions d'euros et de charges d'intérêts nettes de 2 millions d'euros. Les différences positives de change reflètent essentiellement la baisse du dollar constatée au cours du dernier trimestre 2013.

Le résultat exceptionnel est un profit de 22 millions d'euros et comprend une reprise de provision pour dépréciation fiscale des stocks de 11 millions d'euros, une reprise nette des amortissements dérogatoires de 7 millions d'euros, le résultat des cessions d'actifs réalisées en 2013 pour un montant de 3 millions d'euros et d'autres éléments exceptionnels pour un montant net positif de 1 million d'euros.

Après prise en compte de la participation et de l'intéressement des salariés, de l'impôt, le résultat net comptable est une perte de 174 millions d'euros en 2013.

Montant des distributions des 3 derniers exercices :

Exercice	Nombre d'actions à rémunérer	Dividende net
2010	12 854 578	6,00 euros
2011	12 854 578	4,00 euros
2012	12 854 578	2,00 euros
		,

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 font apparaître une perte de 174 058 262,02 euros auquel est ajouté le report à nouveau précédent soit :

Perte de l'exercice 2013	(174 058 262,02) euros
Report à nouveau avant affectation	216 035 785,39 euros
Soit un total de	41 977 523,37 euros

dont l'affectation suivante est proposée à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires qui sera convoquée le 18 juin 2014.

Report à nouveau après affectation	41 977 523,37 euros
Soit un total de	41 977 523,37 euros

Un prélèvement sur la réserve facultative pour fluctuations des cours sera proposé à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires pour être ajouté au report à nouveau de la manière suivante :

Report à nouveau avant prélèvement	41 977 523,37 euros
Prélèvement sur la réserve facultative	60 000 000,00 euros
Report à nouveau après prélèvement	101 977 523.37 euros

# Résumé des résultats de la société Esso S.A.F.

# (en millions d'euros)

	2	013	201	12
Chiffre d'affaires hors taxe intérieure	14 312		15 825	
Taxe intérieure	1 727		1 641	
Chiffre d'affaires taxe intérieure comprise		16 039		17 466
Production stockée/(déstockée) et divers		(60)		(167)
Total des produits d'exploitation		15 979		17 299
Charges d'exploitation hors amortissements	(16 181)		[17 247]	
Amortissements	(25)		(29)	
Total des charges d'exploitation		(16 206)		(17 276)
Résultat d'exploitation		[227]		23
Résultat financier		29		63
Résultat courant		[198]		86
Amortissements dérogatoires		7		2
Dotations aux provisions pour risques et charges		[1]		(2)
Autres éléments exceptionnels		16		(5)
Résultat exceptionnel		22		(5)
Participation et intéressement des salariés		(1)		(2)
Impôts sur les sociétés		3		(40)
Résultat net		(174)		39

# Résultats financiers des 5 dernières années

	2009	2010	2011	2012	2013
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (millions d'euros)	98,3	98,3	98,3	98,3	98,3
Nombre d'actions ordinaires existantes (1)	12 854 578	12 854 578	12 854 578	12 854 578	12 854 578
Nombre d'obligations convertibles en actions					
Nombre de parts bénéficiaires					
II. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE (millions d'euros)					
Chiffre d'affaires hors TVA	10 023,6	12 425,8	15 738,9	17 465,6	16 038,7
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions (reprises et provisions déduites)	118,0	277,5	154,3	150,6	(214,1)
Impôts sur les bénéfices	43,1	81,0	37,3	40,1	(2,5)
Participation des salariés	0,0	2,0	1,5	1,3	0,7
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	111,5	155,4	67,8	39,1	[174,1]
Résultat distribué (2)	109,3	77,1	51,4	25,7	0
III. RÉSULTAT PAR ACTION (euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions (reprises de provisions déduites)	5,8	15,1	9,0	8,5	(16,5)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	8,7	12,1	5,3	3,0	(13,5)
Dividende attribué à chaque action	8,5	6,0	4,0	2,0	0,0
IV. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice [3]	452	458	440	428	417
Montant de la masse salariale (millions d'euros)	69,8	59,2	61,8	62,6	63,3
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (S.S. et prévoyance, congés de fin de carrière, œuvres sociales) (millions d'euros)	68,6	69,6	69,5	73,3	70,9

ESSO RAPPORT ANNUEL 2013

<sup>(1)</sup> Actions détenues pour 82,89 % par ExxonMobil France Holding S.A.S.
(2) Montant dont la distribution est proposée par le conseil d'administration.
(3) La definition de l'effectif moyen des salariés figure en note 4.21 des comptes sociaux de la société Esso S.A.F.

# **COMPTES CONSOLIDÉS**DU GROUPE ESSO S.A.F.

Compte de resultat consolide	//
Bilan consolidé	78
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	79
Tableau des flux de trésorerie consolidés	80
Notes annexes aux comptes consolidés	81
GÉNÉRALITÉS	
1- Principes comptables	81
2- Faits significatifs de la période	85
3- Événements postérieurs à la clôture	85
COMPTE DE RÉSULTAT	
4- Chiffre d'affaires	86
5- Achats consommés et charges externes	86
6- Autres produits et charges opérationnels	86
7- Autres produits et charges financiers	86
8- Impôts courants et différés	86
BILAN	
9- Tableau de variation des immobilisations et amortissements	87
10- Actifs financiers non courants et courants	88
11- Créances financières court terme	89
12- Tableau de variation des impôts différés	89
13- Détail des stocks	90
14- Détail des créances clients et autres créances	90
15- Information sur le Capital	90
16- Passifs financiers	91
17- Tableau de variation des provisions	92
18- Tableau de variation du besoin en fonds de roulement	93
19- Engagements de retraite et assimilés	93
20- Détail des fournisseurs et autres dettes	94
AUTRES INFORMATIONS	
21- Information sectorielle	95
22- Engagements hors bilan	96
23- Informations sur les parties liées	97
24- Effectif moyen du groupe Esso S.A.F.	98
25- Facteurs de risques	98
26- Procédures et litiges	103
27- Normes et interprétations applicables par anticipation	104
28- Honoraires des commissaires aux comptes	104
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	105

# COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE ESSO S.A.F.

# Compte de résultat consolidé

# (en millions d'euros)

	Exercice 2013	Exercice 2012 retraité	Note
Chiffre d'affaires	16 286,9	17 703,4	4 & 21
Autres produits de l'activité	73,4	50,5	
Sous total produits des activités ordinaires	16 360,3	17 753,9	
Achats consommés et charges externes	(15 958,8)	(16 975,9)	5
Charges de personnel	(286,3)	(286,1)	
Impôts et taxes	(51,7)	(103,0)	
Dotation aux amortissements	(123,0)	[126,9]	
Dotation aux provisions	(52,3)	(59,4)	
Autres produits et charges d'exploitation	(67,0)	(80,3)	
Résultat opérationnel courant	(178,8)	122,3	
Autres produits opérationnels	-	(0,1)	6
Autres charges opérationnelles	-	0,8	6
Résultat opérationnel	(178,8)	123,0	
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	-	0,2	7
Coût de l'endettement financier brut	(4,7)	(4,0)	7
Coût de l'endettement financier net	(4,7)	(3,8)	
Autres produits financiers	15,1	13,4	7
Autres charges financières	-	(1,0)	7
Impôts courants et différés	58,9	(51,3)	8
Quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	
Résultat net des activités poursuivies	(109,5)	80,3	
Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés	-	-	
Résultat net	(109,5)	80,3	
Part du groupe	(109,5)	80,3	
Intérêts minoritaires	-	-	
Résultat par action [1]	(8,52)	6,24	
Résultat dilué par action (1)	(8,52)	6,24	

État du résultat global	Exercice 2013	Exercice 2012 retraité	Note
Résultat net	(109,5)	80,3	
Éléments recyclables en résultat net			
Revalorisation à la juste valeur des titres non consolidés par contrepartie en capitaux propres	7,8	(15,3)	10
Effet d'impôt relatif aux éléments recyclables	(1,0)	0,5	
Éléments non recyclables en résultat net			
Gains / pertes actuariels de la période sur les avantages au personnel	69,9	(222,8)	19
Effet d'impôt relatif aux éléments non recyclables	(24,1)	76,7	
Résultat global consolidé	(56,9)	(80,7)	
Part du groupe	(56,9)	(80,7)	
Intérêts minoritaires	-	-	

<sup>(1)</sup> Part du groupe rapporté au nombre d'actions (12 854 578).

ESSO RAPPORT ANNUEL 2013 76/77

# Bilan consolidé

# (en millions d'euros)

ACTIF	au 31 décembre 2013	au 31 décembre 2012 retraité	au 1er janvier 2012 retraité	Note
Actifs non courants				
Immobilisations incorporelles	53,8	60,8	73,4	9
Immobilisations corporelles	1 099,7	1 128,0	1 109,9	9
Actifs financiers	125,0	118,3	134,7	10
Autres créances	20,0	20,0	20,0	14
Impôts différés actifs	195,3	161,3	97,7	1 & 12
Actifs classés comme détenus à la vente	-	-	-	
Total	1 493,8	1 488,4	1 435,7	
Actifs courants				
Stocks et en cours	1 623,9	1 632,1	1 508,9	13
Créances clients et comptes rattachés	621,2	764,6	893,8	14 & 25
Créances financières court terme	8,7	10,4	10,0	11
Autres créances	153,6	106,8	101,0	14
Impôts courants actifs	28,5	-	39,9	
Disponibilités	23,1	40,6	30,5	16
Total	2 459,0	2 554,5	2 584,1	
Total actif	3 952,8	4 042,9	4 019,8	

# (en millions d'euros)

PASSIF	au 31 décembre 2013	au 31 décembre 2012 retraité	au 1er janvier 2012 retraité	Note
Capitaux propres				
Capital social	98,4	98,4	98,4	15
Primes d'émission et de fusion	10,1	10,1	10,1	
Réserves consolidées groupe	1 158,0	1 048,4	1 186,1	
Résultat de l'exercice groupe	(109,5)	80,3	46,4	
Intérêts minoritaires	-	-	-	
Total	1 157,0	1 237,2	1 341,0	
Passifs non courants				
Emprunts et dettes financières	128,5	133,1	29,4	16
Impôts différés passifs	-	-	-	1 & 12
Provisions non courantes	1 123,8	1 211,2	983,9	17
Passifs classés comme détenus à la vente	-	-	-	
Total	1 252,3	1 344,3	1 013,3	
Passifs courants				
Endettement court terme	324,7	66,0	98,9	16
Provisions courantes	55,5	52,9	51,8	17
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	884,6	1 046,9	1 189,8	20
Autres dettes	278,7	292,3	325,0	20
Impôts courants passifs	-	3,3	-	
Total	1 543,5	1 461,4	1 665,5	
Total passif	3 952,8	4 042,9	4 019,8	

# Tableau de variation des capitaux propres

# (en millions d'euros)

	Capital social	Primes d'émission et de fusion	Réserves de juste valeur	Réserves des écarts actuariels	Réserves consolidées	Total groupe	Total minoritaires
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	98,4	10,1	108,7		1 378,5	1 595,7	
Écarts actuariels au 1er janvier 2012				(254,7)		(254,7)	
Au 1er janvier 2012 retraité	98,4	10,1	108,7	(254,7)	1 378,5	1 341,0	
Solde du dividende 2011 payé en 2012					(25,7)	(25,7)	-
Actifs financiers évalués à la juste valeur			[14,9]			[14,9]	
Écarts actuariels de la période				[146,1]		(146,1)	
Paiements fondés sur des actions					2,6	2,6	
Autres variations					-	-	-
Résultat 2012					80,3	80,3	
Au 1er janvier 2013 retraité	98,4	10,1	93,8	(400,8)	1 435,7	1 237,2	-
Dividende 2012 payé en 2013					(25,7)	(25,7)	
Actifs financiers évalués à la juste valeur			6,8			6,8	
Écarts actuariels de la période				45,8		45,8	
Paiements fondés sur des actions					2,5	2,5	
Autres variations					(0,1)	(0,1)	-
Résultat 2013					(109,5)	(109,5)	
Au 31 décembre 2013	98,4	10,1	100,6	(355,0)	1 302,9	1 157,0	-

Note: au 31 décembre 2013, les réserves consolidées comprennent une réserve facultative de 560 millions d'euros destinée à compenser d'éventuelles baisses de valeur FIFO des stocks.

ESSO RAPPORT ANNUEL 2013 78/79

# Tableau des flux de trésorerie

# (en millions d'euros)

	Exercice 2013	Exercice 2012 retraité
Flux de trésorerie d'exploitation	· ·	
Résultat net	(109,5)	80,3
Part des minoritaires	-	-
Plus ou moins values sur cessions / retraits d'actifs	(1,0)	(3,1)
Amortissements et provisions	62,2	140,6
Capacité d'autofinancement	(48,3)	217,8
Variation du besoin en fonds de roulement	[109,6]	(116,8)
Flux net de trésorerie d'exploitation	(157,9)	101,0
Flux de trésorerie d'investissement		
Investissements Raffinage/Distribution (1)	[106,4]	(134,4)
Produit brut des cessions	16,7	6,5
Flux de trésorerie d'investissement	(89,7)	(127,9)
Flux de trésorerie de financement		
Dividendes mis en paiement par Esso S.A.F.	(25,7)	(25,7)
Augmentation de l'endettement (2)	255,9	63,0
Diminution de l'endettement		
Flux de trésorerie de financement	230,2	37,3
Variation de trésorerie (3)		
Trésorerie d'ouverture	40,4	30,0
Trésorerie de clôture	23,0	40,4
Variation de trésorerie	[17,4]	10,4

- (1) Cette ligne comprend les nouveaux investissements ainsi que la capitalisation des coûts liés aux grands arrêts pour entretien planifiés des raffineries.
- (2) Des tableaux détaillés de la variation de l'endettement figurent dans la note annexe 16 aux comptes consolidés.
  (3) Décomposition de la trésorerie nette (en millions d'euros).

ouverture clôture 23,1 (0,1) 23,0 Disponibilités 40,6 Banques créditrices (0,2) 40,4 Trésorerie nette

# NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

# Généralités

Esso S.A.F. est une société anonyme de droit français cotée à la bourse de Paris (Euronext, compartiment B) ayant son siège social Tour Manhattan, La Défense (92 095 Paris la Défense Cedex)

L'activité du groupe Esso S.A.F. est concentrée sur la branche Raffinage-Distribution de l'industrie pétrolière.

Un conseil d'administration s'est réuni le 28 avril 2014 pour procéder à un arrêté rectificatif des comptes consolidés du groupe Esso S.A.F. afin de tenir compte de la révision d'une provision effectuée postérieurement au conseil d'administration du 25 mars 2014.

# 1 - Principes comptables

# 1-1 Base de préparation des états financiers

Les comptes annuels consolidés du groupe Esso S.A.F. (le groupe) sont établis au 31 décembre 2013 conformément aux normes comptables internationales (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union Européenne en application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002.

Les normes comptables internationales sont publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne. Elles comprennent les IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les IAS (*International Accounting Standards*) ainsi que leurs interprétations d'application obligatoire à la date d'arrêté.

Les normes et interprétations d'application obligatoire à compter du 1 $^{\rm er}$  janvier 2013 sont les suivantes :

- amendements à IAS 19 Avantages au personnel,
- amendements à IAS 1 Présentation des autres éléments du résultat global,
- IFRS 13 Evaluation à la juste valeur,
- amendements à IFRS 7 Compensation des actifs et passifs financiers.
- amendements à IAS 12 Recouvrement des actifs sous-jacents,
  amendements à IFRS 1 Hyperinflation sévère et suppression
- amendements à IFRS 1 Hyperinflation sévère et suppression des dates fixes pour les premiers adoptants,
- IFRIC 20 Frais de déblaiement engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert,
- amendements à IFRS 1 Prêts publics.

À l'exception de la norme IAS 19 révisée, la prise en compte de ces textes n'a pas eu d'incidence sur les états financiers du groupe.

Par ailleurs, le groupe Esso S.A.F. n'a pas appliqué par anticipation les nouvelles normes et autres amendements et interprétations approuvés par l'Union Européenne d'application facultative au 31 décembre 2013, notamment:

- Amendements à IAS 27 États financiers individuels
- Amendements à IAS 28 Participation dans des entreprises associées et dans des coentreprises
- IFRS 10 États financiers consolidés
- IFRS 11 Partenariats
- IFRS 12 Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités

Le groupe Esso S.A.F. n'anticipe pas d'impact de ces normes sur son périmètre de consolidation.

# 1-2 Amendements à la norme IAS 1 Présentation des états financiers

Ces amendements concernent la présentation des "autres éléments du résultat global". Ils prescrivent de présenter ces éléments en deux catégories, en distinguant d'une part, les éléments qui ne pourront jamais être recyclés au compte de résultat, et d'autre part, les éléments qui pourront, le cas échéant, être recyclés au compte de résultat. L'effet d'impôt doit être présenté séparément pour chacune des deux catégories. Au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012 (retraité), les écarts actuariels comptabilisés au titre des avantages au personnel constituent le seul élément non recyclable au compte de résultat parmi les "autres éléments du résultat global" du groupe.

# 1-3 Amendements à la norme IAS 19 "Avantages au personnel"

Les principaux changements induits par l'application de la norme IAS 19 révisée "avantages au personnel" sur les états financiers du groupe concernent la suppression de l'option de comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies et la comptabilisation immédiate du coût des services passés non acquis en résultat. L'effet de ces changements a conduit à une réduction des capitaux propres du groupe au 31 décembre 2012 pour un montant de 384 millions d'euros (montant des écarts actuariels inscrits dans les engagements hors bilan à fin 2012 pour 585 millions d'euros net d'impôt différé pour (201) millions d'euros). Une synthèse des changements de présentation effectués est détaillée dans le bilan et le compte de résultat résumés ci-dessous :

# Bilan

# (en millions d'euros)

	Au 31 décembre 2012			Au 1er janvier 2012		
	Montants publiés	Retraitements	Montants retraités	Montants publiés	Retraitements	Montants retraités
Total des actifs non courants	1 327,1	161,3	1 488,4	1 338,0	97,7	1 435,7
dont impôts différés actifs	-	161,3	161,3	-	97,7	97,7
Total des actifs courants	2 554,5	-	2 554,5	2 584,1	-	2 584,1
Total actif	3 881,6	161,3	4 042,9	3 922,1	97,7	4 019,8
Capitaux propres	1 620,9	(383,7)	1 237,2	1 595,7	(254,7)	1 341,0
dont réserves consolidées groupe	1 449,2	(400,8)	1 048,4	1 440,8	(254,7)	1 186,1
dont résultat de l'exercice groupe	63,2	17,1	80,3	46,4	-	46,4
Total des passifs non courants	799,3	545,0	1 344,3	660,9	352,4	1 013,3
dont impôts différés passifs	40,2	(40,2)	-	36,1	(36,1)	-
dont provisions non courantes	626,0	585,2	1 211,2	595,4	388,5	983,9
Total des passifs courants	1 461,4	-	1 461,4	1 665,5	-	1 665,5
Total passif	3 881,6	161,3	4 042,9	3 922,1	97,7	4 019,8

# Compte de résultat

#### (en millions d'euros)

		Exercice 2012				
	Montants publiés	Retraite- ments	Montants retraités			
Résultat opérationnel	97,1	25,9	123,0			
Dont dotation aux provisions	(85,3)	25,9	(59,4)			
Produits et charges financiers	8,6	-	8,6			
Impôts courants et différés	(42,5)	(8,8)	(51,3)			
Résultat net part du groupe	63,2	17,1	80,3			
Résultat net par action	4,92	1,32	6,24			
Résultat dilué par action	4,92	1,32	6,24			

Résultat net	63,2	17,1	80,3
Éléments recyclables en résultat net			
Revalorisation à la juste valeur des titres par contrepartie en capitaux propres (après impôt)	(14,9)	-	[14,9]
Éléments non recyclables en résultat net			
Engagements de retraites - écarts actuariels	-	(146,1)	(146,1)
dont écarts actuariels	-	(222,8)	(222,8)
dont effet d'impôt	-	76,7	76,7
Résultat global consolidé	48,3	(129,0)	(80,7)

# 1-4 Principes de consolidation

## Périmètre

Le périmètre de consolidation du groupe Esso S.A.F. est composé de la société mère Esso S.A.F. ainsi que des deux sociétés suivantes :

Filiales	No SIREN	Siège social				
Esso Raffinage S.A.S.	379 914 237	Tour Manhattan 92095 Paris-La Défense Cedex	100			
Activité : Raffinage d'hydrod	arbures					
Worex S.N.C.	780 094 983	Parc des Erables 66, route de Sartrouville 78230 Le Pecq	99,99			
Activité : Distribution de combustibles liquides et solides						

Ces sociétés étant contrôlées exclusivement, la méthode retenue est celle de l'intégration globale.

# Base d'évaluation utilisée pour l'établissement des comptes consolidés

La consolidation a été effectuée sur la base des comptes individuels au 31 décembre 2013. Ces comptes ont fait l'objet de retraitements afin d'être mis en conformité avec les normes IFRS en application des principes décrits dans les notes suivantes.

## Résultat

Les résultats internes (dividendes, cessions intragroupe) sont intégralement éliminés.

## Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par l'IAS 21 "effets des variations des cours des monnaies étrangères".

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les écarts résultant de la conversion aux cours de clôture des soldes des transactions concernées sont constatés en résultat.

Les effets de change opérationnels liés aux transactions commerciales sont enregistrés dans la rubrique "achats consommés et charges externes". Les effets de change liés aux transactions financières sont enregistrés dans la rubrique "autres produits et charges financiers".

# 1-5 Principes et méthodes comptables retenus

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux principes établis par les IFRS, implique que la direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif, et sur les montants portés aux comptes de produits et de charges au cours de l'exercice. Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les estimations majeures faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite, le taux d'impôt théorique et la période de recouvrabilité pour la détermination des impôts différés, la valorisation des titres de participation et des actifs corporels et incorporels et le montant des provisions retenues pour les plans sociaux et litiges par exemple.

# Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées par des logiciels et par d'autres actifs, amorties sur la durée d'utilité des actifs concernés. Le groupe Esso S.A.F. dispose également d'actifs incorporels non amortis mais ne détient aucun actif de survaleur (*Goodwill*).

## Quotas d'émissions de gaz à effet de serre

Compte tenu de son activité, le groupe Esso S.A.F. est concerné par les dispositions prises par l'Union Européenne visant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Les attributions de quotas d'émissions de  ${\rm CO}_2$  sont précisées dans la note annexe 22-3 aux comptes consolidés.

En l'absence de normes IFRS ou d'interprétations relatives à la comptabilisation des quotas d'émission de  ${\rm CO}_2$ , le traitement suivant est retenu dans les comptes consolidés :

- les quotas d'émissions étant liés aux activités de production, ils sont comptabilisés dans les comptes de stocks,
- les quotas attribués gratuitement sont comptabilisés à une valeur nulle,
- les quotas achetés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition,
- les quotas sont évalués en stock selon la méthode FIFO (First in, First out ou Premier entré, Premier sorti),
- les quotas sont sortis des stocks pour être soit consommés par les émissions de gaz à effet de serre pour être restitués à l'État soit vendus,
- à la clôture :
  - une provision d'achat de quotas est constatée si les émissions de gaz à effet de serre sont supérieures aux quotas d'émissions détenus par le groupe,
  - un actif (stock) est comptabilisé si les émissions de gaz à effet de serre sont inférieures aux quotas d'émissions disponibles
  - les achats de quotas sont enregistrés en "achats consommés et charges externes".

## **Immobilisations corporelles**

Conformément à la norme IAS 16 relative aux immobilisations corporelles, le groupe Esso S.A.F. applique la méthode des composants.

Les immobilisations du groupe Esso S.A.F. sont inscrites au bilan consolidé à leur prix d'acquisition diminué des amortissements à l'exception de celles issues de la fusion avec Mobil Oil Française qui ont été estimées à leur juste valeur comme nouveau coût historique à la date de l'apport.

Les coûts liés aux arrêts des raffineries sont immobilisés comme des nouveaux composants au moment où ils sont encourus, amortis sur la période de temps séparant deux grands arrêts et remplacés lors du nouvel arrêt.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire. Les principales durées d'amortissement du groupe Esso S.A.F. sont les suivantes :

Constructions	de 20 à 50 ans
Installations industrielles	de 10 à 30 ans
Autres immobilisations corporelles	de 5 à 25 ans

#### Dépréciation des actifs

Conformément à la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs" le groupe Esso S.A.F. réalise un test de dépréciation de ses immobilisations en comparant leur valeur comptable et leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente estimés et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une estimation des flux futurs de trésorerie actualisés.

 Pour les immobilisations corporelles et incorporelles amorties, le test de dépréciation n'est réalisé qu'en cas d'indice de perte de valeur. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle appartient cet actif doit être déterminée. Dans ce cas, l'actif ne sera pas déprécié si l'UGT correspondante ne s'est pas dépréciée.

Une unité génératrice de trésorerie (UGT) est le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Compte tenu de l'intégration de ses activités le groupe Esso S.A.F. a retenu une seule UGT "Raffinage-Distribution" composée principalement de ses deux raffineries et de son réseau de stations-service.

Si la valeur recouvrable d'un actif susceptible d'être évalué individuellement ou de l'UGT était inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur serait enregistrée pour la différence.

• Pour les immobilisations incorporelles non amorties, le test de dépréciation est effectué chaque année. Le groupe Esso S.A.F. n'a pas de survaleur (*Goodwill*) comptabilisée dans ses livres.

Une information sur les tests de dépréciation effectués est donnée dans la note annexe 9 aux comptes consolidés -Immobilisations incorporelles et corporelles.

# Contrat de location-financement

Le 17 avril 2009, Esso S.A.F. a pris en affrètement long terme le pétrolier "SAMCO RAVEN" du type "Very Large Crude Carrier" (VLCC), immatriculé au registre international français à la même date pour une durée de 12 ans et 2 mois, soit une échéance en juin 2021. Par avenants en date du 15 octobre 2012, Esso S.A.F. a remplacé le "SAMCO RAVEN" par un nouveau pétrolier de type VLCC "SAMCO CHINA" sans changement de durée du contrat dont la valeur actualisée a été au même moment augmentée de 8 millions d'euros. Ce contrat assimilable à un contrat de location-financement est inscrit à l'actif en "immobilisations corporelles" et au passif en "emprunts et dettes financières" conformément à la norme IAS 17, pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Le taux d'actualisation utilisé correspond à un taux d'emprunt marginal du groupe.

## Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par l'IAS 39 "instruments financiers : comptabilisation et évaluation".

• les actifs et passifs financiers non courants du groupe Esso S.A.F. comprennent les participations non consolidées évaluées à leur juste valeur ainsi que des prêts évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale puis au coût amorti. • les actifs et passifs financiers courants comprennent les créances et les dettes financières courantes avec les autres sociétés affiliées au groupe ExxonMobil, évalués en juste valeur lors de leur comptabilisation initiale puis au coût amorti.

# Instruments financiers. Classification en "own use" des achats/ventes de matières premières ou de produits pétroliers, quotas de ${\rm CO_2}$ ou certificats d'économie d'énergie

Comme précisé dans la note annexe 25.4 aux comptes consolidés relative aux risques de marché, Esso S.A.F. réalise des transactions d'achats et de ventes de matières premières et de produits pétroliers suivant les besoins opérationnels de ses raffineries et l'optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks.

Le groupe Esso S.A.F. a retenu la classification "own use" prévue par l'IAS 39 pour l'ensemble de ses contrats d'achats/ventes de matières premières ou de produits pétroliers, quotas de  ${\rm CO}_2$  ou de certificats d'économie d'énergie.

# Actifs et passifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

L'IFRS 5 prévoit une classification spécifique sur une ligne séparée au bilan réservée aux actifs et passifs non courants destinés à être cédés dans un proche avenir.

Conformément à cette norme et dès lors que les montants sont significatifs, le groupe Esso S.A.F. effectue les reclassements adéquats lorsque les quatre conditions suivantes sont simultanément remplies :

- l'actif est prêt à la vente et ne subit pas de modification significative en vue de sa cession,
- la vente est hautement probable,
- une estimation raisonnable du prix de vente est connue,
- la vente a de très fortes chances de se concrétiser dans un délai d'un an.

La classification de l'actif ou groupe d'actifs en "actifs non courants destinés à la vente" s'accompagne de l'arrêt de son amortissement et de la mise en place d'un test de dépréciation, qui consiste à comparer la valeur nette comptable des actifs à leur prix de vente, sous déduction des coûts de cession. Toute perte donne lieu à la comptabilisation d'une provision. En revanche, les gains latents ne sont pas comptabilisés.

# Stocks et en cours

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les marchandises non pétrolières et matières premières consommables sont évaluées selon la méthode du prix moyen pondéré (PMP). Les stocks de pétrole brut sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport. Les stocks de produits pétroliers issus du raffinage sont valorisés par ventilation du coût global de production entre les différents produits en fonction de leur valeur de marché. Pour les opérations d'échanges de produits réalisées avec les confrères, ou certains achats de pétrole brut, seule la position nette à la clôture est prise en compte dans la variation et la valorisation des stocks.

Les coûts de production comprennent la valeur des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tous les frais financiers.

Une dépréciation est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à leur valeur d'inventaire, compte tenu des perspectives de réalisation.

Compte tenu de l'importance de la valeur de ses stocks et des fluctuations des coûts d'approvisionnement, la société calcule un effet prix sur stocks mesurant l'impact estimé de ces fluctuations sur la variation de la valeur des stocks. Cet effet prix sur stocks est calculé à partir d'un coût moyen reflétant le coût de remplacement de la période.

La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks.

Le résultat comptable ajusté, entre autres, des effets stocks permet ainsi de fournir une approche économique du résultat de l'exercice

#### Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 "impôt sur le résultat", des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale selon la méthode du report variable. En application de à la norme IAS 12.74, les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés et présentés pour un montant net dans l'état de la situation financière du groupe. La somme des actifs (passifs) d'impôts différés ainsi compensée est classée en actifs (passifs) non courants.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés à la date de la clôture

# Créances clients, comptes rattachés et autres créances

Les créances et dettes sont inscrites en comptabilité au coût amorti. L'incidence de l'actualisation est prise en compte lorsqu'elle est significative.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de non recouvrement.

Par exception, les créances et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion est portée au compte de résultat.

# Impôts courants

Les impôts courants correspondent aux créances et dettes d'impôts sur les sociétés. Ils sont présentés sur une ligne spécifique du bilan, conformément à la norme IAS 12 "impôts sur le résultat".

Au 31 décembre 2013 la société Esso S.A.F. est mère d'un groupe d'intégration fiscale composé de 6 sociétés.

## Disponibilités

La trésorerie excédentaire est placée au sein du groupe ExxonMobil à des conditions de marché.

## Provisions

# Provisions pour retraites et avantages assimilés

Les salariés d'Esso S.A.F. et Esso Raffinage S.A.S. perçoivent des indemnités au moment du départ à la retraite ainsi que des compléments de retraites versés après la liquidation de leur retraite aux régimes nationaux.

Ces avantages sont offerts à travers un régime à cotisations définies (SOGECAP) et des régimes à prestations définies dont la gestion s'effectue dans le cadre d'Institutions de Gestion de Retraite Supplémentaire (IGRS ESSO, IGRS MOBIL). Par ailleurs, les plans de retraite en vigueur prévoient le bénéfice d'une couverture partielle des cotisations à la Mutuelle de l'Industrie du Pétrole.

Dans le cadre du régime à cotisations définies le groupe Esso S.A.F. n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes ; la charge qui correspond aux primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements de retraite et assimilés inscrits au passif du bilan, sont évalués conformément à la norme IAS 19 "avantages du personnel", suivant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droit à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale actualisée en fonction des hypothèses suivantes :

- une hypothèse de date de départ en retraite,
- un taux d'actualisation financière,
- un taux d'inflation appliqué pour déterminer les salaires futurs,
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel (courbe d'évolution),
- des hypothèses de mortalité,
- des hypothèses de charges sociales,
- l'engagement de retraite est réévalué au moins une fois par an.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, en application de la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels qui étaient jusque-là en engagements hors bilan ont été déduits des capitaux propres pour un montant net de l'impôt différé correspondant avec en contrepartie une provision inscrite au passif du bilan. La variation des écarts actuariels de l'exercice est constatée dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

Par ailleurs, les primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail font l'objet d'une provision également inscrite au passif du bilan.

Les hypothèses retenues par le groupe pour le calcul des engagements font périodiquement l'objet d'une revue par un actuaire indépendant. La dernière revue a été effectuée en 2012.

## Provisions pour remise en état des sites

Concernant les installations qu'elles exploitent, la société Esso S.A.F. et ses filiales constituent des provisions pour remise en état des sites, soit pour couvrir une obligation qui pourrait résulter de l'arrêt ferme et définitif d'une installation, soit pour couvrir des obligations actuelles, qui viendraient à naître en cours d'exploitation, ou qui résulteraient d'une obligation contractuelle, et qui remplissent les critères de provisionnement de la norme IAS 37-14.

#### Passifs éventuels

Lorsqu'une obligation à la date de clôture n'est que potentielle c'est-à-dire ni probable ni certaine, ou lorsque l'échéance d'une obligation et la fiabilité de son évaluation sont imprécises, il s'agit alors d'un passif éventuel non comptabilisé mais dont il est fait mention en annexe lorsque son évaluation s'avère matériellement significative.

#### Concessions

Au 31 décembre 2013, le groupe Esso S.A.F. dispose de 48 contrats de concession et/ou de sous-concession pour l'exploitation de stations-service. Les actifs s'y rattachant sont inscrits en immobilisations et amortis sur leur durée de vie économique limitée à la durée de vie restante de la concession le cas échéant.

Le concédant ne contrôlant et ne règlementant ni les bénéficiaires ni les prix des services qu'Esso S.A.F. fournit grâce à ses infrastructures, ces contrats de concession n'entrent pas dans le champ d'application de l'IFRIC 12.

# Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe Esso S.A.F. est établi en conformité avec la norme IAS 18 "produits des activités ordinaires"

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété du bien sont transférés à l'acheteur. Le chiffre d'affaires comprend les taxes spécifiques sur les produits pétroliers; en revanche il exclut les facturations réciproques entre confrères dans le cadre des échanges de produits. Le solde net de ces opérations fait l'objet d'une inscription au compte de résultat au niveau des variations de stocks.

# **Contribution Économique Territoriale (CET)**

La CET est constituée de deux composantes, la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) qui présente des caractéristiques similaires à celles de la taxe professionnelle et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) qui est assise sur la valeur ajoutée. Le texte de la norme IAS 12 et les délibérations de l'IFRIC n'ayant pas permis de qualifier la CVAE comme un impôt sur les sociétés, il appartient à chaque entreprise d'exercer son jugement sur la qualification de la CVAE.

Le groupe Esso S.A.F. considérant que la CVAE ne peut s'analyser en substance comme un impôt sur le résultat compte tenu que la différence significative entre la valeur ajoutée du groupe et son résultat net, Esso S.A.F. considère la CVAE comme une charge opérationnelle. La CFE est également traitée comme une charge opérationnelle.

# Segmentation

L'information sectorielle est présentée suivant la norme IFRS 8 qui requiert la présentation par une entité d'informations

financières par segment opérationnel telles que revues régulièrement par le principal décideur opérationnel et pouvant être regroupées par activités présentant des caractéristiques similaires qui permettent d'évaluer la nature et les effets financiers des activités auxquelles cette entité se livre et des environnements économiques dans lesquels elle opère. Le président-directeur Général d'Esso S.A.F. est le principal décideur opérationnel au sens de la norme.

Les opérations du groupe Esso S.A.F. sont présentées dans un seul secteur Raffinage-Distribution comme indiqué dans la note 21 sur l'information sectorielle.

## Information sur les transactions avec les parties liées

L'information concerne:

- les opérations correspondant aux transactions commerciales conclues entre:
  - le groupe Esso S.A.F. et les sociétés consolidées par le groupe ExxonMobil.
  - le groupe Esso S.A.F. et ses principales filiales non consolidées.
- les opérations avec les dirigeants du groupe Esso S.A.F.
   Compte tenu de l'organisation du groupe, l'information concerne les membres du conseil d'administration d'Esso S.A.F., faisant partie du personnel salarié ou recevant des jetons de présence.
- les paiements fondés sur des actions (norme IFRS 2). L'information concerne certains employés des sociétés du groupe Esso S.A.F.

# 2- Faits significatifs de la période

# 2-1 Arrêt pour entretien planifié de la raffinerie de Gravenchon

Des unités de production de la raffinerie de Gravenchon ont été progressivement mises à l'arrêt à partir du 27 février 2013 dans le cadre d'un grand arrêt pour entretien planifié d'une partie de la raffinerie. La capacité de traitement de la raffinerie qui est d'environ 240 000 barils/jour a été limitée à environ 170 000 barils/jour pendant cette période. La société a pris toutes les dispositions nécessaires pour qu'un approvisionnement normal de ses clients soit assuré pendant cette période.

Ce chantier a représenté environ 550 000 heures de travail avec en moyenne 1 000 personnes présentes par jour pendant les travaux.

Cet arrêt technique programmé a permis de réaliser des travaux d'entretien sur des équipements normalement en service ou de les remplacer par des matériaux de dernière génération, de renforcer encore la sécurité et de mettre en place des nouveaux projets pour la protection de l'environnement, la sécurité, l'amélioration substantielle des performances énergétiques, ainsi qu'un projet de reconfiguration des distillations sous vide. Ce projet s'inscrit dans le cadre de plusieurs initiatives visant à rendre la raffinerie de Gravenchon encore plus performante et compétitive. Il réduira significativement la production de fioul lourd de la raffinerie, augmentera la production de gazole et permettra une amélioration substantielle des performances énergétiques. Cette nouvelle configuration permettra aussi des développements futurs sur d'autres unités.

À la suite de travaux complémentaires rendus nécessaires par les différentes inspections effectuées pendant l'arrêt des installations, le redémarrage des unités s'est effectué progressivement au cours du mois d'avril 2013.

# 2-2 Cession à la société Delek France de 44 stations-service de la zone Ouest Atlantique

Le 30 mars 2012, Esso S.A.F. annonçait la signature d'un projet d'accord avec la société Delek France concernant la vente de ses stations-service Esso Express de la zone Ouest Atlantique en France. La cession de 44 stations-service est devenue effective le 23 mai 2013.

Delek France devient ainsi revendeur à la marque et continue à approvisionner en carburants Esso les stations-service Esso Express de la zone Ouest Atlantique à travers un contrat d'approvisionnement long terme. La valeur nette des actifs concernés par ce projet n'est pas matérielle au regard des autres actifs corporels du groupe Esso S.A.F. et cette transaction n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes de l'exercice 2013.

La transition vers le modèle de revendeur à la marque sur la zone Ouest Atlantique n'a pas d'impact sur les autres activités de la société Esso S.A.F qui est engagée dans le développement d'un réseau de revendeurs à la marque Esso pour exploiter son réseau de stations-service.

# 2-3 Projet d'accord pour la vente de l'activité Esso Card

Le groupe Esso S.A.F. a annoncé le 7 novembre 2013 qu'il envisage de conclure un accord en vue de la vente de son activité Cartes Carburants à la société WEX Europe Services Ltd (WES).

Le projet de transaction inclut la vente de sa filiale SEDOC qui assure la gestion de l'Esso Card en France.

WES continuerait de proposer l'offre Esso Card dans le cadre d'un accord à long terme conclu avec Esso S.A.F.

Ce projet n'affecte en rien les autres activités du groupe. La mise en œuvre de ce projet de cession reste soumise aux formalités et autorisations nécessaires pour ce type de transaction.

# 3- Événements postérieurs à la clôture

# Arrêt non planifié à la raffinerie de Fos-sur-Mer en mars 2014

Les unités de la raffinerie de Fos-sur-Mer ont été progressivement arrêtées à compter du 10 mars 2014 à la suite d'un incident sur une pompe de fond de la tour de distillation qui n'a pas causé de dégâts majeurs. Compte tenu du niveau des marges de raffinage observées depuis le début de l'année et de la nécessité d'arrêter certaines unités en 2015, il a été décidé de profiter de cet arrêt imprévu pour anticiper la régénération du Powerformer et d'effectuer quelques travaux sur le Craqueur Catalytique afin que la raffinerie soit encore plus efficace jusqu'au prochain grand arrêt planifié en 2017. La raffinerie a redémarré progressivement ses opérations à partir du 27 mars 2014. Pendant toute cette période les clients de la société ont continué à être approvisionnés normalement.

Aucun autre évènement significatif postérieur à la clôture n'est à noter.

# Compte de résultat consolidé 4- Chiffre d'affaires

## (en millions d'euros)

	Exercice 2013	Exercice 2012
Ventes de biens	14 304,8	15 804,0
Prestations de services	255,5	258,1
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	1 726,6	1 641,3
Total	16 286,9	17 703,4

Les ventes de biens correspondent à des ventes de produits pétroliers.

# 5- Achats consommés et charges externes

## (en millions d'euros)

	Exercice 2013	Exercice 2012
Achats consommés	(15 005,1)	(15 931,9)
Variation de stocks	[12,2]	(176,5)
Effets de change opérationnels	24,6	45,4
Charges externes	[966,1]	(912,9)
Total	(15 958,8)	(16 975,9)

Les achats consommés correspondent principalement aux achats de pétrole brut et de produits pétroliers.

# 6- Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent notamment les charges de restructuration, constituées de coûts de plans sociaux, ainsi que des éléments non récurrents significatifs et inhabituels. En 2013, aucun produit ou charge opérationnel n'a été constaté.

# 7- Produits et charges financiers

## (en millions d'euros)

	Exercice 2013	Exercice 2012
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	0,0	0,1
Dividendes versés par les filiales non consolidées	13,7	12,7
Intérêts versés par les filiales non consolidées	0,0	0,1
Écarts de change positifs	1,4	0,7
Autres produits financiers	0,0	0,0
Total produits financiers	15,1	13,6
Charge d'intérêts de contrat de location-financement	(2,2)	(1,9)
Coût de l'endettement financier brut	(1,6)	(1,7)
Intérêts versés aux filiales non consolidées	(0,7)	(0,2)
Écarts de change négatifs	-	-
Autres charges financières	(0,2)	(1,2)
Total charges financières	[4,7]	(5,0)
Résultat financier	10,4	8,6

# 8- Impôts courants et différés

Le montant de l'impôt constaté au titre de l'exercice 2013 est un produit d'impôt pour un montant de 58,9 millions d'euros contre une charge d'impôt de 51,3 millions d'euros en 2012.

Le résultat avant impôts des activités poursuivies est une perte de 168,5 millions d'euros contre un profit de 131,6 millions d'euros en 2012. Le montant de l'impôt constaté dans le résultat 2013 consolidé s'analyse comme suit :

#### (en millions d'euros)

	Exercice 2013	Exercice 2012 retraité
Bénéfice net ou Perte nette avant impôt	(168,5)	131,6
Taux d'imposition	38,00 %	36,10 %
Impôt théorique	64,0	(47,5)
Incidence		
- des charges et produits non taxables	5,3	(5,5)
- du delta de taux sur Impôts différés calculés à 34.43 %	(8,5)	2,6
- divers	(1,9)	(1,0)
Impôt réel des activités poursuivies	58,9	(51,3)
Dont :		
Impôt courant	(0,1)	(37,9)
Impôt différé	59,0	(13,4)

#### Note

Le montant de la perte fiscale reportable au 31 décembre 2013 s'établit à 213 millions d'euros. L'impôt différé actif correspondant a été constaté pour un montant de 72,6 millions d'euros. Le groupe estime que le recouvrement de cet impôt est probable, compte tenu des perspectives de consommation attendues de la perte fiscale et de l'impôt payé par le groupe au cours des 5 derniers exercices.

# Bilan

# 9- Immobilisations incorporelles et corporelles

# 9-1 Tests de dépréciation

Conformément à la norme IAS 36.12, le niveau de capitalisation boursière d'Esso S.A.F., inférieur aux capitaux propres consolidés qui s'élèvent à 1 157 millions d'euros au 31 décembre 2013, doit être retenu comme un indice indiquant qu'une dépréciation d'actifs pourrait être nécessaire et un test de dépréciation a donc été effectué.

La baisse des marges de raffinage apparaissant comme un indice de perte de valeur éventuelle de ses actifs industriels, un test de dépréciation a été effectué en comparant la valeur recouvrable des actifs attachés aux raffineries de Gravenchon et de Fos-sur-Mer avec leur valeur nette comptable.

La valeur recouvrable des actifs testés a été déterminée sur la base de leur valeur d'utilité calculée à partir de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés sur la base du plan d'affaires en cours pour chaque site industriel, de prévisions tenant compte des conditions d'exploitation de chaque raffinerie et d'hypothèses économiques du secteur qui représentent

la meilleure estimation retenue par le groupe. Ces hypothèses intègrent notamment la persistance d'un environnement de bas de cycle jusqu'en 2016.

Les flux de trésorerie futurs établis après impôts ont été actualisés à un taux de 7 % qui correspond au coût moyen pondéré du capital d'Esso S.A.F. déterminé par référence à des données de marché. Le taux de croissance à l'infini retenu pour la valeur terminale du flux de trésorerie est de 1 %.

Aucune dépréciation des actifs concernés n'a été comptabilisée à la suite du test effectué.

Un taux de croissance à l'infini à 0 % ne conduirait pas à une valeur d'utilité inférieure aux valeurs comptables testées.

Une dépréciation complémentaire de 3 millions d'euros des actifs incorporels a été prise en compte en 2013 concernant un actif incorporel non amorti et testé chaque année.

# 9-2 Tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles

La situation au 31 décembre 2013 est la suivante :

#### (en millions d'euros)

Immobilisations incorporelles et corporelles	Valeur en début de période	Acquisitions/ Dotations de la période	Cessions Mises hors service	Valeur en fin de période
Immobilisations incorporelles				
Valeur brute	129,2	4,0	(2,2)	131,0
Amortissements	(56,4)	(6,5)	0,7	(62,2)
Dépréciation	(12,0)	(3,0)		(15,0)
Valeur nette	60,8	(5,5)	(1,5)	53,8
Immobilisations corporelles				
Valeur brute	2 681,2	102,4	(89,5)	2 694,1
Raffinage (1)	2 072,7	82,7	(16,5)	2 138,9
Distribution	608,5	19,7	(73,0)	555,2
Amortissements	(1 553,2)	(116,5)	75,3	(1 594,4)
Raffinage (1)	[1 149,7]	(91,3)	15,4	[1 225,6]
Distribution	(403,5)	(25,2)	59,9	(368,8)
Valeur nette	1 128,0	(14,1)	[14,2]	1 099,7

(1) Dont immobilisations acquises par contrat de location-financement pour une valeur nette en fin de période de 29,8 millions d'euros. Note : le groupe n'a pas d'immobilisations classées comme actifs détenus à la vente au 31 décembre 2013.

À titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2012 était la suivante :

# (en millions d'euros)

Immobilisations incorporelles et corporelles	Valeur en début de période	Acquisitions/ Dotations de la période	Cessions Mises hors service	Valeur en fin de période
Immobilisations incorporelles				
Valeur brute	128,9	0,9	(0,6)	129,2
Amortissements	(49,5)	(7,2)	0,3	(56,4)
Dépréciation	(6,0)	(6,0)		(12,0)
Valeur nette	73,4	[12,3]	(0,3)	60,8
Immobilisations corporelles				
Valeur brute	2 646,3	141,2	(106,3)	2 681,2
Raffinage (1)	2 013,7	127,2	(68,2)	2 072,7
Distribution	632,6	14,0	(38,1)	608,5
Amortissements	(1 536,4)	(119,9)	103,1	(1 553,2)
Raffinage (1)	(1 122,2)	(94,7)	67,2	(1 149,7)
Distribution	(414,2)	(25,2)	35,9	(403,5)
Valeur nette	1 109,9	21,3	(3,2)	1 128,0

(1) Dont immobilisations acquises par contrat de location-financement pour une valeur nette en fin de période de 33,8 millions d'euros. Note : le groupe n'avait pas d'immobilisations classées comme actifs détenus à la vente au 31 décembre 2012.

ESSO RAPPORT ANNUEL 2013 86/87

# 10- Actifs financiers non courants et courants

# 10-1 Actifs financiers non courants

La situation au 31 décembre 2013 est la suivante :

# (en millions d'euros)

	Au 31 décembre 2012	Augmentations	Diminutions	Variation de la juste valeur (1)	Au 31 décembre 2013
Actifs financiers disponibles à la vente	1,2				1,2
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par contre- partie en capitaux propres	114,2			7,8	122,0
Créances sur filiales et participations non consolidées	2,3		(0,9)		1,4
Autres immobilisations financières	0,6		(0,2)		0,4
Total	118,3	-	(1,1)	7,8	125,0

<sup>(1)</sup> La variation de la juste valeur est comptabilisée en capitaux propres après déduction de l'impôt différé correspondant.

À titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2012 était la suivante :

# (en millions d'euros)

Actifs financiers	Au 31 décembre 2011	Augmentations	Diminutions	Variation de la juste valeur (1)	Au 31 décembre 2012
Actifs financiers disponibles à la vente	1,1	0,1			1,2
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par contre- partie en capitaux propres	130,5		-0,96	(15,3)	114,2
Créances sur filiales et participations non consolidées	2,4		(0,1)		2,3
Prêts	0,2		(0,2)		0,0
Autres immobilisations financières	0,5	0,1			0,6
Total	134,7	0,1	[1,3]	(15,3)	118,3

<sup>(1)</sup> La variation de la juste valeur est comptabilisée en capitaux propres après déduction de l'impôt différé correspondant.

# 10-2 Tableau des actifs financiers évalués à la juste valeur

# (en milliers d'euros)

Sociétés ou groupe de sociétés	Montant des capitaux propres hors résultat de l'exercice	Chiffre d'affaires de l'exercice	Bénéfice ou (perte) de l'exercice	Quote part du capital détenu	Valeur des titres dans les comptes sociaux	Méthode de revalorisation	Hiérarchisation de la juste valeur	Dividendes encaissés par la société en 2013
	[1]	[1]	[1]	(%)	(1)			
1- Filiales (supérieures à 50 % du capital détenu p	ar le groupe Es	so S.A.F.)						
- Société des stockages Pétroliers du Rhône (SPR)	6 605	4 298	(166)	50,01	1 372	В	niveau 3	-
Sous-total filiales	6 605	4 298	(166)		1 372			
2- Participations (comprises entre 20 et 50 % du c	apital détenu pa	ar le groupe l	Esso S.A.F.)					
- Société Pétrolière du Val-de-Marne (SPVM)	4 199	4 660	556	50,00	4	В	niveau 3	-
- Société du Pipeline de la Raffinerie de Lorraine (SPLRL)	2 683	3 579	656	43,00	-	В	niveau 3	-
- Société de Gestion des Produits Pétroliers (SOGEPP)	20 505	5 174	(1 054)	37,00	4 978	В	niveau 3	-
- Société pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA)	13 414	11 649	1 717	34,00	2 592	В	niveau 3	142
- Raffinerie du midi	16 986	16 332	2 189	33,33	2 790	В	niveau 3	680
- Société de Manutention de Carburants Aviation (SMCA)	4 653	33 247	9 269	33,33	554	В	niveau 3	1 728
- Dépôts de Pétrole Côtiers (DPC)	13 306	11 472	1 771	25,85	426	В	niveau 3	-
Sous-total participations comprises entre 20 et 50 %	75 746	86 113	15 104		11 344			2 550
3- Participations (inférieures à 20 % du capital détenu par le groupe Esso S.A.F.)								
- Autres participatitions évaluées à la juste valeur	60 089	256 843	48 258		10 826	M (A,B,C,D)	niveau 3	7 417
Sous-total participations inférieures à 20 %	60 089	256 843	48 258		10 826			7 417
Total	142 440	347 254	63 196		23 542			9 967

#### (en millions d'euros)

Juste valeur des titres des filiales et participations évaluées	au 31 décembre 2013	au 31 décembre 2012	Variation
Juste valeur des titres (2)	122 000	114 200	7 800
Valeur des titres dans les comptes sociaux	(23 542)	(23 542)	-
Revalorisation à la juste valeur comptabilisée en résultat global (3)	98 458	90 658	7 800

Les données relatives aux filiales et participations détenues à plus de 20 % par le groupe Esso S.A.F. ne sont pas jugées significatives au regard du périmètre de consolidation du groupe Esso S.A.F. Sur la base de données 2012, ces filiales et participations représentent seulement 2,52 % de l'actif total du groupe Esso S.A.F. et 0,83 % du chiffre d'affaires.

#### (1) Données de l'exercice 2012.

- (2) Conformément à la norme IFRS 7, la revalorisation de certaines participations non consolidées a été classée selon les 3 niveaux de hiérarchisation de la juste valeur définis par la norme fonction de la méthode utilisée:
- niveau 1: valorisation basée sur des prix côtés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques
- niveau 2: valorisation fondée sur des données autres que des prix côtés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (tel qu'un prix) ou indirectement (calculées à partir d'un autre prix)
- niveau 3 : valorisation estimée d'après des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Les revalorisations à la juste valeur effectuées sont toutes classées en niveau 3 et ont été évaluées suivant les méthodes détaillées ci-dessous. Ce mode de valorisation est considéré par le groupe comme répondant le mieux à sa stratégie d'investissement industriel :

- méthode A: valorisation sur la base de l'actualisation à l'infini du dividende historique ou des dividendes prévus sur les 3 années à venir (en fonction des données disponibles)
- méthode B: valorisation sur la base de l'actualisation à l'infini des flux de trésorerie prévus sur 4 à 5 années à venir (en fonction des données disposibles)
- méthode C : valorisation sur la base d'un multiple d'EBITDA
- méthode D : valorisation par référence à des transactions réelles
- méthode (M): valorisation par une combinaison des méthodes A/B/C/D telles que détaillées ci-dessus.

La méthode (A) est utilisée pour les participations présentant un résultat et un dividende stable ou en progression régulière. Le choix d'une période de 3 ans pour le dividende historique moyen est guidé par le caractère représentatif du dividende moyen qui en découle. Au 31 décembre 2013, le taux d'actualisation retenu est de 7,25 % contre 7,5 % au 31 décembre 2012.

L'actualisation des flux futurs de trésorerie est faite d'après une prévision à 4-5 ans (en fonction des données disponibles) puis extrapolée pour la valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu est égal au coût moyen pondéré du capital après impôts de la société concernée et est égal à 7 % au 31 décembre 2013 contre 6,5 % à 7,5 % au 31 décembre 2012.

Le taux de croissance à l'infini retenu varie de 0 à 1 %. Sensibilité des hypothèses: une variation du taux d'actualisation après impôt de +1% entrainerait une baisse de 12 millions d'euros sur la valorisation des participations au 31 décembre 2013. Une variation des hypothèses projetées d'excédent brut d'exploitation de -10 % aurait un impact négatif de 13 millions d'euros sur la valorisation des participations au 31 décembre 2013.

(3) La variation de la juste valeur est comptabilisée en capitaux propres après déduction de l'impôt différé correspondant.

# 11- Créances financières court terme

Ce poste, dont le solde s'élève à 8,7 millions d'euros au 31 décembre 2013 (10,4 millions d'euros au 31 décembre 2012) correspond aux créances financières courantes du groupe Esso S.A.F. sur d'autres sociétés affiliées au groupe ExxonMobil.

Elles résultent pour la plupart de l'application de conventions de trésorerie ou de prêt à court terme. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux variables sur une référence FONIA.

# 12- Tableau de variation des impôts différés

## (en millions d'euros)

	au 31 décembre 2013			écembre retraité	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	
Impôts différés sur les provisions réglementées		[177,1]		[176,1]	
Impôts différés sur les décalages temporaires	8,8		16,8		
Impôts différés sur les immobilisations corporelles et incorporelles		(25,3)		(32,5)	
Impôts différés sur les participations		[4,3]		(3,3)	
Impôts différés sur les provisions pour retraites	233,7		221,6		
Impôts différés sur les provisions pour retraites - écarts actuariels	162,9		201,5		
Impôts différés sur les provisions pour inspections metal (annulation)		(76,0)		(66,7)	
Impôts différés sur déficits reportables	72,6				
Total	478,0	[282,7]	439,9	(278,6)	
Compensation des impôts différés actifs/passifs	195,3		161,3		

Compte tenu de la perte constatée au cours de l'exercice 2013, un impôt différé actif pour un montant de 72,6 millions d'euros a été constaté au 31 décembre 2013. Le groupe estime que le recouvrement de cet impôt différé actif est probable. Cette estimation est confortée par les perspectives de consommation attendues de la perte fiscale et par l'impôt payé par le groupe au cours des 5 derniers exercices.

En application de la norme IAS 19 révisée, un impôt différé actif d'un montant de 162,9 millions d'euros a été constaté au 31 décembre 2013 par contrepartie en capitaux propres et correspondant aux écarts actuariels des provisions de retraite qui étaient auparavant gérés dans les engagements hors bilan. A des fins de comparabilité le bilan au 31 décembre 2012 a été retraité pour un montant de 201,5 millions d'euros. Le groupe Esso S.A.F. estime que le recouvrement de l'impôt différé actif concernant son engagement de retraite est probable en tenant compte à la fois des perspectives de résultat du groupe sur le long terme et de la possibilité d'ajuster l'utilisation du crédit d'impôt différé correspondant en externalisant éventuellement à tout moment tout ou partie de cet engagement.

# 13- Détail des stocks

#### (en millions d'euros)

Stocks	au 31 décembre 2013	au 31 décembre 2012
Pétrole brut		
Valeur Brute	865,1	762,2
Dépréciation	(5,7)	(4,5)
Valeur nette	859,4	757,7
Produits intermédiaires et finis		
Valeur Brute	724,0	841,5
Dépréciation	(7,5)	(15,9)
Valeur nette	716,5	825,6
Sous total produits prétroliers	1 575,9	1 583,3
Autres		
Valeur Brute	57,5	58,4
Dépréciation	(9,5)	(9,6)
Sous total autres stocks	48,0	48,8
Total (net)	1 623,9	1 632,1

En tant qu'opérateur pétrolier, le groupe Esso S.A.F. est soumis à l'obligation de stockage stratégique. Le coût des stocks détenus par le Comité Professionnel des Stocks Stratégiques Pétroliers (CPSSP) est couvert par une redevance payée par tous les opérateurs pétroliers. Le montant de la charge comptabilisée en 2013 s'élève à 47,4 millions d'euros.

# 14- Détail des créances clients et autres créances

## (en millions d'euros)

Créances clients et comptes rattachés	au 31 décembre 2013	au 31 décembre 2012
Créances clients et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	455,7	470,1
Créances clients et comptes rattachés groupe ExxonMobil	165,5	294,5
Total	621,2	764,6

## (en millions d'euros)

Autres créances	au 31 décembre 2013	au 31 décembre 2012
Autres créances non courantes		
Commission Européenne (1)	20,0	20,0
Total	20,0	20,0
Autres créances courantes		
Personnel	1,7	1,4
État et collectivités (2)	54,6	44,1
Débiteurs divers	73,2	28,7
Charges constatées d'avance	24,0	32,6
Total	153,6	106,8
Total	173,6	126,8

- (1) Remboursement attendu dans le cadre de la procédure d'appel avec la Commission Européenne (confère note annexe 26 des comptes consolidés).
- (2) Hors impôts courants actifs.

# 15- Informations sur le capital

Au 31 décembre 2013, le capital social d'Esso S.A.F. est composé de 12 854 578 actions émises et libérées, de nominal 7,65 euros. Ces actions ne font l'objet d'aucun droit, privilège ou restriction particulière.

Au 31 décembre 2013, ces actions étaient détenues par le groupe ExxonMobil à hauteur de 82,89 %.

Au 31 décembre 2013, les Fonds Communs de Placement d'Entreprise réservés aux salariés détenaient 0,08 % du capital social d'Esso S.A.F., soit 10 000 actions.

# Gestion du capital

Esso S.A.F. n'est pas soumise à des contraintes spécifiques concernant son capital. Le montant des capitaux propres peut être fortement modifié à la hausse comme à la baisse par la variation des prix du pétrole brut en fin de période en raison du mode de comptabilisation des stocks suivant la méthode FIFO (first-in, first-out) retenue pour les comptes publiés suivant les normes IFRS et de la forte volatilité des prix du pétrole brut d'une année sur l'autre.

Le groupe Esso S.A.F. a un endettement financier net de 421 millions d'euros au 31 décembre 2013 (148 millions d'euros au 31 décembre 2012). Les engagements de retraite ne sont pas externalisés et sont portés au bilan consolidé.

Esso S.A.F. n'a aucun programme de rachat de ses propres actions et la participation du groupe ExxonMobil dans Esso S.A.F. est restée inchangée à 82,89 % depuis la fusion entre Esso S.A.F. et Mobil Oil Française en 2003.

La société n'émet pas de titres à caractéristiques particulières type titre subordonné, obligation convertible ou plus généralement d'instrument dilutif. Elle n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre.

L'assemblée générale des actionnaires d'Esso S.A.F. n'a pas accordé de délégation au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital.

Le dividende ordinaire versé par action a été de 2 euros au titre de l'exercice 2012, de 4 euros au titre de l'exercice 2011. Pour l'exercice 2013, le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale des actionnaires de ne pas verser de dividende.

# 16- Passifs financiers

# 16-1 Endettement long terme

Pour financer ses programmes d'investissements, le groupe Esso S.A.F. a souscrit une ligne de financement à long terme auprès d'une société financière du groupe ExxonMobil pour un montant de 200 millions d'euros utilisée à hauteur de 100 millions d'euros au 31 décembre 2013.

#### (en millions d'euros)

Endettement long terme	au 31 décembre 2013	au 31 décembre 2012
Contrat de location-financement (1)	28,0	32,8
Comptes bloqués participation du personnel	0,2	0,1
Compte groupe passif financier (2)	100,3	100,2
Total	128,5	133,1

(1) Contrat de location-financement, émis en dollar, mis en place pour le pétrolier "SAMCO RAVEN" pris en affrètement long terme à compter du 17 avril 2009 et remplacé par le pétrolier "SAMCO CHINA" le 15 octobre 2012. Au 31 décembre 2013, le solde du contrat de location financement représente la valeur actualisée au taux d'emprunt marginal du groupe des paiements au titre de la location convertis au taux du dollar au 31 décembre 2013, soit 1,3791 (\$/€). Au 31 décembre 2012, le taux du dollar était de 1,3194 (\$/€).

(2) Emprunt auprès de la société EMMFC (ExxonMobil Management Finance Company) société de financement du groupe ExxonMobil. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux de marché sur une référence EURIBOR.

La société n'a pas recours à des emprunts obligataires.

## 16-2 Endettement court terme

## (en millions d'euros)

Endettement court terme	au 31 décembre 2013	au 31 décembre 2012
Compte groupe passif financier (1)	200,6	6,9
Avance financière reçue	20,7	20,1
Contrat de location financement	3,3	3,8
Financement court terme	100,0	35,0
Banque créditrice	0,1	0,2
Total	324,7	66,0

(1) Ces dettes résultent pour la plupart de l'application de conventions de trésorerie ou d'emprunt avec les sociétés affiliées au groupe ExxonMobil. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux de marché sur une référence EONIA.

# 16-3 Contrat de location-financement

## (en millions d'euros)

Contrat de	Redevances restant à payer (1)					
location-financement	jusqu'à 1 an de 1 an à 5 ans + de 5 ar					
Immobilisations corporelles						
Raffinage	5,2	16,4	17,8			
Total	5,2	16,4	17,8			

(1) Les redevances correspondent aux remboursements du capital augmentés des intérêts dus.

# 16-4 Variation de l'endettement financier net du groupe

#### (en millions d'euros)

Variation de l'endettement financier net	au 31 décembre 2013	au 31 décembre 2012	Variation
Endettement long terme	(128,5)	(133,1)	4,6
Endettement court terme hors banque créditrice	(324,6)	(65,8)	(258,8)
Créances financières court terme	8,7	10,4	(1,7)
Total endettement financier	(444,4)	(188,5)	(255,9)
Banque créditrice	(0,1)	(0,2)	0,1
Disponibilités	23,1	40,6	(17,5)
Total trésorerie nette	23,0	40,4	[17,4]
Total endettement net	[421,4]	(148,1)	(273,3)

#### (en millions d'euros)

Analyse de la variation de l'endettement financier net	au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013	au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012	Variation
Endettement financier net au début de la période	(148,1)	(87,8)	(60,3)
Flux net de trésorerie généré par l'exploitation	(157,9)	101,0	(258,9)
Flux net de trésorerie généré par les opérations d'investissement	(89,7)	(127,9)	38,2
Flux net de trésorerie généré par les opérations de financement avant variation de l'endettement (dividendes mis en paiement)	(25,7)	(25,7)	-
Hausse de l'endettement liée aux nouvelles conditions contractuelles du contrat de location-financement	-	(7,7)	7,7
Endettement financier net à la fin de la période	(421,4)	(148,1)	(273,3)

Note : le détail de chacun des flux mentionnés figure dans le tableau des flux de trésorerie.

# 17- Tableau de variation des provisions

La situation au 31 décembre 2013 est la suivante :

# (en millions d'euros)

Provisions courantes et non courantes	Valeur brute au 1er janvier 2013 retraité	Augmentations de la période	Diminutions de la période	Paiements de la période	Valeur brute au 31 décembre 2013
Provisions non courantes					
Provisions pour retraites et autres engagements sociaux (1)	597,5	81,5	(52,3)	-	626,7
Provisions pour retraites - écarts actuariels (1)	585,4	-	(109,1)		476,3
Provisions pour restructurations	5,9	-	(3,6)	-	2,3
Provisions pour remise en état des sites	9,8	2,8	(0,1)	(4,3)	8,2
Provisions pour plans de prévention des risques technologiques (PPRT)	2,8	-	-		2,8
Autres provisions non courantes (2)	10,0	2,4	(0,3)	(4,6)	7,5
Total provisions non courantes	1 211,4	86,7	(165,4)	(8,9)	1 123,8
Provisions courantes					
Provisions pour retraites et autres engagements sociaux (1)	50,1	61,6		(59,3)	52,4
Provisions pour restructurations	3,1	3,5	-	(3,5)	3,1
Autres provisions courantes (2)	(0,3)	-	0,3	-	(0,0)
Total provisions courantes	52,9	65,1	0,3	[62,8]	55,5
Total provisions	1 264,3	151,8	(165,1)	(71,7)	1 179,3

À titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2012 était la suivante :

# (en millions d'euros)

Provisions courantes et non courantes	Valeur brute au 1ºr janvier 2012 retraité	Augmentations de la période	Diminutions de la période	Paiements de la période	Valeur brute au 31 décembre 2012 retraité
Provisions non courantes					
Provisions pour retraites et autres engagements sociaux (1)	568,8	78,7	(50,0)	-	597,5
Provisions pour retraites - écarts actuariels (1)	388,5	222,8	(25,9)	-	585,4
Provisions pour restructurations	10,5	0,3	(4,9)	-	5,9
Provisions pour remise en état des sites	7,2	4,3	(0,1)	(1,6)	9,8
Provisions pour plans de prévention des risques technologiques (PPRT)	2,8				2,8
Autres provisions non courantes (2)	6,1	5,3	(0,2)	[1,2]	10,0
Total provisions non courantes	983,9	88,6	(55,2)	(2,8)	1 211,4
Provisions courantes					
Provisions pour retraites et autres engagements sociaux (1)	46,9	53,8	-	(50,6)	50,1
Provisions pour restructurations	4,5	2,9	0,7	(5,0)	3,1
Autres provisions courantes (2)	0,4	-	(0,7)	-	(0,3)
Total provisions courantes	51,8	56,7	(0,0)	(55,6)	52,9
Total provisions	1 035,7	145,3	(55,2)	(58,4)	1 264,3

<sup>(1)</sup> Le détail du poste figure en note annexe 19 des comptes consolidés.
(2) Les autres provisions comprennent des provisions pour litiges et charges diverses.

<sup>(1)</sup> Le détail du poste figure en note annexe 19 des comptes consolidés. (2) Les autres provisions comprennent des provisions pour litiges et charges diverses.

# 18- Tableau de variation du besoin en fonds de roulement

#### (en millions d'euros)

Variation du Besoin en Fonds de Roulement	Exercice 2013		Exercio	te 2012
	Besoins	Dégagements	Besoins	Dégagements
Variations des actifs				
Actifs financiers	(6,7)			15,4
Stocks		8,2	[123,2]	
Créances clients et comptes rattachés		143,4		129,2
Autres créances	(46,8)		(5,8)	
Impôts courants actifs	(28,5)			39,9
Variations des passifs				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	[162,3]		[142,9]	
Autres dettes	[13,6]		(32,7)	
Impôts courants passifs	(3,3)			3,3
Total	(261,2)	151,6	(304,6)	187,8
Variation du besoin en fonds de roulement	(109,6)	-	(116,8)	-

# 19- Engagements de retraite et autres avantages assimilés

# 19-1 Engagements de retraite et autres avantages assimilés

Les salariés d'Esso S.A.F. et Esso Raffinage S.A.S. perçoivent des indemnités au moment du départ à la retraite ainsi que des compléments de retraite versés après la liquidation de leur retraite aux régimes nationaux. Par ailleurs, les plans de retraite en vigueur prévoient le bénéfice de la couverture partielle des cotisations à la Mutuelle de l'Industrie du Pétrole.

Le groupe offre ces avantages à travers des régimes à cotisations définies et à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes ; la charge correspondant aux primes versées est prise en compte en résultat de l'exercice.

Les provisions de retraites constatées dans les comptes consolidés du groupe concernent les régimes à prestations définies. La gestion de ces régimes n'est pas externalisée.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, en application de la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels qui étaient jusque-là en engagements hors bilan ont été déduits des capitaux propres pour un montant net de l'impôt différé correspondant avec en contrepartie une provision inscrite au passif du bilan. La variation des écarts actuariels de l'exercice a été constatée dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

# A - Hypothèses retenues

Le calcul des provisions pour retraites et avantages assimilés intègre :

- un taux d'actualisation financière de 3,25 % (taux de référence utilisé : Obligations d'entreprises cotées "AA").
- un taux d'inflation de 2 % pour déterminer les salaires futurs,
- un taux d'augmentation des salaires basé sur l'inflation et des hypothèses d'augmentations individuelles,
- des hypothèses de mortalité basées sur les tables générationnelles hommes/femmes publiées par l'INSEE (TGHF 2005).

Sensibilité des hypothèses : la variation de 0,5 point de l'écart actuariel (taux d'actualisation-taux d'inflation) entraînerait une variation des engagements de l'ordre de 6 %.

Les hypothèses retenues par le groupe pour le calcul des engagements font l'objet d'une revue périodique par un actuaire indépendant. La dernière revue a été effectuée en 2012.

92/93

#### B - Évolution sur l'exercice

Les engagements de retraite au 31 décembre 2013 sont ventilés comme suit :

#### (en millions d'euros)

Engagements de retraite	Engagements de retraite	Écarts actuariels	Total en- gagements provisionnés
au 31 décembre 2012 retraité	643,6	585,4	1 229,0
Droits supplémentaires acquis	19,5		19,5
Actualisation de la période	32,9		32,9
Contribution aux frais de mutuelle	(0,7)		(0,7)
Paiements de la période	(59,1)		(59,1)
Écarts actuariels de la période (1)		(69,9)	[69,9]
Étalement des écarts actuariels (2)	39,0	(39,0)	-
au 31 décembre 2013	675,2	476,5	1 151,7

- (1) Les écarts actuariels de la période sont constatés dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.
- (2) Les écarts actuariels sont dorénavant enregistrés dans le résultat global.

En application d'IAS 19 révisée, les écarts actuariels au 31 décembre 2012 ont été déduits des capitaux propres au 1er janvier 2013 pour un montant net d'impôt de 384 millions d'euros (montant des écarts actuariels inscrits en engagements hors bilan à fin 2012 pour 585 millions d'euros et net d'impôt différé pour (201) millions d'euros).

La situation des engagements de retraite au 31 décembre 2012 était la suivante :

#### (en millions d'euros)

Engagements de retraite	Engagements de retraite	Écarts actuariels	Total engagements provisionnés
Au 1er janvier 2012	612,0	-	612,0
Écarts actuariels au 1er janvier 2012 (impact IAS 19 révisée)		388,5	388,5
Au 1er janvier 2012 retraité	612,0	388,5	1 000,5
Droits supplémentaires acquis	16,2		16,2
Actualisation de la période	36,5		36,5
Contribution aux frais de mutuelle	3,6		3,6
Paiements de la période	(50,6)		(50,6)
Écarts actuariels de la période (1)		222,8	222,8
Étalement des écarts actuariels (2)	25,9	(25,9)	-
au 31 décembre 2012 retraité	643,6	585,4	1 229,0

- (1) Les écarts actuariels de la période sont constatés dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.
- (2) Les écarts actuariels sont dorénavant enregistrés dans le résultat.

# C - Montant de la charge pour retraite et autres avantages assimilés

#### (en millions d'euros)

Analyse de la charge pour retraite et avantages assimilés comptabilisée	Exercice 2013	Exercice 2012 retraité
Charge inscrite dans le résultat net		
Droits supplémentaires acquis	19,5	16,2
Actualisation du montant de l'obligation	32,9	36,5
Contribution aux frais de mutuelle	(0,7)	3,6
Total charge dans le résultat net	51,7	56,3
Charge / (produit) inscrit dans le résultat global		
Écarts actuariels de la période	(69,9)	222,8
Total charge / (produit) dans le résultat global	(69,9)	222,8
Total charge / (produit) dans le résultat global consolidé	(18,2)	279,1

# D- Paiements des retraites effectués en 2013 - montants prévisionnels 2014

Les paiements effectués au titre des prestations définies se sont élevés en 2013 à 59,1 millions d'euros. Les versements à effectuer en 2014 sont estimés à 52,4 millions d'euros.

Les montants versés pour le régime à cotisations définies se sont élevés en 2013 à 3,4 millions d'euros. Pour 2014, les versements à effectuer sont évalués pour un montant équivalent soit 3,5 millions d'euros.

# 19-2 Nature des provisions pour retraite et autres avantages assimilés inscrits au bilan

# (en millions d'euros)

Provisions pour retraite et autres avantages assimilés	au 31 décembre 2013	au 31 décembre 2012 retraité
Provisions pour retraite	675,2	643,6
Provisions des écarts actuariels	476,5	585,4
Provisions pour les médailles du travail	3,8	4,1
Total	1 155,5	1 233,1

# 20- Détail des dettes fournisseurs et autres dettes

# (en millions d'euros)

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	au 31 décembre 2013	au 31 décembre 2012
Dettes fournisseurs et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	301,1	279,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés groupe ExxonMobil	583,5	767,9
Total	884,6	1 046,9

# (en millions d'euros)

Autres dettes courantes	au 31 décembre 2013	au 31 décembre 2012
Dettes fiscales et sociales	267,2	268,5
Subventions	0,7	0,8
Créditeurs divers	10,8	22,6
Produits constatés d'avance	0,0	0,4
Total	278,7	292,3

## Autres informations

## 21 - Information sectorielle

# 21-1 Secteur opérationnel

Les activités opérationnelles du groupe Esso S.A.F. concernent essentiellement deux lignes de produits distinctes, Carburants et Combustibles d'une part et Lubrifiants et Spécialités d'autre part, qui drainent les allocations de ressources en fonction des opportunités d'optimisations internes, des perspectives de marché ou encore des évolutions réglementaires.

Ces activités qui sont soumises à des risques et incertitudes de même nature sont opérées dans des environnements de production et de marché comparables. Elles présentent des caractéristiques économiques similaires qui conduisent à une présentation de l'information financière regroupée au sein d'un même secteur opérationnel Raffinage-Distribution, permettant d'en apprécier la nature et d'évaluer les effets financiers de l'environnement dans lequel le groupe Esso S.A.F. opère.

Esso S.A.F. a également une activité pétrochimique limitée qui concerne notamment l'exploitation d'une unité de propylène intégrée à la Raffinerie de Fos-sur-Mer mais dont l'activité n'est pas significative à l'échelle du groupe ni des seuils de matérialité prévus par la norme IFRS 8 et pour laquelle une présentation intégrée au secteur Raffinage-Distribution est appropriée.

# 21-2 Secteur géographique

## Chiffres d'affaires

#### (en millions d'euros)

	Exercice 2013	Exercice 2012
France	13 903	15 302
Exportations	2 384	2 401
Total consolidé	16 287	17 703

#### **Actifs**

Les acquisitions d'actifs incorporels et corporels du groupe Esso S.A.F. concernent exclusivement la France.

Les actifs du secteur d'activité Raffinage-Distribution, sont principalement localisés en France, à l'exception essentiellement des créances commerciales du groupe Esso S.A.F. détenues sur les autres sociétés étrangères affiliées au groupe ExxonMobil. Ces créances commerciales sont évaluées à 148 millions d'euros au 31 décembre 2013.

## 21-3 Informations sur les produits et services

#### (en millions d'euros)

(en millions d'euros)				
	Année	2013	Année	2012
	milliers m³	millions euros	milliers m³	millions euros
Carburants aviation	1 856	1 144	2 014	1 323
Supercarburants automobile	4 665	2 680	4 428	2 743
Gazole et fioul domestique	9 874	6 461	9 967	6 964
Fiouls lourds	1 831	854	2 192	1 112
Gaz de pétrole liquéfié	675	234	688	276
Produits semi-finis	3 791	1 758	3 446	1 742
Ventes de carburants et combustibles	22 692	13 131	22 735	14 160
Ventes lubrifiants et spécialités	1 246	1 105	1 229	1 209
Total ventes de produits raffinés hors taxes	23 938	14 236	23 964	15 369
Ventes de pétrole brut	135	70	844	435
Total ventes de produits pétroliers hors taxes	24 073	14 306	24 808	15 804
Ventes de services		255		258
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		1 726		1 641
Chiffre d'affaires (hors TVA)		16 287		17 703
Dont volumes ventes activités de Distribution sur marché intérieur (ventes en France, hors ventes directes Raffinage et ventes extra-territoriales)	14 156	-	14 622	-

# 21-4 Informations sur les clients

Contributions au chiffre d'affaires :

# (en millions d'euros)

Repartition du chiffre d'affaires par catégorie de clients	Exercice 2013	Exercice 2012
Groupe ExxonMobil	4 022	4 290
Autres sociétés pétrolières	2 005	2 262
Autres clients (1)	8 534	9 511
Ventes de produits et services hors taxes	14 561	16 062
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	1 726	1 641
Chiffre d'affaires (hors TVA)	16 287	17 703

<sup>(1)</sup> Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires.

94/95

# 22- Engagements hors bilan

# 22-1 Engagements donnés

#### (en millions d'euros)

Engagements opérationnels donnés	au 31 décembre 2013	au 31 décembre 2012 retraité
Contrat Air Liquide (1)	82	90
Engagements d'achats d'immobilisations (2)	32	37
Autres engagements donnés (3)	32	52
Total	147	180

(1) Ce montant correspond à un engagement de paiement d'un terme fixe vis-à-vis d'Air Liquide dans le cadre de contrats d'achat d'hydrogène, d'oxygène et d'azote pour les deux raffineries.

Les contrats concernant le site de Gravenchon ont été signés en 2004 (hydrogène) et 2007 (oxygène et azote) pour une durée respective de 20 ans et 10 ans. Un contrat d'achat d'oxygène sur le site de Fos-sur-Mer a été signé en 2011 pour une durée de 15 ans.

(2) Ces engagements correspondent à des obligations contractuelles d'achats d'immobilisations.

(3) Les autres engagements donnés comprennent des garanties bancaires émises pour le compte du groupe Esso S.A.F., l'engagement implicite du groupe sur des emprunts contractés par des participations non consolidées de type GIE ou SNC et l'engagement ferme pris en 2011 pour 5 années de loyer concernant le bail des bureaux de la tour Manhattan situés à La Défense.

#### 22-2 Engagements reçus

## (en millions d'euros)

Engagements opérationnels reçus	au 31 décembre 2013	au 31 décembre 2012
Crédits d'enlèvement en douane	251	251
Montant nominal des garanties tiers ou bancaires recues pour la couverture des encours clients	220	422
Total	471	673

D'autres engagements reçus par le groupe, fermes ou conditionnels, dans le cadre d'exécution contractuelle ou de cession d'actifs, ne sont pas jugés matériellement significatifs par la Direction.

# 22-3 Quotas d'émissions de gaz à effet de serre

Depuis la mise en place du Système d'Échange de Quotas d'Émissions de gaz à effet de serre (SEQE) au 1er janvier 2005, l'État attribue gratuitement des quotas d'émission de CO2 aux sociétés exploitantes d'installations concernées par le SEQE. Une nouvelle période du SEQE a débuté le 1er janvier 2013 et se poursuivra jusqu'en 2020, avec de nouvelles règles harmonisées d'attribution des quotas conduisant à une réduction substantielle des quotas alloués gratuitement.

Les quotas d'émissions alloués gratuitement par l'État pour la nouvelle période de 8 ans, 2013-2020, soit 16 149 milliers de tonnes sont en baisse d'environ 30 % par rapport aux quotas d'émissions restitués sur la précédente période de 5 ans, 2008-2012, soit 14 453 milliers de tonnes ce qui se traduira par davantage d'achats de quotas sur le marché.

En 2013, les quotas d'émissions restitués sont de 2 738 milliers de tonnes contre 2 710 milliers de tonnes en 2012.

# Période 2013-2020

#### (en milliers de tonnes)

Quotas d'émissions de gaz à effet de serre	Quotas alloués	Quotas restitués
Année 2013	2 152	2 738
Année 2014	2 115	
Année 2015	2 077	
Année 2016	2 039	
Année 2017	2 000	
Année 2018	1 961	
Année 2019	1 922	
Année 2020	1 882	
Total années 2013-2020	16 149	2 738

# Période 2008-2012

## (en milliers de tonnes)

Quotas d'émissions de gaz à effet de serre	Quotas alloués	Quotas restitués
Année 2008	3 158	3 249
Année 2009	3 158	2 906
Année 2010	3 158	2 868
Année 2011	3 158	2 720
Année 2012	3 158	2 710
Total années 2008-2012	15 790	14 453

# 23-Informations sur les parties liées

# 23-1 Opérations avec les sociétés affiliées au groupe Exxon Mobil Corporation

Le groupe Esso S.A.F. effectue de façon régulière des opérations avec d'autres sociétés du groupe ExxonMobil dans le cadre normal de ses activités et de relations habituelles entre sociétés d'un groupe intégré. La majorité de ces transactions, comme pour les exercices précédents, se rapportent à des opérations courantes conclues à des conditions normales : achats ou ventes de produits pétroliers, prestations de services partagés, ou encore avances ou emprunts financiers à des conditions de marché. Certaines constituent des conventions réglementées approuvées par le conseil d'administration de la société. Des informations sur ces conventions sont données dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Les montants comptabilisés en 2013 sont les suivants :

#### (en millions d'euros)

(cii iiittioiis a caros)								
Produits/charges année 2013	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil (1)	Filiales/ participations du groupe (2)					
Achats de produits pétroliers	(11 736)	(11 736)						
Achats de services	(176)	(160)	(16)					
Achats de fournitures et utilités	(92)	(11)	(81)					
Ventes de produits pétroliers	3 806	3 692	114					
Prestation de services	216	193	23					
Charges financières	(2)	(2)						
Produits financiers	-	-						

## (en millions d'euros)

Bilan au 31-12-2013	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil (1)	Filiales/ participations du groupe (2)
Dettes commerciales	(584)	(571)	[13]
Créances commerciales	156	137	19
Dettes financières	(322)	(317)	(5)
Créances financières	9	8	1

<sup>(1)</sup> Il s'agit de sociétés extérieures au groupe Esso S.A.F. et consolidées par le groupe ExxonMobil.

À titre de comparaison, les montants comptabilisés en 2012 étaient les suivants :

#### (en millions d'euros)

Produits/charges année 2012	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil (1)	Filiales/ participations du groupe (2)
Achats de produits pétroliers	(12 316)	[12 316]	
Achats de services	(123)	(58)	(65)
Achats de fournitures et utilités	(115)	(98)	[17]
Ventes de produits pétroliers	4 101	3 991	110
Prestation de services	189	174	15
Charges financières	[1]	[1]	
Produits financiers	0	0	

#### (en millions d'euros)

Bilan au 31-12-2012	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil (1)	Filiales/ participations du groupe (2)
Dettes commerciales	(768)	(767)	[1]
Créances commerciales	295	278	17
Dettes financières	(127)	[120]	(7)
Créances financières	10	8	2

(1) Il s'agit de sociétés extérieures au groupe Esso S.A.F. et consolidées par le groupe ExxonMobil.

(2) Principales filiales non consolidées du groupe Esso S.A.F.

# 23-2 Engagements donnés à des filiales et participations non consolidées

Les engagements donnés par le groupe Esso S.A.F. à des filiales et participations non consolidées s'élevaient à 19 millions d'euros au 31 décembre 2013 (23 millions d'euros au 31 décembre 2012)

# Opérations avec les dirigeants

Le montant des rémunérations et des avantages de toute nature versés par Esso S.A.F. à ses mandataires sociaux au cours de l'exercice 2013 était de 663 milliers d'euros (656 milliers d'euros en 2012). Au 31 décembre 2013, l'engagement du groupe Esso S.A.F. au titre des retraites des mandataires sociaux salariés ou anciens salariés était 6 689 milliers d'euros (7 147 milliers d'euros au 31 décembre 2012).

## Paiements fondés sur des actions

Des paiements sous forme d'actions ou unités d'actions d'Exxon Mobil Corporation sont effectués à certains employés des sociétés du groupe Esso S.A.F.

Ces attributions d'actions ou unités d'actions par ExxonMobil sont pris en compte par le groupe Esso S.A.F. conformément à la norme IFRS2, paiements fondés sur des actions. La charge correspondante est déterminée à partir du montant des attributions valorisées au prix de marché de l'action ExxonMobil converti en euros le jour de l'attribution et étalée sur la période d'acquisition des actions.

Le groupe Esso S.A.F. ne supporte pas la charge réelle de ces paiements en actions par ExxonMobil qui sont comptabilisés comme une contribution en capital. L'application de la norme IFRS 2 est donc sans impact sur les capitaux propres du groupe après prise en compte du résultat de l'exercice comme cela est détaillé dans le tableau d'analyse de variations des capitaux propres.

Au titre de l'année 2013 la charge ainsi calculée s'élève dans les charges de personnel du groupe Esso S.A.F. à un montant de 2,5 millions d'euros (2,6 millions d'euros en 2012).

<sup>(2)</sup> Principales filiales non consolidées du groupe Esso S.A.F.

# 24- Effectif moyen du groupe Esso S.A.F.

	Effectif	salarié	Effectif mis à diposition de l'entreprise		
	Année 2013	Année 2012	Année 2013	Année 2012	
Cadres	542	541	67	62	
Agents de maîtrise, employés et techniciens	1 157	1 199	59	76	
Ouvriers	146	151	5	5	
Total	1 845	1 891	131	143	

L'effectif salarié comprend les titulaires, les temporaires, l'effectif à temps partiel, les malades de longue durée, mais ne comprend pas l'effectif détaché hors du groupe Esso S.A.F. L'effectif salarié en congé de fin de carrière est également exclu.

L'effectif mis à la disposition de l'entreprise comprend l'effectif fourni par des entreprises de travail temporaire et l'effectif "détaché" par d'autres sociétés du groupe ExxonMobil.

# 25- Facteurs de risques

# 25-1 Risques liés à l'activité de Raffinage-Distribution

Le raffinage est un secteur industriel soumis à une concurrence globale et à l'évolution des marchés internationaux du pétrole brut et des produits pétroliers finis. Cette situation se traduit par des fluctuations difficilement prévisibles et souvent erratiques de ses marges brutes.

Depuis plusieurs années, l'industrie européenne du raffinage évolue dans un environnement particulièrement difficile et marqué par :

- la baisse de la consommation de produits pétroliers qui a fait apparaître une surcapacité de traitements se traduisant par des fermetures d'unités,
- l'existence de déséquilibres structurels sur les marchés européens et français des carburants: on constate un déséquilibre toujours plus important dans la consommation des carburants, et ce en faveur du gazole. Ce dernier qui bénéficie d'une taxation bien moins forte que l'essence, représente désormais plus de 80 % de la consommation de carburants routiers en France. Les conséquences induites par cette fiscalité particulière ne sont pas compatibles avec l'outil de raffinage qui ne peut pas répondre à la demande en gazole (à partir d'un même baril de pétrole brut il n'est pas possible de raffiner 20 % d'essence et 80 % de gazole). C'est ainsi que la France a dû importer plus de la moitié des 34 millions de tonnes de gazole consommées en 2013,
- des exigences réglementaires croissantes, en particulier dans le domaine de l'environnement, de la gestion des sites industriels ou de spécifications des produits,
- plus récemment, le regain de compétitivité du raffinage américain, favorisé par un accès aux pétrole et gaz de schiste, et les productions d'unités récentes au Moyen-Orient et en Asie qui approvisionnent le marché européen alors que la croissance de leurs autres débouchés s'est pour l'instant ralentie, sont venus aggraver la situation de surcapacité structurelle du raffinage européen.

L'industrie du raffinage peut aussi être soumise à des contraintes fiscales spécifiques qui peuvent porter atteinte à sa compétitivité : ainsi en 2012, elle a été pénalisée par une contribution exceptionnelle et rétroactive sur la valeur des stocks de produits pétroliers de nature à contribuer au redressement des comptes de l'État. Alors que la variation de la valeur courante des stocks est déjà soumise à l'impôt sur les sociétés, cette contribution supplémentaire portant sur tous les stocks pétroliers, y compris les stocks outil en raffinerie ou les stocks destinés à l'exportation, a entrainé une inégalité de traitement avec les seuls importateurs de produits finis.

#### 25-2 Risques industriels et environnementaux

Les activités d'Esso S.A.F. présentent des risques industriels et environnementaux liés à la nature de ses activité opérationnelles et des produits traités (pétrole brut, produits raffinés, gaz, produits chimiques). Le groupe opère des sites industriels qui répondent aux critères de la directive Seveso II. Pour chacun des sites concernés, un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) est élaboré en application de la loi sur les risques technologiques majeurs du 30 juillet 2003. Chaque PPRT détermine en fonction des risques, des zones d'expropriation ou de délaissement et sert à la maîtrise de l'urbanisation autour des entreprises ou installations générant un risque technologique.

Le groupe s'appuie sur des systèmes de gestion spécifiques dans son approche de la maitrise de ses risques et d'amélioration de la performance environnementale de ses opérations et produits. L'EBP (Environnement Business Planning) est ainsi utilisé pour gérer la composante environnementale pour la totalité des opérations sur ses sites industriels. L'OIMS ou Operating Integrity Management System permet une évaluation préventive complète des risques opérationnels. Cette prévention des risques repose notamment sur des programmes d'inspection et d'entretien qui définissent la périodicité et la nature des contrôles à réaliser.

# Plans de Prévention des Risques Technologiques

Le PPRT du dépôt pétrolier de Toulouse Fondeyre publié le 27 janvier 2010 a été annulé par le tribunal administratif de Toulouse le 15 novembre 2012. Le Ministère de l'écologie, du développement durable, et de l'énergie a fait appel de la décision le 17 janvier 2013. Une nouvelle étude de danger est en cours. La provision de 2,8 millions d'euros comptabilisée dans les comptes en 2010 a été maintenue au bilan du 31 décembre 2013.

Le PPRT de la zone de Port-Jérôme-Gravenchon a été prescrit en 2009. Cette prescription a permis de lancer en 2010 la phase d'étude des enjeux et analyse de dangers. La phase de concertation s'est terminée en 2013 actée par un arrêté préfectoral cadre. Un projet de règlement a été transmis aux POA (Personnes et Organismes Associés). L'approbation du PPRT est prévue en juin 2014. Ce PPRT ne devrait pas avoir d'impact matériellement significatif sur les comptes du groupe.

Le PPRT de la zone de Fos-sur-Mer a été prescrit en 2011. La publication de la version définitive des cartographies sur les aléas et la probabilité des risques est toujours en cours. Des réunions POA ont eu lieu en 2012 et 2013 en vue d'établir un PPRT. À la demande de la DREAL, il est prévu de réactualiser en 2014 tous les scénarios pouvant concerner la zone de Fos-sur-Mer. Aucune estimation fiable de l'impact associé à ce PPRT n'est disponible à ce jour.

Le dépôt pétrolier de Villette-de-Vienne détenu par Esso S.A.F. et les deux dépôts de Villeneuve-le-Roi et de Lyon dans lesquels Esso S.A.F. a des intérêts à travers ses participations dans la Société Pétrolière du Val-de-Marne (SPVM) et la société des Stockages Pétroliers du Rhône sont également engagés dans des procédures identiques d'élaboration de PPRT sans qu'une estimation fiable de l'impact financier de ces PPRT ne soit disponible à ce jour.

# 25-3 Risques accidentels et politique d'assurance

La politique du groupe Esso S.A.F. est de se protéger des conséquences financières qui pourraient résulter de risques aléatoires et accidentels de toute nature, liés à ses activités industrielles ou commerciales. Le groupe a donc mis en place les assurances et couvertures nécessaires pour couvrir les risques identifiés et a souscrit des contrats d'assurance pour garantir l'ensemble des risques de responsabilité civile pouvant lui incomber.

Le groupe souscrit également des contrats d'assurance pour couvrir les risques de dommages à ses actifs ou marchandises transportées par voie maritime, notamment le pétrole brut. En raison de ses engagements en matière de sécurité des opérations et de réduction et de prévention des risques, le groupe conserve un niveau de risque limité sous forme de franchises dont le niveau est en relation avec sa surface financière. Ces franchises varient de 0,5 million de dollars à 10 millions de dollars en fonction des polices.

Les contrats d'assurance souscrits par Esso S.A.F. sont assortis de limites de garantie qui sont adaptées aux analyses de risques effectuées par la société et aux conditions en vigueur sur le marché de l'assurance. À titre d'illustration, au 31 décembre 2013, le plafond recouvrable au titre de la police couvrant les conséquences financières de la responsabilité civile du groupe Esso S.A.F. du fait de l'exploitation de son outil industriel, y compris celle résultant d'atteintes à l'environnement, et du fait de ses activités commerciales est de 100 millions de dollars par sinistre et par année. Pour la police garantissant les dommages pouvant être causés aux biens du groupe Esso S.A.F., le plafond recouvrable au 31 décembre 2013 est de 469 millions de dollars par sinistre et par année.

La police d'assurance du groupe Esso S.A.F. y compris les plafonds recouvrables et les franchises, est susceptible d'être modifiée à tout moment pour tenir compte de l'évolution des conditions offertes par le marché des assurances et des risques encourus.

# 25-4 Risques de marché : matières premières et produits pétroliers

Le groupe est exposé aux fluctuations des cours du pétrole brut et des produits pétroliers cotés sur les marchés internationaux. Esso S.A.F. réalise ses transactions d'achat et de vente, à des conditions de marché suivant les besoins opérationnels de ses raffineries et de l'optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks. Toutes les opérations d'approvisionnement à l'achat ou à la vente rentrent dans la classification own use prévue par la norme IAS 39 et sont conclues dans un cadre autorisé bien défini ; par exemple, en ce qui concerne le pétrole brut, elles sont traitées dans le cadre d'un seul contrat d'approvisionnement passé avec une société du groupe ExxonMobil, "ExxonMobil Sales and Supply". Le groupe Esso S.A.F. n'intervient pas sur les marchés à terme du pétrole brut et des produits pétroliers ni utilise de produit dérivé dans ce domaine que ce soit pour couvrir ses transactions d'achat ou de vente ou encore des produits en stock. Exceptionnellement, une opération de couverture du prix d'achat par la société "ExxonMobil Sales and Supply" peut être adossée à une opération d'approvisionnement physique de pétrole brut. Les contrats d'approvisionnement passés par Esso S.A.F. ne sont pas des contrats optionnels. Ils ne comportent pas de clause particulière permettant un règlement net en trésorerie ou en un autre instrument financier ou par échange d'instruments financiers et Esso S.A.F. n'a pas de pratique historique de tels contrats. Enfin, le groupe Esso S.A.F. ne revend ni ne rachète le produit objet d'un contrat d'achat ou de vente de produits pétroliers sauf raison liée aux opérations de ses raffineries ou de nature exceptionnelle.

Les variations de prix des produits pétroliers, par la variation induite de la valeur des stocks évalués selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti) retenue par le groupe, ont un impact important sur ses résultats et la structure de son bilan comptable.

De 1583 millions d'euros fin 2012, la valeur des stocks de produits pétroliers est restée stable à 1576 millions d'euros fin 2013 et comprend un effet combiné de la baisse des cours du pétrole brut ainsi que d'une augmentation des quantités en stock. Le groupe calcule des effets stocks qui comprennent d'une part l'effet prix sur stock, qui donne l'impact de la variation des cours du pétrole brut et des produits pétroliers sur la valeur de ses stocks, et d'autre part la dotation/reprise de provision pour dépréciation comptable des inventaires. En 2013, ces effets stocks sont négatifs pour 70 millions d'euros.

Par rapport aux fluctuations de la valeur de ses stocks, le groupe Esso S.A.F. a adopté une gestion prudente et dispose de ressources pour faire face à la baisse de la valeur de ses inventaires. Depuis 2005, dans un contexte de volatilité importante des cours du pétrole brut, la partie du résultat net d'Esso S.A.F. correspondant à la variation annuelle des stocks due à l'effet prix, a été mise en réserve. Le montant de la réserve facultative ainsi constituée est de 560 millions d'euros au 31 décembre 2013.

# (en millions d'euros)

Variation de la réserve faculta- tive pour fluctuation des cours	Année 2013	Année 2012	Année 2011	Année 2010	Année 2009
Montant de la réserve début de période	560	420	353	217	349
Affectation à la réserve (1)	-	140	67	136	-
Prélèvement sur la réserve (1)	-		-	-	(132)
Montant de la réserve fin de période	560	560	420	353	217

(1) Affectation du résultat de l'exercice précédent.

# 25-5 Risques relatifs aux variations de taux de change et de taux d'intérêts

#### Taux de change

Le groupe Esso S.A.F. est exposé au risque de change entre le dollar et l'euro, principalement dans le cadre de ses achats de pétrole brut et d'exportations de produits raffinés dont les ventes sont généralement libellées en dollars.

Le groupe ne fait pas appel à des instruments financiers de couverture, mais s'efforce d'une part d'amortir les fortes variations de cours en étalant ses achats de dollars dans le temps et d'autre part de répercuter le plus rapidement possible, à la hausse comme à la baisse, les impacts des fluctuations de change dans sa structure de prix.

En particulier, les transactions en dollars avec le groupe ExxonMobil sont regroupées dans un compte de compensation qui fait l'objet d'un règlement mensuel pour lequel les achats de dollars sont étalés sur le mois suivant.

Les effets de change opérationnels du groupe traduisent essentiellement les différences de change générées par les transactions commerciales en devises dont les échéances sont principalement à 30 jours ou à 10 jours.

La position moyenne mensuelle des transactions fonction des dates d'échéances était la suivante :

## (en millions d'euros équivalents)

	Exercice 2013	Exercice 2012
Position nette à 30 jours	(570)	(570)
Position nette à 10 jours	180	200

Sensibilité du résultat de charge à la variation du dollar: sur la base de la position de change mensuelle réelle observée au cours de l'année 2013, une variation linéaire de 10 % sur l'année de la valeur du dollar par rapport à l'euro aurait eu un impact sur le résultat d'environ +71 millions d'euros en cas de baisse du dollar, de -79 millions d'euros en cas de hausse du dollar. Cette sensibilité est à comparer au gain de change opérationnel de 25 millions d'euros constaté en 2013.

#### Taux d'intérêts

Les actifs et les passifs financiers du groupe consolidé donnant lieu à versement ou perception d'intérêts sont essentiellement des prêts et/ou emprunts à taux variable, pour l'essentiel vis à vis de sociétés du groupe ExxonMobil.

Ces actifs et des passifs financiers se décomposent comme suit :

#### (en millions d'euros)

	au 31 déce	mbre 2013	au 31 décembre 2012		
	< à 1 an	> à 1 an		> à 1 an	
Passifs financiers	(325)	(128)	(66)	(133)	
Actifs financiers	9		10		
Disponibilités	23		41		
Position nette financière	(293)	(128)	(15)	(133)	

Au 31 décembre 2013, les passifs financiers comprennent :

- un contrat de location-financement de 31 millions d'euros mis en place pour l'affrètement à long terme du pétrolier "SAMCO CHINA". Ce montant représente la valeur actualisée au taux d'emprunt marginal du groupe des paiements au titre de la location. La partie long terme du contrat de locationfinancement s'élève à 28 millions d'euros au 31 décembre 2013.
- un emprunt long terme souscrit auprès de la société EMMFC (ExxonMobil Management Finance Company) société financière du groupe ExxonMobil pour un montant de 100 millions d'euros et rémunéré sur la base de taux de marché sur une référence EURIBOR.

Les actifs financiers de 9 millions d'euros stables par rapport à 2012 de 10 millions d'euros, concernent des prêts en compte courant consentis à des sociétés du groupe ExxonMobil en France ou à l'étranger.

La sensibilité du résultat financier au 31 décembre 2013 à une fluctuation de + 0,5 %/- 0,5 % sur les taux est de l'ordre de +/- 2 million d'euros.

Les marges de crédit appliquées au taux offert à Esso S.A.F. et ses filiales par le groupe ExxonMobil sont revues périodiquement en fonction des conditions de marché applicables à des sociétés ayant une structure de bilan comparable à Esso S.A.F.

Le groupe n'utilise pas d'instruments de couverture de taux d'intérêts.

# 25-6 Risques de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'un client face au règlement de ses créances ou d'un fournisseur face à ses engagements contractuels.

Le groupe est exposé au risque de crédit client dans le cadre de ses activités opérationnelles comme détaillé dans le tableau ci-après. Il couvre sélectivement une partie de ses encours clients, hors groupe ExxonMobil, par des garanties auprès de tiers ou bancaires. En 2013, les pertes de crédit client du groupe consolidé Esso S.A.F. s'élèvent à 0,4 million d'euros, soit 0,003 % du chiffre d'affaires hors taxes, contre 0,7 million d'euros en 2012, soit 0,004 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Au 31 décembre 2013 la balance âgée des créances clients et comptes rattachés était la suivante :

## (en millions d'euros)

Balance âgée des créances clients et comptes rattachés				Montant des	Montant des créances échues non dépréciées			
au 31-déc-13	Valeur brute Provision V	Valeur nette	créances non échues	0-6 mois	6 mois-1 an	plus d'un an		
Créances clients et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	456,7	(1,0)	455,7	430,7	25,0	-	-	
Créances clients et comptes rattachés groupe ExxonMobil	165,5		165,5	165,5				
Total	622,2	(1,0)	621,2	596,2	25,0	-	-	

À titre de comparaison, la balance âgée au 31 décembre 2012 était la suivante :

# (en millions d'euros)

Balance âgée des créances clients et comptes rattachés				Montant des créances non échues	Montant des créances échues non dépréciées			
au 31-déc-12	Valeur brute	Provision	Valeur nette		0-6 mois	6 mois-1 an	plus d'un an	
Créances clients et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	471,3	(1,2)	470,1	410,1	60,0	-	-	
Créances clients et comptes rattachés groupe ExxonMobil	294,5		294,5	294,5				
Total	765,8	(1,2)	764,6	704,6	60,0	-	-	

La société sélectionne également rigoureusement ses fournisseurs de produits, matériels et services en dehors du groupe ExxonMobil, en garantissant le cas échéant, certains risques spécifiques liés aux produits ou aux biens et prestations fournis.

100/101

#### 25-7 Risques de liquidité

Le groupe Esso S.A.F. privilégie les financements à court terme et à taux variable. Il renégocie auprès des sociétés financières du groupe ExxonMobil ou des banques ses besoins en lignes de crédit définies en fonction de plans de financements annuels et de l'évolution prévisible de son besoin en fonds de roulement. Les lignes de financement et conventions de trésorerie disponibles sont à ce jour, suffisantes pour assurer la liquidité du groupe.

#### Lignes de financement

Le groupe dispose également d'une ligne de financement long terme pour financer ses programmes d'investissements auprès d'une société financière du groupe ExxonMobil. Le rating Standard & Poor's d'Exxon Mobil Corporation est "AAA".

Un contrat de financement bancaire court terme "revolving" auprès de la banque JP Morgan est utilisé conjointement avec les lignes de financement auprès des sociétés du groupe.

Au 31 décembre 2013 les principales lignes de crédit dont dispose le groupe sont les suivantes :

Principales lignes de financement disponibles Millions d'euros	Contrepartie	Limites de crédit	Montant d'utilisation de crédit au 31-12-2013	Échéance	Existence ou non de couvertures / taux fixe ou variable
Court terme	ECBV (*)	1 200	196	Indéterminée	Non / taux variable
Court terme	JP Morgan	125	100	Juillet 2014	Non / taux variable
Long terme	EMMFC (*)	200	100	Mai 2017	Non / taux variable
Total		1 525	396		

<sup>(\*)</sup> ECBV (ExxonMobil Capital Netherlands B.V.) et EMMFC (ExxonMobil Management Finance Company) sont des sociétés de financement du groupe ExxonMobil.

Ces lignes de financement ne comportent pas de clauses conditionnant les modalités d'utilisation des lignes de crédit à des ratios financiers.

La ligne de financement court terme "revolving" avec JP Morgan est confirmée pour 12 mois fixes avec option de renouvellement annuel et comporte une clause d'exigibilité anticipée en cas de modification substantielle de l'actionnariat du groupe Esso S.A.F.

Les lignes de financement court terme auprès de la société ECBV (ExxonMobil Capital Netherlands B.V.), filiale de financement du groupe ExxonMobil, ne comportent pas de commission d'engagement et leurs limites peuvent être modifiées à l'initiative de la société ECBV.

Les contrats de financement prévoient une révision périodique et au moins annuelle des marges de crédit appliquées aux taux offerts aux sociétés du groupe Esso S.A.F. en fonction des

conditions de marché et de l'évolution de la situation financière de chacune des sociétés du groupe Esso S.A.F. En ce qui concerne les lignes de financement avec le groupe ExxonMobil, cette situation financière est évaluée à partir d'une notation interne fondée sur la méthodologie Standard & Poor's, et les conditions applicables à Esso S.A.F. ou aux sociétés de son groupe correspondent aux conditions du marché.

## Conventions de trésorerie

Le groupe Esso S.A.F. dispose par ailleurs de conventions de trésorerie internes au groupe ExxonMobil en France ou à l'étranger qui permettent de placer à des conditions de marché les excédents temporaires de trésorerie (classés en disponibilités, trésorerie nette, voir note 16-4) ou d'utiliser une facilité de découvert.

Au 31 décembre 2013 les principales conventions de trésorerie utilisées sont les suivantes :

Conventions de trésorerie utilisées Millions d'euros (montants excédentaires entre parenthèses)	Contrepartie	Plafond	Montant d'utilisation de crédit au 31-12-2013	Échéance	Existence ou non de couvertures / taux fixe ou variable
Convention trésorerie	EMFH (*)	200	0	Indéterminée	Non / taux variable
Convention trésorerie	Esso France S.A.S. (*)	10	4	Indéterminée	Non / taux variable
Total		210	4		

 $<sup>\</sup>hbox{(*) EMFH \& Esso France S.A.S. sont des filiales françaises du groupe ExxonMobil en France. } \\$ 

# 25-8 Autres Risques

## Risques de non-conformité

La non-conformité aux lois et règlements applicables est de nature à exposer le groupe Esso S.A.F. à des sanctions civiles ou pénales et de porter atteinte à sa réputation de manière durable auprès de ses clients, ses fournisseurs ou des communautés environnantes.

Le groupe Esso S.A.F. conduit ses affaires dans le respect le plus strict des réglementations et entend que tout son personnel œuvre dans ce sens. Pour cela, le groupe s'appuie sur des politiques de conduite des affaires qui doivent être connues, comprises et appliquées par l'ensemble des salariés. Ces politiques sont rappelées annuellement à l'ensemble du personnel.

L'implication des experts de la société, des procédures de revue préalable des engagements contractuels, un système de délégation de pouvoirs, des formations spécifiques du personnel contribuent à prévenir les risques de non-conformité.

Enfin, un dispositif d'alerte professionnelle mis en place par la société permet de rapporter des malversations potentielles dans les domaines comptables et financiers ou dans la conduite des affaires. Ce dispositif est ouvert à l'ensemble du personnel ainsi qu'aux collaborateurs des entreprises sous-traitantes.

# Risques liés aux systèmes d'information

L'interruption des services informatiques critiques, une défaillance de la sécurité informatique ou une atteinte à l'intégrité des données pourraient avoir des conséquences sérieuses sur les activités de la société. L'ensemble des mesures de contrôle mises en place par rapport aux risques spécifiques identifiés sont répertoriés et garantissent une sécurité et une disponibilité de l'information, des logiciels et autres ressources informatiques de la société.

En outre, des formations destinées à lutter contre la cybercriminalité sont menées chaque année afin de sensibiliser l'ensemble du personnel aux règles essentielles à observer.

# 26- Procédures et litiges en cours

# 26-1 Procédure d'appel avec la Commission européenne

À la suite d'une enquête menée par la Commission Européenne sur le marché des paraffines en Europe, et d'un communiqué de griefs qui lui avait été adressé le 29 mai 2007, Esso S.A.F. a été condamnée par la Commission Européenne le 1er octobre 2008 pour son implication dans le cartel de l'industrie des paraffines à une amende de 83,6 millions d'euros dont 34,7 millions d'euros conjointement et solidairement avec d'autres sociétés du groupe ExxonMobil. La part de l'amende revenant à Esso S.A.F. s'élève à 56.5 millions d'euros.

La Société et les autres sociétés du groupe ExxonMobil concernées ont décidé de faire appel de la décision de la Commission Européenne. Esso S.A.F., qui estime que le montant de l'amende calculé par la Commission n'est pas totalement fondé, a comptabilisé sur l'exercice 2008 une charge de 36,5 millions d'euros, montant qui reflète le montant probable de l'amende finale lui revenant à l'issue de la procédure d'appel qui est en cours. La décision est toujours en attente.

En décembre 2009, Esso S.A.F. a reçu en même temps que d'autres sociétés du groupe ExxonMobil et que des sociétés d'un autre groupe, une assignation devant la Haute Cour de Justice de Londres de la part d'acheteurs de paraffines, en vue de dédommager ces acheteurs pour le préjudice qu'ils auraient subi du fait du cartel des paraffines. Ce dossier est aujourd'hui clos, sans impact financier significatif pour Esso S.A.F.

En septembre 2011, une autre assignation similaire a été reçue devant le tribunal civil de La Haye. Ce dossier suit son cours, mais ne devrait pas non plus avoir d'impact significatif sur les comptes du groupe quelle qu'en soit l'issue.

# 26-2 Litige avec les autorités de la concurrence française concernant le marché de la fourniture de carburéacteur sur l'aéroport de Saint-Denis de la Réunion

Esso S.A.F. a été condamnée le 4 décembre 2008 à une amende de 10,7 millions d'euros, confirmée par la cour d'appel de Paris le 24 Novembre 2009. La société qui continue d'affirmer avoir agi de façon appropriée et légale, conteste toujours les griefs formulés à son encontre et a décidé de se pourvoir en cassation. Le 1er mars 2011, la Cour de cassation a cassé et annulé l'arrêt de la cour d'appel de Paris et renvoyé l'affaire devant la même cour d'appel autrement composée. Le 28 mars 2013, la cour d'appel a confirmé la condamnation de la société. Esso S.A.F. a formé un nouveau pourvoi en cassation le 2 mai 2013.

L'amende payée de façon conservatoire par Esso S.A.F. a été ensuite prise en charge par ExxonMobil Aviation Limited dont la responsabilité était engagée dans le cadre du contrat d'agent commercial liant les deux sociétés, et n'a finalement pas eu d'impact sur les comptes du groupe Esso S.A.F.

# 26-3 Sinistre sur le site d'Ambès

Un sinistre est survenu en janvier 2007 à la suite de la rupture de l'un des bacs de stockage de pétrole brut vendus par Esso S.A.F. à la société Vermilion REP SAS sur les sites d'Ambès : le préjudice consécutif à ce sinistre - pour l'instant assumé financièrement par le groupe Vermilion - concerne la perte du produit stocké non récupéré, les dépenses directes de nettoyage du site ainsi que les pertes d'exploitation et surcoûts logistiques des sociétés productrices de pétrole brut utilisant ces facilités de stockage.

Le 24 décembre 2008, Esso S.A.F. a reçu deux assignations en réparation des préjudices subis ; d'une part de Vermilion REP SAS pour un montant principal de 24 millions d'euros ; d'autre part, des assureurs de Vermilion pour un montant de 7,5 millions d'euros, cette seconde assignation étant conjointe avec la Société Pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA) et la société des Docks des Pétroles d'Ambès (DPA). Esso S.A.F. a obtenu le 19 janvier 2010 la suspension de ces procédures dans l'attente des conclusions de l'expertise judiciaire quant aux responsabilités des différents intervenants. L'expert financier nommé par l'expert judiciaire a rendu un rapport partiel d'estimation des coûts du sinistre, selon lequel les dommages directs et indirects pourraient atteindre 40 millions d'euros dont environ 35 millions d'euros causés à des tiers.

L'expert judiciaire a rendu en janvier 2012 son rapport définitif confirmant la note de synthèse et avis provisoire rendus en 2011 et retenant une part de responsabilité d'Esso S.A.F., mais sans toutefois préciser la répartition des responsabilités entre les parties concernées, ni tenir compte des observations par lesquelles Esso S.A.F. avait contesté certains arguments retenus dans le "pré-rapport" et repris dans le rapport définitif. Le 19 juin 2012 Vermilion REP SAS a déposé des conclusions amendées qui ont porté le montant principal réclamé à 42 millions d'euros au titre de la réparation des préjudices qu'elle aurait subis, Vermilion REP SAS contestant les chiffres retenus par l'expert judiciaire sur certains postes de préjudice.

En octobre 2013, une médiation a été proposée par le juge qui a été acceptée par Esso S.A.F. mais refusée par Vermilion REP SAS.

En date du 31 janvier 2014, Vermilion REP SAS a déposé un référé-provision au tribunal de commerce de Nanterre demandant le versement de 23,6 millions d'euros. La société Lundin a fait de même, demandant le versement de 4,3 millions d'euros. Vermilion REP SAS et Lundin ont été déboutés de leur demande de référé-provision. Ils ont toutefois la possibilité de former un appel de la décision.

En tout état de cause, Esso S.A.F. estime qu'elle est couverte par sa police d'assurance Responsabilité Civile Exploitation dont la franchise a été déjà couverte par une avance de frais engagés à hauteur de 500 000 dollars au cours de l'exercice 2010.

Concernant les dommages à ses biens, la société estime également qu'elle est couverte par sa police dommages aux biens, mais avec une franchise de 10 millions de dollars (environ 7,5 millions d'euros). Cela dit, la société estime possible de recouvrer le montant des dommages à ses biens en mettant en jeu la responsabilité d'autres parties au litige.

Aucune provision n'a donc été comptabilisée dans les comptes au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2013, le groupe Esso S.A.F. n'était pas engagé dans d'autres litiges ou procédures matériellement significatifs.

# 26-4 Passifs éventuels

Le groupe Esso S.A.F. est exposé à plusieurs situations de passif éventuel au sens de l'article 212-4 du Plan Comptable Général. Le montant estimé au 31 décembre 2013 de ces obligations qui ne sont ni probables, ni certaines, s'élève à environ 10 millions d'euros dont une estimation d'environ 4 millions d'euros pour les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) en cours d'élaboration. Les échéances d'éventuelles sorties de ressources s'étaleraient le cas échéant sur plusieurs années.

# 27- Normes et interprétations applicables par anticipation

Les normes, amendements de normes et interprétations adoptés mais applicables ultérieurement ou en cours d'adoption par l'Union Européenne, détaillées dans le tableau ci-dessous, n'ont pas fait l'objet d'une application par anticipation par le groupe Esso S.A.F.

Norme	Thème	Date d'entrée en vigueur selon l'IASB	Date de publication au Journal Officiel Européen	
Amendements IAS 32	Instruments financiers : Présentation - compensation d'actifs financiers et de passifs financiers	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Processus d'adoption suspendu par la Commission européenne	
IFRS 10	États financiers consolidés			
IFRS 11	Partenariats	1er janvier 2013 Application anticipée possible sous réserve de l'application simultanée de ces 5 textes	29 décembre 2012 Application obligatoire différé au 1ª janvier 2014	
IFRS 12	Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités			
IAS 27R	États financiers individuels			
IAS 28R	Participation des des entreprises associées et des co-entreprises			
Amendements IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12	Modalités de transition	1er janvier 2013 Application anticipée possible	5 avril 2013 Application obligatoire différée au 1er janvier 2014	
Amendements IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27	Entités d'investissement	1 <sup>er</sup> janvier 2014 Application anticipée possible	21 novembre 2013	
Amendements IAS 36	Montant recouvrable des actifs non financiers	1 <sup>er</sup> janvier 2014 Application anticipée possible	20 décembre 2013	
Amendements IAS 39	Novation de dérivés et continuité de comptabilité de couverture	1 <sup>er</sup> janvier 2014 Application anticipée possible	20 décembre 2013	
Annual improvements cycle 2010-2012 et 2011-2013	Processus d'amélioration des normes cycle 2010-2012 et 2011-2013	1 <sup>er</sup> juillet 2014 Application anticipée possible	En attente de l'adoption par l'UE (attendue sur le 4 <sup>ème</sup> trimestre) Application possible (*)	
IFRIC 21	Taxes (" <i>Levies</i> ") (publiée le 20 mai 2013)	1 <sup>er</sup> janvier 2014 Application anticipée possible	En attente de l'adoption par l'UE	
IAS 19	Régime à prestations définies : contribution des salariés (publiée le 21 novembre 2013)	1 <sup>er</sup> juillet 2014 Application anticipée possible	En attente de l'adoption par l'UE (attendue sur le 4 <sup>ème</sup> trimestre) Application non autorisée	
IFRS 9	Instruments financiers (norme devant remplacer IAS 39)	1 <sup>er</sup> janvier 2018 Application anticipée possible	Processus d'adoption suspendu	

<sup>(\*)</sup> Si l'amendement est une clarification d'une norme existante et n'est pas en contradiction avec les normes actuelles.

# 28- Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes et de certification des comptes sociaux et consolidés de la société Esso S.A.F. s'est élevé à 253 850 euros au titre de l'année 2013 dont 19 750 euros au titre d'autres diligences directement liées à la mission de commissariat aux comptes.

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes et de certification des comptes sociaux des filiales intégrées globalement s'est élevé à 48 150 euros au titre de l'année 2013 dont 4 950 euros au titre d'autres diligences directement liées à la mission de commissariat aux comptes.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Société Esso S.A.F. Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Esso S.A.F., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- · la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

# 1- Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

 la note "1.3 - Amendements à la norme IAS 19 - Avantages au personnel" de l'annexe aux comptes consolidés qui expose le changement de méthode comptable résultant de la première application de l'amendement à la norme IAS 19 "Avantages au personnel".

# 2- Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Le paragraphe "Dépréciation des actifs" de la note
"1.5 - Principes et méthodes comptables retenus" et la note
"9.1 - Tests de dépréciation" exposent les modalités du test de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles. Nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre du test de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés retenus ainsi qu'à revoir les calculs effectués par la société. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations et le caractère approprié des informations fournies dans les notes annexes.

- La note "26 Procédures et litiges en cours" de l'annexe aux comptes consolidés décrit les jugements et estimations de la direction relatives à différents litiges et procédures en cours,
- Le paragraphe "Provisions pour retraites et avantages assimilés" de la note "1.5 Principes et méthodes comptables retenus" de l'annexe aux comptes consolidés mentionne les jugements et estimations significatifs mis en œuvre par la direction pour l'évaluation de ces provisions,
- Le paragraphe "Actifs et passifs financiers" de la note "1.5 - Principes et méthodes comptables retenus" ainsi que la note "10.2 - Tableau des actifs financiers évalués à la juste valeur" de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les modalités de valorisation mises en œuvre pour les titres de participation non consolidés.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir les calculs effectués par la société, et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les données et hypothèses retenues par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

# 3- Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Courbevoie, le 29 avril 2014.

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton Membre français de Grant Thornton International Mazars

Vincent Papazian Associé Juliette Decoux-Guillemot Associée

# COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ ESSO S.A.F.

# Bilan au 31 décembre 2013

## (en milliers d'euros)

ACTIF		2013	2012			
	Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets	Montants nets		
Immobilisations incorporelles						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	51 931	47 816	4 115	4 508		
Fonds commercial	14 976	1 252	13 724	15 026		
Autres immobilisations incorporelles	957		957	847		
Immobilisations corporelles						
Terrains	40 089	3 517	36 572	40 772		
Constructions	178 232	134 181	44 051	50 685		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	153 410	115 440	37 970	44 626	ACTIF IMMOBILISÉ	
Autres immobilisations corporelles	173 536	126 131	47 405	55 263		
Immobilisations corporelles en cours	11 476		11 476	3 772		
Avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations	176 601	1 364	175 237	175 236		
Créances rattachées aux participations	1 399		1 399	2 325		
Prêts	0		0	15		
Autres immobilisations financières	209		209	285		
Total I	802 816	429 701	373 115	393 360		
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres approvisionnements	866 836	5 654	861 182	763 860		
En-cours de production - produits finis	739 746	7 547	732 199	835 988		
Créances					ACTIF CIRCULANT	
Créances clients et comptes rattachés	645 076	438	644 638	774 055		
Autres	299 909	39 201	260 708	261 719		
Disponibilités	3 111		3 111	4 492		
Charges constatées d'avance	9 997		9 997	14 798	COMPTES DE RÉGULARISATION	
Total II	2 564 675	52 840	2 511 835	2 654 912		
Charges à répartir						
Primes remboursement des obligations						
Écart de conversion actif						
Total général	3 367 491	482 541	2 884 950	3 048 272		

	PASSIF	2013	2012
	Capital Social entièrement versé	98 338	98 338
	Prime d'émission et fusion	10 117	10 117
	Écart de réévaluation 1976	10 915	11 438
	Réserves		
	Réserve légale	9 834	9 834
	Réserves réglementées		
	Réserve générale	858 249	858 249
CAPITAUX PROPRES	Report à nouveau	216 036	202 600
	Résultat de l'exercice	(174 058)	39 145
	Subventions d'investissements		
	Provisions réglementées		
	Amortissements dérogatoires	55 865	62 624
	Provisions fiscales sur stocks de brut		10 583
	Provisions pour hausse des prix		
	Autres	1 275	4 465
	Total I	1 086 571	1 307 393
	Provisions pour risques		
	Provisions pour perte de change		
PROVISIONS POUR RISQUES	Autres	4 626	6 959
ET CHARGES	Provisions pour charges		
	Pensions et obligations similaires	247 096	269 680
	Autres	26 605	34 081
	Total II	278 327	310 720
	Emprunts obligataires non convertibles		
	Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit		
DETTES	Emprunts et dettes financières divers	315 684	62 076
DETTES	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	964 320	1 118 898
	Dettes fiscales et sociales	225 321	229 960
	Autres dettes	5 475	17 188
COMPTES DE RÉGULARISATION	Produits constatés d'avance	23	449
	Total III	1 510 823	1 428 571
	Écart de conversion passif	9 229	1 588
	Total général	2 884 950	3 048 272

## Compte de résultat de l'exercice 2013

	2013	2012
Produits d'exploitation		
Production vendue - produits pétroliers et services	16 038 733	17 465 626
Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation = 2 382 220 milliers d'euros)	16 038 733	17 465 626
Production stockée/(déstockée) - produits prétroliers	(117 536)	96 981
Solde net des échanges inter-confrères - produits prétroliers	4 162	(306 290)
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	52 802	42 756
Autres produits	758	224
Total	15 978 919	17 299 297
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	13 292 245	14 297 465
Variation de stock	(102 977)	(29 794)
Autres achats et charges externes	1 103 947	1 057 601
Impôts, taxes et versements assimilés	1 681 721	1 649 185
Salaires et traitements	63 317	62 603
Charges sociales	70 909	73 294
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
- sur immobilisations : dotations aux amortissements	24 564	28 842
- sur immobilisations : dotations aux provisions	4	187
- sur actif circulant : dotations aux provisions	13 319	20 508
- pour risques et charges : dotations aux provisions	2 991	55 073
Autres charges	55 724	61 822
Total	16 205 764	17 276 786
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(226 845)	22 511
Opérations en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		
De participations	13 652	12 708
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		15
Autres intérêts et produits assimilés	70	997
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	171 156	302 019
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement		
Total	184 878	315 739
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions		960
Intérêts et charges assimilées	1 507	1 330
Différences négatives de change	154 468	250 038
Total	155 975	252 328
2- RÉSULTAT FINANCIER	28 903	63 411
3- RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	(197 942)	85 922

## Compte de résultat de l'exercice 2013 (suite)

#### (en milliers d'euros)

	2013	2012
3- RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	(197 942)	85 922
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	16 477	5 596
Reprises sur provisions et transferts de charges	37 826	29 017
Total	54 303	34 613
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	11 874	8 544
Sur opérations en capital	13 988	1 953
Dotations aux amortissements et provisions	6 371	29 407
Total	32 233	39 904
4- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	22 070	(5 291)
Participation et intéressement	(669)	(1 342)
Impôts sur les bénéfices	2 483	(40 144)
5- RÉSULTAT NET	(174 058)	39 145

### Tableau de financement de l'exercice 2013

Ressources	2013	2012
Capacité d'autofinancement de l'exercice	(204 904)	93 738
Produits de cessions d'immobilisations	16 477	5 668
Diminution du besoin en fonds de roulement et autres		
Augmentation de l'endettement net	341 598	56 833
Total	153 171	156 239

Emplois	2013	2012
Acquisitions d'immobilisations	19 323	13 789
Dividendes mis en paiement	25 709	25 709
Augmentation du besoin en fonds de roulement et autres	108 139	116 741
Diminution de l'endettement net		
Total	153 171	156 239

### Annexe au bilan et au compte de résultat

#### 1- Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis selon les normes définies par le Plan Comptable Général 1999 (arrêté ministériel du 22 Juin 1999), compte tenu des adaptations relatives au plan professionnel des industries du raffinage et de la distribution des hydrocarbures, approuvés par le Conseil National de la Comptabilité.

Les informations chiffrées détaillées fournies sont exprimées en milliers d'euros.

#### 1-1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, principalement constituées par des logiciels et des fonds de commerce, sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les logiciels sont généralement amortis en un an. Les fonds commerciaux sont dépréciés dans la mesure où leur valeur actuelle s'avère inférieure à leur valeur comptable.

Les fonds de commerce des stations-service du réseau Esso Express font l'objet d'une étude de valorisation qui ne donne lieu à dépréciation que lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable.

#### 1-2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, à l'exception des immobilisations acquises au 31 décembre 1976, qui sont inscrites au bilan pour un montant réévalué.

La société applique le règlement CRC 2002-10, relatif à l'approche par composants. L'amortissement économique est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue pour chaque catégorie d'immobilisations. La différence entre l'amortissement économique et l'amortissement dégressif est constatée par voie d'amortissements dérogatoires.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes:

Constructions	de 20 à 50 ans
Dépôts	de 25 à 30 ans
Installations matériel et outillage	de 15 à 25 ans
Matériel de transport	de 10 à 25 ans
Mobilier et matériel de bureau	de 5 à 10 ans

La société Esso S.A.F. dispose au 31 décembre 2013 de 48 concessions, principalement sur autoroutes, pour l'exploitation de stations-service. Les actifs s'y rattachant sont inscrits en immobilisations et amortis sur leur durée de vie économique limitée à la durée résiduelle de la concession le cas échéant.

#### 1-3 Immobilisations financières

La valeur des participations est constituée du prix d'acquisition, éventuellement augmentée de l'effet de la dernière réévaluation légale.

À chaque clôture, la valeur d'utilité des titres est comparée à la valeur comptable. Cette valeur d'utilité est appréciée notamment au regard des éléments suivants : rentabilité et perspective de rentabilité, capitaux propres, perspectives de réalisation, conjoncture économique. Lorsque cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée pour la différence.

#### 1-4 Stocks

Les stocks de pétrole brut et produits pétroliers sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les marchandises non pétrolières et matières consommables sont évaluées selon la méthode du prix moyen pondéré.

Les stocks de pétrole brut sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport. Les stocks de produits finis et semi-finis sont déterminés pour chaque produit en ventilant le coût global de production sur la base des prix de réalisation.

Les coûts de production comprennent la valeur CAF (Coût, Assurance et Fret) des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tout frais financier.

Une dépréciation est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à la valeur d'inventaire, compte-tenu des perspectives de réalisation.

Les opérations d'échange réalisées avec les confrères sont comptabilisées conformément au "Plan Comptable Professionnel des Industries du Raffinage et de la Distribution d'Hydrocarbures". Le solde annuel des opérations est pris en compte dans la variation des stocks.

Dans le cadre d'achat de pétrole brut dans certaines installations, seule la position nette à la clôture est prise en compte dans la variation et la valorisation des stocks.

#### 1-5 Créances et dettes

Les créances et dettes sont inscrites en comptabilité pour leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non recouvrement.

Par exception, les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion est portée au bilan en "écarts de conversion Actif ou Passif".

Les écarts de conversion Actif donnent lieu à constitution d'une provision pour risque de change.

#### 1-6 Provisions pour risques et charges

Les provisions sont constituées notamment de provisions pour litiges, de provision pour restructuration et de provisions pour retraites. Celles-ci comprennent:

- la garantie de ressources accordée au personnel retraité conformément au plan de retraite de la société, pour la période comprise entre la date de départ et la date de liquidation des droits acquis auprès des différents organismes de retraite,
- le coût des plans de Congés de Fin de Carrière (CFC) et de restructuration mis en place par la société.

Les engagements de retraite concernant le personnel en activité ou le personnel ayant cessé son activité dans le cadre du plan de retraite ou des plans de CFC sont constatés dans les "Engagements hors bilan".

Cependant à la suite de la fusion avec la société Mobil Oil Française en 2003, une provision pour retraite a été reprise et maintenue dans les comptes de la société Esso S.A.F.

Les activités d'Esso S.A.F. et de ses filiales se situent dans la perspective de la continuité d'exploitation des différentes installations. Aussi la société ne constitue-t-elle des provisions pour remise en état des sites que, soit pour couvrir une obligation qui pourrait résulter de l'arrêt ferme et définitif d'une installation, soit pour couvrir des obligations actuelles relatives à la dépollution ou remise en état de sites qui viendraient à naitre en cours d'exploitation, ou qui résulteraient d'une obligation contractuelle, et qui remplissent les critères de provisionnement.

#### 1-7 Chiffre d'affaires

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérent à la propriété du bien sont transférés à l'acheteur

Il comprend les taxes spécifiques sur les produits pétroliers. En revanche il exclut les facturations réciproques entre confrères dans le cadre des échanges économiques de produits. Le solde net de ces opérations fait l'objet d'une inscription au compte de résultat au niveau des variations de stocks

#### 1-8 Accord d'intéressement

Un accord sur la participation, l'intéressement et l'abondement a été signé en juin 2013 pour une durée de trois ans entre les sociétés Esso S.A.F., Esso Raffinage S.A.S., et ExxonMobil Chemical France qui ont établi des relations économiques sur le site de Port-Jérôme-Gravenchon. Il est calculé à partir de deux composants :

- le résultat courant de la société Esso S.A.F. retraité des dividendes reçus, et des effets stocks, et les résultats courants non retraités des sociétés Esso Raffinage S.A.S. et ExxonMobil Chemical France,
- un indicateur de performance opérationnelle des sites de production.

La répartition entre les sociétés signataires de l'accord s'effectue au prorata des effectifs et des masses salariales des trois sociétés.

#### 1-9 Groupe d'intégration fiscale

La société Esso S.A.F. est mère d'un groupe d'intégration fiscale composé de 6 sociétés (Esso S.A.F., Esso Raffinage S.A.S., Worex, Sedoc, Esso France S.A.S et Terminal Pétrolier de Bordeaux). Aux termes des conventions en vigueur, les filiales bénéficiaires demeurent redevables de leur impôt vis-àvis d'Esso S.A.F., alors que le crédit d'impôt généré au niveau groupe par les filiales déficitaires est enregistré en dette chez la société mère.

### 2- Faits marquants de l'exercice et principaux litiges en cours

### 2-1 Arrêt pour entretien planifié de la raffinerie de Gravenchon

Des unités de production de la raffinerie de Gravenchon ont été progressivement mises à l'arrêt à partir du 27 février 2013 dans le cadre d'un grand arrêt pour entretien planifié d'une partie de la raffinerie. La capacité de traitement de la raffinerie qui est d'environ 240 000 barils/jour a été limitée à environ 170 000 barils/jour pendant cette période.

La société a pris toutes les dispositions nécessaires pour qu'un approvisionnement normal de ses clients soit assuré pendant cette période.

Ce chantier a représenté environ 550 000 heures de travail avec en moyenne 1 000 personnes présentes par jour pendant les travaux

Cet arrêt technique programmé a permis de réaliser des travaux d'entretien sur des équipements normalement en service ou de les remplacer par des matériaux de dernière génération, de renforcer encore la sécurité et de mettre en place des nouveaux projets pour la protection de l'environnement, la sécurité, l'amélioration substantielle des performances énergétiques, ainsi qu'un projet de reconfiguration des distillations sous vide. Ce projet s'inscrit dans le cadre de plusieurs initiatives visant à rendre la raffinerie de Gravenchon encore plus performante et compétitive. Il réduira significativement la production de fioul lourd de la raffinerie, augmentera la production de gazole et permettra une amélioration substantielle des performances énergétiques. Cette nouvelle configuration permettra aussi des développements futurs sur d'autres unités.

À la suite de travaux complémentaires rendus nécessaires par les différentes inspections effectuées pendant l'arrêt des installations, le redémarrage des unités s'est effectué progressivement au cours du mois d'avril 2013.

#### 2-2 Cession à la société Delek France de 44 stationsservice de la zone Ouest Atlantique

Le 30 mars 2012, Esso S.A.F. annonçait la signature d'un projet d'accord avec la société Delek France concernant la vente de ses stations-service Esso Express de la zone Ouest Atlantique en France. La cession de 44 stations-service est devenue effective le 23 mai 2013.

Delek France devient ainsi revendeur à la marque et continue à approvisionner en carburants Esso les stations-service Esso Express de la zone Ouest Atlantique à travers un contrat d'approvisionnement long terme.

La valeur nette des actifs concernés par ce projet n'est pas matérielle au regard des autres actifs corporels d'Esso S.A.F. et cette transaction n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes de l'exercice 2013

La transition vers le modèle de revendeur à la marque sur la zone Ouest Atlantique n'a pas d'impact sur les autres activités de la société Esso S.A.F. qui est engagée dans le développement d'un réseau de revendeurs à la marque Esso pour exploiter son réseau de stations-service.

#### 2-3 Projet d'accord pour la vente de l'activité Esso Card

Esso S.A.F. a annoncé le 7 novembre 2013 qu'il envisage de conclure un accord en vue de la vente de son activité Cartes Carburants à la société WEX Europe Services Ltd (WES).

Le projet de transaction inclut la vente de sa filiale SEDOC qui assure la gestion de l'Esso Card en France.

WES continuerait de proposer l'offre Esso Card dans le cadre d'un accord à long terme conclu avec Esso S.A.F.

Ce projet n'affecte en rien les autres activités du Groupe. La mise en œuvre de ce projet de cession reste soumise aux formalités et autorisations nécessaires pour ce type de transaction.

#### 2-4 Procédure d'appel avec la Commission européenne

À la suite d'une enquête menée par la Commission Européenne sur le marché des paraffines en Europe, et d'un communiqué de griefs qui lui avait été adressé le 29 mai 2007, Esso S.A.F. a été condamnée par la Commission Européenne le 1er octobre pour son implication dans le cartel de l'industrie des paraffines à une amende de 83,6 millions d'euros dont 34,7 millions d'euros conjointement et solidairement avec d'autres sociétés du groupe ExxonMobil. La part de l'amende revenant à Esso S.A.F. s'élève à 56,5 millions d'euros.

La Société et les autres sociétés du groupe ExxonMobil concernées ont décidé de faire appel de la décision de la Commission Européenne. Esso S.A.F., qui estime que le montant de l'amende calculé par la Commission n'est pas totalement fondé, a comptabilisé sur l'exercice 2008 une charge de 36,5 millions d'euros, montant qui reflète le montant probable de l'amende finale lui revenant à l'issue de la procédure d'appel qui est en cours. La décision est toujours en attente.

En décembre 2009, Esso S.A.F. a reçu en même temps que d'autres sociétés du groupe ExxonMobil et que des sociétés d'un autre groupe, une assignation devant la Haute Cour de Justice de Londres de la part d'acheteurs de paraffines, en vue de dédommager ces acheteurs pour le préjudice qu'ils auraient subi du fait du cartel des paraffines. Ce dossier est aujourd'hui clos, sans impact financier significatif pour Esso S.A.F.

En septembre 2011, une autre assignation similaire a été reçue devant le tribunal civil de La Haye. Ce dossier suit son cours, mais ne devrait pas non plus avoir d'impact significatif sur les comptes du groupe quelle qu'en soit l'issue.

#### 2-5 Litige avec les autorités de la concurrence française concernant le marché de la fourniture de carburéacteur sur l'aéroport de Saint-Denis de la Réunion

Esso S.A.F. a été condamnée le 4 décembre 2008 à une amende de 10,7 millions d'euros, confirmée par la Cour d'appel de Paris le 24 novembre 2009. La société qui continue d'affirmer avoir agi de façon appropriée et légale, conteste toujours les griefs formulés à son encontre et a décidé de se pourvoir en cassation. Le 1er mars 2011, la Cour de cassation a cassé et annulé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris et renvoyé l'affaire devant la même Cour d'appel autrement composée. Le 28 mars 2013, la Cour d'appel a confirmé la condamnation de la société. Esso S.A.F. a formé un nouveau pourvoi en cassation le 2 mai 2013.

L'amende payée de façon conservatoire par Esso S.A.F. a été ensuite prise en charge par ExxonMobil Aviation Limited dont la responsabilité était engagée dans le cadre du contrat d'agent commercial liant les deux sociétés, et n'a finalement pas eu d'impact sur les comptes du groupe Esso S.A.F.

#### 2-6 Sinistre sur le site d'Ambès

Un sinistre est survenu en janvier 2007 à la suite de la rupture de l'un des bacs de stockage de pétrole brut vendus par Esso S.A.F. à la société Vermilion REP SAS sur les sites d'Ambès : le préjudice consécutif à ce sinistre - pour l'instant assumé financièrement par le groupe Vermilion - concerne la perte du produit stocké non récupéré, les dépenses directes de nettoyage du site ainsi que les pertes d'exploitation et surcoûts logistiques des sociétés productrices de pétrole brut utilisant ces facilités de stockage.

Le 24 décembre 2008, Esso S.A.F. a reçu deux assignations en réparation des préjudices subis ; d'une part de Vermilion REP SAS pour un montant principal de 24 millions d'euros ; d'autre part, des assureurs de Vermilion pour un montant de 7,5 millions d'euros, cette seconde assignation étant conjointe avec la Société Pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA) et la société des Docks des Pétroles d'Ambès (DPA). Esso S.A.F. a obtenu le 19 janvier 2010 la suspension de ces procédures dans l'attente des conclusions de l'expertise judiciaire quant aux responsabilités des différents intervenants. L'expert financier nommé par l'expert judiciaire a rendu un rapport partiel d'estimation des coûts du sinistre, selon lequel les dommages directs et indirects pourraient atteindre 40 millions d'euros dont environ 35 millions d'euros causés à des tiers.

L'expert judiciaire a rendu en janvier 2012 son rapport définitif confirmant la note de synthèse et avis provisoire rendus en 2011 et retenant une part de responsabilité d'Esso S.A.F., mais sans toutefois préciser la répartition des responsabilités entre les parties concernées, ni tenir compte des observations par lesquelles Esso S.A.F. avait contesté certains arguments retenus dans le "pré-rapport" et repris dans le rapport définitif. Le 19 juin 2012 Vermilion REP S.A.S. a déposé des conclusions amendées qui ont porté le montant principal réclamé à 42 millions d'euros au titre de la réparation des préjudices qu'elle aurait subis, Vermilion REP S.A.S. contestant les chiffres retenus par l'expert judiciaire sur certains postes de préjudice.

En octobre 2013, une médiation a été proposée par le juge qui a été acceptée par Esso S.A.F. mais refusée par Vermilion REP SAS.

En date du 31 janvier 2014, Vermilion REP SAS a déposé un référé-provision au tribunal de commerce de Nanterre demandant le versement de 23,6 millions d'euros. La société Lundin a fait de même, demandant le versement de 4,3 millions d'euros. Vermilion REP SAS et Lundin ont été déboutés deleur demande de référé-provision. Ils ont toutefois la possibilité de former un appel de la décision.

En tout état de cause, Esso S.A.F. estime qu'elle est couverte par sa police d'assurance Responsabilité Civile Exploitation dont la franchise a été déjà couverte par une avance de frais engagés à hauteur de 500 000 dollars au cours de l'exercice 2010.

Concernant les dommages à ses biens, la société estime également qu'elle est couverte par sa police dommages aux biens, mais avec une franchise de 10 millions de dollars (environ 7,5 millions d'euros). Cela dit, la société estime possible de recouvrer le montant des dommages à ses biens en mettant en jeu la responsabilité d'autres parties au litige.

Aucune provision n'a donc été comptabilisée dans les comptes au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2013, la société Esso S.A.F. n'était pas engagée dans d'autres litiges ou procédures matériellement significatifs.

#### 2-7 Plans de Prévention des Risques Technologiques

La société Esso S.A.F. opère des sites industriels qui répondent aux critères de la directive Seveso II. Pour chacun des sites concernés, un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) est élaboré en application de la loi sur les risques technologiques majeurs du 30 juillet 2003. Chaque PPRT détermine en fonction des risques, des zones d'expropriation

ou de délaissement et sert à la maîtrise de l'urbanisation autour des entreprises ou installations générant un risque technologique.

Le PPRT du dépôt pétrolier de Toulouse Fondeyre publié le 27 janvier 2010 a été annulé par le tribunal administratif de Toulouse le 15 novembre 2012. Le Ministère de l'écologie, du développement durable, et de l'énergie a fait appel de la décision le 17 janvier 2013. Une nouvelle étude de danger est en cours. La provision de 2,8 millions d'euros comptabilisée dans les comptes en 2010 a été maintenue au bilan du 31 décembre 2013.

Le PPRT de la zone de Port-Jérôme-Gravenchon a été prescrit en 2009. Cette prescription a permis de lancer en 2010 la phase d'étude des enjeux et analyse de dangers. La phase de concertation s'est terminée en 2013 actée par un arrêté préfectoral cadre. Un projet de règlement a été transmis aux POA (Personnes et Organismes Associés). L'approbation du PPRT est prévue en juin 2014. Ce PPRT ne devrait pas avoir d'impact matériellement significatif sur les comptes du groupe.

Le PPRT de la zone de Fos-sur-Mer a été prescrit en 2011. La publication de la version définitive des cartographies sur les aléas et la probabilité des risques est toujours en cours. Des réunions des Personnes et Organismes Associes (POA) ont eu lieu en 2012 et 2013 en vue d'établir un PPRT. À la demande de la DREAL, il est prévu de réactualiser en 2014 tous les scénarios pouvant concerner la zone de Fos-sur-Mer. Aucune estimation fiable de l'impact associé à ce PPRT n'est disponible à ce jour.

Le dépôt pétrolier de Villette-de-Vienne détenu par Esso S.A.F. et les deux dépôts de Villeneuve-le-Roi et de Lyon dans lesquels Esso S.A.F. a des intérêts à travers ses participations dans la Société Pétrolière du Val-de-Marne (SPVM) et la société des Stockages Pétroliers du Rhône sont également engagés dans des procédures identiques d'élaboration de PPRT sans qu'une estimation fiable de l'impact financier de ces PPRT ne soit disponible à ce jour.

#### 2-8 Passifs éventuels

La société Esso S.A.F. est exposée à plusieurs situations de passif éventuel au sens de l'article 212-4 du Plan Comptable Général. Le montant estimé au 31 décembre 2013 de ces obligations qui ne sont ni probables, ni certaines, s'élève à environ 10 millions d'euros dont une estimation d'environ 4 millions d'euros pour les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) en cours d'élaboration. Les échéances d'éventuelles sorties de ressources s'étaleraient le cas échéant sur plusieurs années.

#### 3- Événements postérieurs à la clôture

#### Arrêt non planifié à la raffinerie de Fos-sur-Mer en mars 2014

Les unités de la raffinerie de Fos-sur-Mer ont été progressivement arrêtées à compter du 10 mars 2014 à la suite d'un incident sur une pompe de fond de la tour de distillation qui n'a pas causé de dégâts majeurs. Compte tenu du niveau des marges de raffinage observées depuis le début de l'année et de la nécessité d'arrêter certaines unités en 2015, il a été décidé de profiter de cet arrêt imprévu pour anticiper la régénération du Powerformer et d'effectuer quelques travaux sur le Craqueur Catalytique afin que la raffinerie soit encore plus efficace jusqu'au prochain grand arrêt planifié en 2017. La raffinerie a redémarré progressivement ses opérations à partir du 27 mars 2014. Pendant toute cette période les clients de la société ont continué à être approvisionnés normalement.

Aucun autre évènement significatif postérieur à la clôture n'est à noter.

#### 4- Notes sur le bilan et le compte de résultat

#### 4-1 État de l'actif immobilisé

#### (en milliers d'euros)

2013	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions nouveaux prêts	Virements de poste à poste	Cessions mises hors service	Valeur brute en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	69 741	25	503	(3 362)	66 907
Immobilisations incorporelles en cours	847	578	(468)		957
Total I	70 588	603	35	(3 362)	67 864
Immobilisations corporelles					
Terrains	44 446			(4 357)	40 089
Constructions	199 409	3 134	149	(24 460)	178 232
Installations techniques, matériels et outillages industriels	170 335	1 763	630	(19 318)	153 410
Autres immobilisations corporelles	187 136	5 079	227	(18 906)	173 536
En-cours et autres	3 772	8 745	(1 041)		11 476
Total II	605 098	18 721	(35)	(67 041)	556 743
Immobilisations financières					
Participations	176 600	1			176 601
Créances rattachées à des participations	2 325			(926)	1 399
Prêts	15			(15)	(0)
Autres immobilisations financières	285			(76)	209
Total III	179 225	1	0	(1 016)	178 209
Total général	854 911	19 326	0	(71 419)	802 816

#### 4-2 Variation des amortissements

#### (en milliers d'euros)

2013	Amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions, amortissements, cessions, mises hors service	Amortissements en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	48 954	779	(1 917)	47 816
Immobilisations corporelles	409 980	23 785	(54 496)	379 269
Immobilisations financières				
Total	458 934	24 564	(56 413)	427 085

#### 4-3 Immobilisations en crédit-bail

#### (en milliers d'euros)

2013	Coût d'entrée Additions		Dotations aux a	Valeur nette	
Cout a e	Cout a entree	Cour d entree Additions	de l'exercice	cumulées	vateur nette
Autres immobilisations corporelles (1)	45 487		4 014	15 713	29 774
Total général	45 487	0	4 014	15 713	29 774

(1) Contrat d'affrètement long terme du pétrolier "SAMCO RAVEN" remplacé en 2012 par le pétrolier "SAMCO CHINA" du type "Very Large Crude Carrier" (VLCC) avec un coût additionnel de 7,7 millions d'euros. Le contrat d'affrètement à temps de navire a conservé sa durée de 12 ans et 2 mois et est assimilable à un contrat de crédit-bail.

#### 4-4 Réévaluation

La réserve de réévaluation de 10,9 millions d'euros figurant au bilan représente le montant de la réévaluation légale 1976 sur les participations (4,6 millions d'euros) et les terrains (6,3 millions d'euros).

#### (en milliers d'euros)

2013	Solde en début de l'exercice	Variation de l'exercice	Solde en fin d'exercice
Immobilisations corporelles	6 840	(523)	6 317
Immobilisations financières	4 598	0	4 598
Total	11 438	(523)	10 915

ESSO RAPPORT ANNUEL 2013

#### 4-5 Filiales et participations

#### (en milliers d'euros)

Sociétés ou groupe de sociétés	Capital social	Autres capitaux propres hors résultat de l'exercice	Bénéfice ou (perte) de l'exercice	Chiffre d'affaires de l'exercice	Quote part du capital détenu (%)	Valeur des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés par la société en 2013
A/ Renseignements détaillées cond	cernant les par	ticipations dont	la valeur d'inve	entaire excède 1	% du capital d'	Esso S.A.F.			
1- Filiales (+ de 50 % du capital dét	enu par Esso S	A.F.)							
- Worex (2)	1 797	(2 557)	2 595	1 384 407	99,99	9 297		17 916	0
- Esso Raffinage S.A.S.	34 466	423 157	11 703	644 790	100,00	141 214	90 557	22 500	0
- Société des stockages Pétroliers du Rhône (SPR)	1 373	5 457	261	4 388	50,01	1 372			0
2- Participations (10 à 50 % du capi	ital)								
- Raffinerie du midi	3 432	13 554	2 189 (1)	16 332 (1)	33,33	2 790			680
- Société des transports pétroliers par pipelines (TRAPIL)	13 241	11 932	26 711 (1)	154 094 (1)	17,25	8 760			4 732
- Société pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA)	167	13 247	1 717 (1)	11 649 (1)	34,00	2 592			142
- Société de Gestion des Produits Pétroliers (SOGEPP)	12 443	8 062	(1 054) (1)	5 174 (1)	37,00	4 978			0
B/ Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations									
1- Filiales françaises						191	24	9	3 232
2- Participations dans des sociétés françaises						4 041	2 492	19 370	4 866

#### 4-6 Détail des stocks

Stocks	Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette
Pétrole brut	865 089	(5 654)	859 435
Produits intermédiares et finis	723 950	(7 547)	716 403
Autres	17 543		17 543
Total	1 606 582	[13 201]	1 593 381

<sup>(1)</sup> Chiffres de 2013.
(2) Aucune dépréciation n'a été constatée compte tenu de la valeur d'utilité de Worex pour Esso S.A.F. qui résulte de la contribution de Worex SNC à l'optimisation de son organisation logistique et de la rentabilité future de Worex.

#### 4-7 Variation des capitaux propres

#### (en milliers d'euros)

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Capital social et primes	108 455			108 455
Écart de réévaluation 1976	11 437		(522)	10 915
Réserve légale	9 834			9 834
Réserve facultative fluctuation des cours	560 000			560 000
Autres réserves facultatives	298 249			298 249
Report à nouveau	202 600	39 145	(25 709)	216 036
Résultat 2012	39 145		(39 145)	
Résultat 2013			(174 058)	(174 058)
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
- pour investissement	3 855		(3 156)	699
- pour hausse des prix	0			0
- pour dépréciation fiscale des stocks	10 583		(10 583)	0
- pour plus-values réinvesties	611		(34)	577
- pour amortissements dérogatoires	62 624	5 598	(12 358)	55 864
Total	1 307 393	44 743	(265 565)	1 086 571

- Le capital social de la société est composé de 12 854 578 actions d'une valeur nominale de 7,65 euros.

   ExxonMobil Corporation détient, via ExxonMobil France Holding S.A.S., 82,89 % du capital et intègre à ce titre la société Esso S.A.F. dans ses comptes consolidés.

#### (en millions d'euros)

Variation de la réserve facultative pour fluctuation des cours	Année 2013	Année 2012	Année 2011	Année 2010	Année 2009
Montant de la réserve début de période	560	420	353	217	349
Affectation à la réserve	-	140	67	136	-
Prélèvement sur la réserve	-	-			(132)
Montant de la réserve fin de période	560	560	420	353	217

#### 4-8 Variation des provisions pour risques et charges

#### (en milliers d'euros)

Catégories des provisions	Montants début d'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (Provision utilisée)	Reprise de l'exercice (Provision non utilisée)	Montants fin d'exercice
Provisions pour retraite et obligations similaires (1) (2)	269 680	408	(22 992)	0	247 096
Autres provisions					
pour perte de change	0	0	0	0	0
pour risques exceptionnels	6 759	773	(2 916)	0	4 616
pour charges exceptionnelles (3)	34 281	2 584	(10 250)	0	26 615
Total	310 720	3 765	(36 158)	0	278 327

- (1) Les provisions correspondent à la garantie de ressources accordée au personnel retraité conformément au plan de retraite pour la période comprise entre la date de départ et la date de liquidation des droits acquis auprès des différents organismes de retraite et le coût des plans de congés de fin de carrière.
- (2) En matière de pensions et obligations similaires, confère les engagements hors bilan dans la présente annexe.(3) Les charges exceptionnelles comprennent des coûts des restructurations ainsi que des provisions pour remises en état de sites.

#### 4-9 Variation des autres provisions

#### (en milliers d'euros)

Catégories des provisions	Montants début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montants fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	1 253		[1]	1 252
Sur immobilisations financières	1 364			1 364
Sur actif circulant	62 096	13 319	(22 575)	52 840
Total	64 713	13 319	(22 576)	55 456

ESSO RAPPORT ANNUEL 2013

#### 4-10 État des échéances des créances et des dettes

#### (en milliers d'euros)

Créances	Montants de liquidité de l'actif brut	Montants de liquidité de l'actif à 1 an au plus	Montants de liquidité de l'actif à plus d'1 an
Actif immobilisé	1 399		1 399
Créances rattachées à des participations	0		0
Prêts	209		209
Autres immobilisations financières			
Actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	644 638	644 638	
Autres créances	260 708	240 708	20 000
Sous-total	906 954	885 346	21 608
Charges constatées d'avance	9 997	9 997	
Total général	916 951	895 343	21 608

Dettes : la totalité des dettes est à moins d'un an.

#### 4-11 État des produits à recevoir et charges à payer

#### (en milliers d'euros)

Charges à payer	31-déc-13	31-déc-12
Factures non parvenues	170 917	133 495
Dettes fiscales et sociales	20 781	44 237
Avoirs à établir	2 663	6 128
Autres charges à payer	47 921	61 122
Total	242 282	244 982

#### (en milliers d'euros)

Produits à recevoir	31-déc-13	31-déc-12
Factures à établir	9 084	9 440
Avoirs à recevoir	234	1 064
Autres produits à recevoir	18 720	7 476
Total	28 038	17 980

#### 4-12 Charges constatées d'avance - Produits constatés d'avance

Le poste "charges constatées d'avance" contient essentiellement des loyers et des ristournes payées d'avance.

Le poste "produits constatés d'avance" contient essentiellement des loyers reçus d'avance.

#### 4-13 Informations sur les entreprises liées

Postes concernés	Entreprises liées au groupe ExxonMobil	Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	Créances/dettes représentées par des effets de commerce
À l'actif			
Participations	152 075	23 161	
Créances rattachées à des participations		1 399	
Créances clients et comptes rattachés	287 392	125 074	26 886
Autres créances	91 677	91 677	
Au passif			
Emprunts et dettes financières diverses	215 567	17 276	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	714 515	155 425	
Au résultat			
Charges financières	953	63	
Produits financiers	9	9	

#### 4-14 Analyse du chiffre d'affaires hors TVA

	20	13	20	12
	Quantité milliers m³	Valeur millions euros	Quantité milliers m³	Valeur millions euros
Carburants aviation	1 856	1 144	2 014	1 323
Supercarburants automobile	4 665	2 680	4 428	2 743
Gazole et fioul domestique	9 692	6 266	9 805	6 783
Fiouls lourds	1 831	854	2 192	1 112
Gaz de pétrole liquéfié	675	234	688	276
Produits semi-finis et autres produits	3 791	1 758	3 446	1 742
Ventes de carburants et combustibles	22 510	12 936	22 573	13 979
Ventes de lubrifiants et spécialités	1 246	1 105	1 229	1 209
Total ventes de produits raffinés hors taxes	23 756	14 041	23 802	15 188
Ventes de pétrole brut	135	70	844	435
Total ventes de produits pétroliers hors taxes	23 891	14 111	24 646	15 623
dont volumes ventes activités Distribution sur marché intérieur (Ventes en France hors ventes directes Raffinage)	13 974	8 981	14 460	9 960
Ventes de produits pétroliers hors taxes		14 111		15 623
Ventes de services hors taxes		202		202
Sous-total		14 313		15 825
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		1 726		1 641
Chiffre d'affaires (*)		16 039		17 466
Répartition géographique du chiffre d'affaires				
- France		13 656		15 065
- Export		2 383		2 401
Total		16 039		17 466

(\*) Les facturations réciproques entre confrères dans le cadre d'échanges de produits ne font pas partie du chiffre d'affaires.

#### 4-15 Résultat financier

Le résultat financier de 29 millions d'euros comprend des dividendes reçus pour 14 millions d'euros et un gain de change pour 17 millions d'euros.

Les charges et produits financiers avec les entreprises liées sont les suivants :

#### (en milliers d'euros)

Éléments concernant les entre- prises liées et les participations	Entreprises liées au groupe ExxonMobil	Entreprises avec les- quelles il existe un lien de participation
Charges financières		
Intérêts payés	953	63
Produits financiers		
Intérêts reçus	9	9
Dividendes reçus	3 322	13 653
Dividendes reçus	3 322	13 653

#### 4-16 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel qui est un profit de 22 millions d'euros comprend les éléments suivants :

- une reprise nette d'amortissements dérogatoires de 6,8 millions d'euros
- une reprise de la provision pour dépréciation fiscale des stocks pour un montant de 10,6 millions d'euros,
- une reprise de la provision pour investissement pour un montant de 3,2 millions d'euros,

- une reprise de la provision pour plan social d'un montant de 3,5 millions d'euros,
- des paiements pour plan social d'un montant de 3,5 millions d'euros.
- des produits nets de cessions/retraits d'immobilisations pour un montant de 2,5 millions d'euros,
- diverses autres charges, dotations, reprises de provisions pour une charge nette de 1,1 millions d'euros.

#### 4-17 Effets stocks

La variation des stocks calculés en FIFO tient compte d'effets stocks négatifs évalués à 70 millions d'euros (contre 19 millions d'euros positifs en 2012).

La société calcule un effet prix sur stock mesurant l'impact de la variation des prix des produits pétroliers sur les quantités en stocks à partir d'un prix moyen reflétant l'évolution du coût de remplacement de la période.

Une dépréciation comptable est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à leur valeur d'inventaire.

La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks.

ESSO RAPPORT ANNUEL 2013

#### 4-18 Commentaires sur la situation fiscale

#### A. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

#### (en milliers d'euros)

Exercice 2013	Avant impôt	Impôt sur les sociétés	Après impôt
Résultat courant	(197 942)	2 483	(195 459)
Résultat exceptionnel (et partici- pation, interessement)	21 401	0	21 401
Résultat comptable	(176 541)	2 483	(174 058)

Note: compte tenu de la perte constatée au cours de l'exercice 2013, aucun impôt n'a été constaté en 2013. Le produit d'impôt de 2,5 millions d'euros correspond à l'impôt versé par les sociétés membres du groupe fiscal intégré bénéficiaires en 2013.

#### B. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

#### (en milliers d'euros)

Variation des impôts différés ou latents	Montant en début d'exercice Actif / (Passif)	Montant en fin d'exercice Actif / (Passif)	Variation sur l'exercice (Accroissement) / Allègement
Provisions réglementées			
Plus values réinvesties	(210)	(198)	12
Provisions pour hausse des prix	0	0	0
Amortissements dérogatoires	(21 562)	[19 234]	2 328
Autres	(3 644)	0	3 644
Total provisions	(25 416)	(19 432)	5 984
réglementées	(23 410)	(17 432)	3 704
réglementées  Charges non déductibles temporairement	(23 410)	(17 432)	3 704
Charges non déductibles	101 526	91 900	[9 626]
Charges non déductibles temporairement  Dettes sociales provision-			
Charges non déductibles temporairement Dettes sociales provision- nées	101 526	91 900	[9 626]
Charges non déductibles temporairement Dettes sociales provision- nées Autres Total charges non déduc-	101 526 10 447	91 900 4 717	(9 626) (5 730)

Les impôts différés sont calculés au taux de 34,43 %.

Compte tenu de la perte de l'exercice 2013, la situation fiscale du groupe intégré fait apparaître un déficit reportable pour un montant de 213 millions d'euros. L'impôt différé correspondant ressort à 73 millions d'euros.

À noter que la loi de finances pour 2013 a modifié la limitation de l'imputation des pertes fiscales antérieures sur le résultat fiscal de l'année. L'imputation des pertes antérieures est limitée à 1 millions d'euros majoré de 50 % du résultat fiscal de l'année au-delà de ce seuil.

#### 4-19 Rémunérations allouées aux dirigeants

Compte tenu de l'organisation d'Esso S.A.F., l'information ci-après concerne les membres du conseil d'administration, faisant partie du personnel salarié, ou recevant des jetons de présence.

Le montant des rémunérations et des avantages de toute nature versés par Esso S.A.F. à ses mandataires sociaux au cours de l'exercice 2013 s'élève à 663 K€ (656 K€ en 2012). Au 31 décembre 2013, l'engagement de la société Esso S.A.F. au titre des retraites des mandataires sociaux salariés ou anciens salariés est de 6 689 K€ (7 147 K€ au 31 décembre 2012).

#### 4-20 Engagements hors bilan

#### Engagements donnés

#### (en millions d'euros)

Engagements donnés	2013	2012
Engagements pour retraite du personnel (1)	535 142	656 962
Cautions données sur les paiements de filiales au titre des crédits d'enlèvements en douane, de credits de droits et des licences de raffinage et de distribution	41 178	41 178
Contrat Air Liquide (2)	81 817	90 364
Engagements d'achats d'immobilisations (3)	4 992	5 010
Autres engagements donnés (4)	51 548	75 879
Total	714 677	869 393

- (1) Estimation sur une base actualisée au taux de 3,25 % des charges potentielles futures envers :
- les membres du personnel ayant cessé leur activité dans le cadre du plan de retraite de la société ou des plans de congé de fin de carrière,
- le personnel en activité,

Le montant des charges de retraite payées par la société Esso S.A.F. en 2013 s'établit à 44 millions d'euros.

- (2) Ce montant correspond à un engagement de paiement d'un terme fixe vis-à-vis d'Air Liquide dans le cadre de contrats d'achat d'hydrogène, d'oxygène et d'azote pour les deux raffineries.
- Les contrats concernant le site de Port-Jérôme Gravenchon ont été signés en 2004 (hydrogène) et 2007 (oxygène et azote) pour une durée respective de 20 ans et 10 ans. Un contrat d'achat d'oxygène sur le site de Fos-sur-Mer a été signé en 2011 pour une durée de 15 ans.
- (3) Ces engagements correspondent aux obligations contractuelles d'achats d'immobilisations.
- (4) Les autres engagements donnés comprennent des garanties bancaires émises pour le compte de la société Esso S.A.F., l'engagement implicite d'Esso S.A.F. sur les emprunts et dettes des participations de type GIE ou SNC et l'engagement ferme pris en 2011 pour 5 années de loyer concernant le bail des bureaux de la tour Manhattan situés à La Défense 2, Courbevoie.

#### Engagements de crédit-bail

#### (en millions d'euros)

,						
Engagements de crédit-bail	redevances payées (1)		redevances restant à payer (1)			
	de l'exer- cice	cumulées	jusqu'à 1 an	de 1 an à 5 ans	+ de 5 ans	
Autres immobilisations corporelles	6 052	24 291	5 217	21 819	12 341	
Total	6 052	24 291	5 217	21 819	12 341	

(1) Les redevances correspondent aux remboursements du capital augmentés des intérêts dus.

#### Engagements reçus

#### (en milliers d'euros)

Engagements reçus	2013	2012
Garanties sur crédits d'enlevement en douane reçues d'ExxonMobil France Holding	250 812	250 812
Montant nominal des garanties tiers ou bancaires recues pour la couverture des encours clients	197 031	400 241
Total	447 843	651 053

#### Droit individuel à la formation

#### (en millions d'euros)

Droit individuel à la formation	2013	2012
Nombre d'heures cumulées correspondant aux droits acquis au titre du DIF	74 434	66 410
Nombre d'heures consommées au titre du DIF	257	123

#### 4-21 Effectif

	Effectif	salarié	Effectif mis à diposition de l'entreprise		
	2013	2012	2013	2012	
Cadres	274	282	41	37	
Agents de maîtrise, employés et techniciens	134	138	28	34	
Ouvriers	9	8	2	1	
Total	417	428	71	72	

L'effectif salarié comprend les titulaires, les temporaires, l'effectif à temps partiel, les malades de longue durée, mais ne comprend pas l'effectif détaché hors de la société Esso S.A.F. L'effectif salarié en congé de fin de carrière est également exclu.

L'effectif mis à la disposition de l'entreprise comprend l'effectif fourni par des entreprises de travail temporaire et l'effectif "détaché" par d'autres sociétés du groupe ExxonMobil.

118/119

### RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Société Esso S.A.F. Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Esso S.A.F., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- · la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### 1- Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### 2- Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes "2 Faits marquants de l'exercice et principaux litiges en cours", "1-6 Provisions pour risques et charge" et "4-8 Variation des provisions pour risques et charges" de l'annexe décrivent les estimations auxquelles la direction de la société a procédé en ce qui concerne différents litiges et procédures en cours.
- Les notes "1-6 Provisions pour risques et charges", "4-8 Variation des provisions pour risques et charges" et "4-20 Engagements hors bila" de l'annexe exposent les estimations relatives aux engagements de retraite et à la garantie de ressources accordée au personnel retraité.
- Les notes "1-3 Immobilisations Financières" et "4-5 Filiales et participations" de l'annexe décrivent les modalités d'évaluation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons pris connaissance des procédures d'élaboration et d'approbation de ces estimations par la direction, analysé les résultats des travaux effectués par la société afin d'apprécier le caractère raisonnable des estimations résultant des hypothèses retenues et vérifié le caractère approprié de l'information communiquée dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### 3- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Courbevoie, le 29 avril 2014.

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton Membre français de Grant Thornton International Mazars

Vincent Papazian Associé Juliette Decoux-Guillemot Associée

### RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### 1- Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

#### 1.1 Downstream Master Service Agreement avec la société ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %)

Un avenant à cette convention, qui concerne diverses prestations de support et d'assistance technique et réglementaire, a été autorisé par le conseil d'administration du 20 mars 2013. Cet avenant porte sur la clarification des services rendus dans le domaine "santé et d'environnement".

Les prestations facturées à ce titre par ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA à Esso S.A.F. se sont élevées à 55 967 445 euros au titre de l'exercice 2013. Celles facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA se sont élevées à 20 785 535 euros au titre de l'exercice 2013.

#### 1.2 Master Business Support Agreement entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %)

Cette convention concerne les services rendus dans différents domaines aux sociétés affiliées françaises par des centres de support ou de coordination dont la facturation est centralisée par ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA. Un avenant à cette convention a été autorisé par le conseil d'administration du 20 mars 2013. Cet avenant concerne la création de nouveaux services de gestion des activités lubrifiants.

Les prestations facturées à ce titre par ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA à Esso S.A.F. se sont élevées à 11 594 355 euros au titre de l'exercice 2013.

#### ■ 1.3 Contrat d'approvisionnement entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %)

Un avenant à ce contrat d'approvisionnement réciproque en bitumes a été autorisé par le conseil d'administration du 20 mars 2013. Cet avenant porte sur la modification de la référence de marché pour les ventes par navires.

Les ventes facturées à ce titre par ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA à Esso S.A.F. se sont élevées à 25 339 965 euros au titre de l'exercice 2013. Les ventes facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA se sont élevées à 20 730 992 euros au titre de l'exercice 2013.

# 1.4 Product Trading Services entre Esso S.A.F. et Esso Belgium, division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %)

Un avenant à cette convention, qui couvre des services de support fournis par Esso Belgium pour l'achat et la vente de produits pétroliers et matières premières, a été autorisé par le conseil d'administration du 6 novembre 2013. L'avenant porte sur la mise à jour du niveau de commission.

Les prestations facturées à ce titre par Esso Belgium à Esso S.A.F. se sont élevées à 1 786 150 euros au titre de l'exercice 2013.

120/121

#### ■ 1.5 Contrat d'exportation de lubrifiants finis entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %)

Un avenant à ce contrat d'exportation de produits finis fabriqués dans l'usine de mélange de lubrifiants de Gravenchon a été autorisé par le conseil d'administration du 6 novembre 2013. L'avenant prévoit le renouvellement pour une durée de 10 ans, à compter du 1er janvier 2014, du contrat d'exportation de lubrifiants finis qui reste basé sur le même principe que le contrat précédent.

Les ventes facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA se sont élevées à 292 449 247 au titre de l'exercice 2013

#### ■ 1.6 Convention d'entraide PJG- NdG entre Esso S.A.F., Esso Raffinage et ExxonMobil Chemical France (Mandataire social commun : Francis Duseux)

Un avenant à cette convention a été autorisé par le conseil d'administration du 20 mars 2013. Cette convention a pour objet la fourniture de service d'entraide réciproque pour l'exploitation du site de Port-Jérôme Gravenchon et l'avenant vise à mettre à jour les services rendus par chaque société signataire de la convention.

Les prestations facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France se sont élevées à 10 956 322 au titre de l'exercice 2013. Celles facturées par ExxonMobil Chemical France à Esso S.A.F. se sont élevées à 910 510 euros.

#### 1.7 Contrat de location gérance entre les sociétés Esso S.A.F. et Esso France S.A.S (Mandataire social commun : Francis Duseux)

Deux avenants au contrat cadre de location gérance du 31 juillet 2003 ont été autorisés par le conseil d'administration du 18 juin 2013. Ces avenants concernent la modification de la liste des stations-services données en location-gérance par Esso S.A.F. à Esso France S.A.S.

Les commissions facturées par Esso France S.A.S à Esso S.A.F. au titre des ventes effectuées dans les stations-service de l'exercice 2013 s'élèvent à la somme de 13 764 355 euros. La redevance de location-gérance facturée par Esso S.A.F. à Esso France S.A.S. s'est élevée à 994 560 euros.

### 2- Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-40 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

 2.1 Contrat d'approvisionnement d'huiles de base entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Lubricants & Specialties, une division d'ExxonMobil Petroleum Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %)

Un contrat qui fixe les modalités d'approvisionnement d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA en huile de base

auprès de votre société est entré en vigueur le 6 octobre 2005.

Les facturations par Esso S.A.F. à ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA se sont élevées à la somme de 282 004 518 euros au titre de l'exercice 2013.

#### 2.2 Contrat relatif à la supervision fonctionnelle des dépôts d'Esso Belgium, division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA, par la division distribution d'Esso S.A.F. (actionnaire indirect à plus de 10 %)

Il s'agit d'un contrat entre ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA et Esso S.A.F. par lequel Esso S.A.F. fournit des prestations de conseil, assistance et support concernant les opérations relatives aux terminaux de distribution de Sclessin et Tournai. Cette convention est entrée en vigueur au 1er décembre 2005.

Les prestations facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA se sont élevées à 209 528 euros au titre de l'exercice 2013.

## ■ 2.3 Accord de participation d'Esso S.A.F. au programme d'incentive d'Exxon Mobil Corporation (actionnaire indirect à plus de 10 %)

Une convention de participation à l'attribution de bonus sous diverses formes a été établie avec la société Exxon Mobil Corporation. La société Esso S.A.F. en tant qu'employeur des personnes concernées a acquitté les charges sociales correspondantes.

Au titre de l'exercice 2013, la somme enregistrée dans les comptes d'Esso S.A.F. est une charge de 1 597 881 euros.

# 2.4 Convention de services entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Aviation International Ltd, division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %)

La convention de services signée entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Aviation International Ltd est un contrat d'agent commercial dont les droits ont été transférés à la société ExxonMobil Petroleum Chemical en 2006 et pour lequel ExxonMobil Aviation International Ltd perçoit des redevances.

Le montant net des prestations facturées au titre de cette convention par ExxonMobil Aviation International Ltd, division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA à Esso S.A.F. s'est élevé à 4 406 790 euros au titre de l'exercice 2013.

#### 2.5 Contrat de services relatif aux certificats d'économie d'énergie (CEE) entre Esso S.A.F. et Esso Belgium division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %)

Un contrat de services entre ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA et Esso S.A.F. a été mis en œuvre au 1er janvier 2005. Ce contrat concerne les prestations de conseil, support et assistance relatives aux transactions portant sur les CEE.

Les prestations facturées par ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA à Esso S.A.F. se sont élevées à 79 922 euros au titre de l'exercice 2013.

#### 2.6 Convention d'entraide administrative entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France (mandataire social commun : Francis Duseux)

La convention d'entraide administrative entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France a été conclue le 14 décembre 1998. Cette convention précise les modalités d'application et de facturation des services d'entraide administrative apportés par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France.

Les prestations facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France s'élèvent à 6 041 557 euros au titre de l'exercice 2013.

#### 2.7 Convention d'entraide administrative entre Esso S.A.F. et Esso Raffinage (mandataire social commun : Francis Duseux)

La convention d'entraide administrative entre Esso S.A.F. et Esso Raffinage précise les modalités d'application et de facturation des services d'entraide administrative apportés par Esso S.A.F. à Esso Raffinage.

Les prestations facturées par Esso S.A.F. à Esso Raffinage s'élèvent à 32 899 121 euros au titre de l'exercice 2013.

#### 2.8 Conventions avec la société Esso Raffinage (mandataire social commun : Francis Duseux)

Il s'agit d'une convention par laquelle Esso Raffinage S.A.F. met à disposition d'Esso S.A.F., à titre gratuit, les terrains qui supportent les bâtiments de l'*European Technology Center* (ETC).

#### 2.9 Convention de traitement à façon entre Esso S.A.F. et Esso Raffinage (mandataire social commun : Francis Duseux)

Il s'agit d'un contrat de façonnage par la société Esso Raffinage des pétroles bruts et matières premières qui lui sont fournis par Esso S.A.F. pour la production des produits pétroliers demandés par Esso S.A.F.

Les facturations effectuées par Esso Raffinage à Esso S.A.F. se sont élevées à 546 599 009 euros au titre de l'exercice 2013.

#### 2.10 Contrat de bail commercial entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France (mandataire social commun: Francis Duseux)

Cette convention concerne la sous-location des locaux sis Tour Manhattan à La Défense entre les sociétés Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France.

Les prestations facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France se sont élevées à 451 819 euros au titre de l'exercice 2013.

## 2.11 Convention de sous-location entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France (mandataire social commun : Francis Duseux)

Cette convention concerne la sous-location de places de stationnement et de location d'aménagements et de mobilier entre ExxonMobil Chemical France et Esso S.A.F.

Les prestations facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France se sont élevées à 228 036 euros au titre de l'exercice 2013.

#### 2.12 Convention de services "Tour Manhattan" entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France (mandataire social commun : Francis Duseux)

Il s'agit d'un contrat de fournitures de prestations de services généraux, sous-traitants, missions techniques et d'assistance dans les locaux sis Tour Manhattan à La Défense.

Les prestations facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France se sont élevées à 2 010 199 euros au titre de l'exercice

## ■ 2.13 Convention de rémunération de garanties de douanes entre Esso S.A.F. et ExxonMobil France Holding (actionnaire indirect à plus de 10 %)

Il s'agit d'un contrat relatif à la prise en charge par ExxonMobil France Holding des garanties de douanes dont Esso S.A.F. est redevable

Les prestations facturées par ExxonMobil France Holding à Esso S.A.F. s'élèvent à 501 810 euros au titre de l'exercice 2013.

#### 2.14 Convention de rémunération de garanties de douanes entre Esso S.A.F. et Esso Raffinage (mandataire social commun : Francis Duseux)

Il s'agit d'un contrat relatif à la prise en charge par Esso S.A.F. des garanties de douanes dont Esso Raffinage est redevable.

Les prestations facturées par Esso S.A.F. à Esso Raffinage s'élèvent à 45 000 euros au titre de l'exercice 2013.

#### 2.15 Engagements de retraite-prévoyance pris à l'égard de Monsieur Francis Duseux, présidentdirecteur général d'Esso S.A.F.

Monsieur Duseux bénéficie au titre de son mandat d'une garantie de retraites et de Prévoyance selon les termes des accords Esso des 19 et 23 décembre 2008 respectivement ou ceux de tout accord futur destiné à modifier ce régime et applicable à l'ensemble du personnel d'Esso S.A.F.

En particulier, ses années de mandataire social compteront comme années d'ancienneté au titre de ces régimes de retraites et de prévoyance, et sa rémunération à la date des évènements concernés par ces plans servira de "salaire de référence" pour les modalités de ces plans, y compris l'indemnité de départ à la retraite, selon le barème en vigueur pour l'ensemble du personnel d'Esso S.A.F.

Les engagements de retraite dont bénéficie Monsieur Francis Duseux s'élèvent actuellement à la somme de 2 515 345 euros, tels que calculés en date du 31 décembre 2013.

Paris et Courbevoie, le 29 avril 2014.

#### Grant Thornton Membre français de Grant Thornton International

Mazars

Vincent Papazian Associé Juliette Decoux-Guillemot Associée

ESSO RAPPORT ANNUEL 2013 122/123

Ce rapport annuel a été édité par la Direction des Affaires Générales d'Esso S.A.F. Conception/Réalisation : Empreinte Corporate - www.empreinte-corporate.com Crédits photos : © Christophe Delacroix





Esso Société Anonyme Française au capital de 98 337 521,70 € Tour Manhattan 5/6 place de l'Iris - Esplanade Nord Courbevoie (Hauts-de-Seine) Code APE 4730Z R.C.S. Nanterre 542 010 053

Adresse postale:

Tour Manhattan - 5/6 place de l'Iris 92095 Paris-La Défense cedex Téléphone : 01 57 00 70 00

Documents présentés à l'assemblée générale des actionnaires le 18 juin 2014 et communiqués au Comité Central d'Entreprise de l'Unité Économique et Sociale Esso S.A.F./Esso Raffinage

